

DÉLIBÉRATION N°CP 2021-226

DU 22 JUILLET 2021

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE : 3ÈME AFFECTATION POUR 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée relative à la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2017-297 du 5 juillet 2017 relative au soutien à la permanence artistique et culturelle -pour les lieux et opérateurs - pour les fabriques de culture - pour les équipes artistiques et professionnelles indépendantes. Evaluation des conventions de permanence artistique et culturelle conclues en avril, mai et juillet 2014. Premières affectations pour l'année 2017 au titre d'une convention quadriennale ;

VU la délibération n° CP 2017-577 du 22 novembre 2017 relative au soutien à la permanence artistique et culturelle : - pour les lieux et opérateurs - pour les fabriques de culture -pour les équipes artistiques et professionnelles indépendantes. Evaluation des conventions triennales de permanence artistique et culturelle conclues en novembre 2014. Affectations au titre d'une convention quadriennale ;

VU la délibération n° CP 2017-594 du 22 novembre 2017 relative au soutien à la permanence artistique et culturelle : - pour les lieux et opérateurs - pour les fabriques de culture -pour les équipes artistiques et professionnelles indépendantes. Nouveaux bénéficiaires. Affectations au titre d'une convention quadriennale. Soutien à la résidence territoriale. Orchestre national d'Île-de-France. Affectation complémentaire (fonctionnement 2017) ;

VU la délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 portant attributions de subventions dans le cadre de la permanence artistique et culturelle (troisième affectation 2018) ;

VU la délibération n° CP 2018-523 du 21 novembre 2018 portant attributions d'aides à la permanence artistique et culturelle - renouvellements des conventions quadriennales (quatrième affectation) ;

VU la délibération n° CP 2019-164 du 22 mai 2019 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (première affectation pour 2019) et du soutien à l'investissement culturel dans le domaine du spectacle vivant (deuxième affectation pour

2019) ;

VU la délibération n° CP 2019-431 du 20 novembre 2019 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2019-432 du 20 novembre 2019 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (cinquième affectation pour 2019). Renouvellements de conventions quadriennales ;

VU la délibération n° CP 2019-433 du 20 novembre 2019 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (sixième affectation pour 2019). Nouveaux conventionnements quadriennaux ;

VU La délibération n° CP 2020-437 du 18 novembre 2020 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (première affectation pour 2020) ;

VU La délibération n° CP 2021-046 du 21 janvier 2021 relative portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (première affectation pour 2021) ;

VU La délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle et dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (deuxième affectation pour 2021) ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 portant délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU le rapport n°CP 2021-226 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribution de subventions

Décide de participer au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle au soutien des projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de **85 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 4 272 800 €**.

Subordonne le versement de 85 subventions à la signature d'avenants conformes à l'avenant type à la convention de permanence artistique et culturelle adopté par délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **4 272 800 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques, Programme HP 312-005 (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2021.

Article 2 : Attribution de 6 subventions complémentaires pour soutenir les programmations estivales 2021

Décide de participer au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle et pour soutenir les programmations estivales 2021, au soutien des projets détaillés en **annexes 3 à 8**, à la présente délibération par l'attribution de **6 subventions complémentaires** d'un montant maximum prévisionnel de **69 200 €**

Approuve l'avenant n° 1 à la convention relative à la permanence artistique et culturelle conclue entre l'établissement public national à caractère industriel ou commercial « **ESPACE MARCEL CARNE** » et la région Île-de-France, adoptée par délibération n° CP 2019-433 du 20 novembre 2019 susvisée (dossier EX045769), tel que joint en **annexe 3** à la présente délibération.

Approuve l'avenant n° 1 à la convention relative à la permanence artistique et culturelle conclue entre l'association « **MAISON DE LA CULTURE 93** » et la région Île-de-France, adoptée par délibération n° CP 2019-432 du 20 novembre 2019 susvisée (dossier EX045633), tel que joint en **annexe 4** à la présente délibération.

Approuve l'avenant n° 1 à la convention relative à la permanence artistique et culturelle conclue entre la SARL « **THEATRE L'AGORA - SCENE NATIONALE EVRY ESSONNE** » et la région Île-de-France, adoptée par délibération n° CP 2018-523 du 21 novembre 2018 susvisée (dossier EX039219), tel que joint en **annexe 5** à la présente délibération.

Approuve l'avenant n° 1 à la convention relative à la permanence artistique et culturelle conclue entre l'association « **COMPAGNIE OPOSITO** » et la région Île-de-France, adoptée par délibération n° CP 2018-523 du 21 novembre 2018 susvisée (dossier EX039279), tel que joint en **annexe 6** à la présente délibération.

Approuve l'avenant n° 1 à la convention relative à la permanence artistique et culturelle conclue entre la communauté d'agglomération « **GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART - REGIE LE PLAN** » et la région Île-de-France, adoptée par délibération n° CP 2019-432 du 20 novembre 2019 susvisée (dossier EX045635), tel que joint en **annexe 7** à la présente délibération.

Approuve l'avenant n° 1 à la convention relative à la permanence artistique et culturelle conclue entre l'association « **VILLE DES MUSIQUES DU MONDE** » et la région Île-de-France, adoptée par délibération n° CP 2017-594 du 22 novembre 2017 susvisée (dossier 17012115), tel que joint en **annexe 8** à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature respective de ces avenants et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **69 200 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques, Programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2021.

Article 3 : Retrait et désaffectation de deux subventions

Décide de retirer la subvention EX054412 attribuée à l'association « **ANIMAKT** » par délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021.

Désaffecte en conséquence l'autorisation d'engagement correspondante de 50 000 € disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques, Programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion

des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2021.

Décide de retirer la subvention EX053552 attribuée à l'association « **THEATRE FIRMIN GEMIER LA PISCINE** » par délibération n° CP 2021-046 du 21 janvier 2021 susvisée.

Désaffecte en conséquence l'autorisation d'engagement correspondante de 80 000 € disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques, Programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2021.

Article 4 : Attribution de deux subventions

Décide d'attribuer, au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle, une subvention d'un montant de **64 000 €** à l'association « **ANIMAKT** » (dossier n° EX054412), tel que présenté dans la fiche-projet en **annexe 2** à la présente délibération.

Décide d'attribuer, au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle, une subvention d'un montant de **88 000 €** à l'association « **THEATRE FIRMIN GEMIER LA PISCINE** » figurant dans la fiche-projet en **annexe 9** à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces deux subventions à la signature de conventions conformes à la convention type d'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et les opérateurs et à celle pour les fabriques de culture, adoptées par délibération n° CP 2018-523 du 21 novembre 2018 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **152 000 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques, programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2021.

Article 5 : Nouvelles attributions de deux subventions précédemment adoptées

Décide d'attribuer, au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle, une subvention d'un montant de **24 680 €** à l'association « **ENSEMBLE TM+** » correspondant au solde de la subvention d'un montant de 45 000 € attribuée initialement par délibération n° CP 2017-297 du 5 juillet 2017 susvisée (dossier n° 17002771), figurant dans la fiche-projet en **annexe 10** à la présente délibération.

Décide d'attribuer, au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle, une subvention de **55 684,05 €** à l'association « **PROQUARTET** » correspondant au solde non versé de la subvention d'un montant de 91 900 € attribuée initialement par délibération n° CP 2019-431 du 20 novembre 2019 susvisée (dossier n° EX044822), figurant dans la fiche-projet en **annexe 11** à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type d'aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques adoptée par délibération n° CP 2018-523 du 21 novembre 2018 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **80 364,05 €** disponible sur le

chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques, programme HP 312-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2021.

Article 6 : Correctifs d'erreurs matérielles sans incidence financière

Modifie les dates de projet ainsi que les indications relatives à la notification du régime des aides d'état de la subvention accordée à la SARL « **CIE HUBERT JAPPELLE - SARL THEATRE DE L'USINE** » (dossier EX054529), votée par la délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021 susvisée, figurant dans la fiche-projet jointe en **annexe 12** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Modifie la base subventionnable, le taux d'intervention et le plan de financement de la subvention accordée à l'association « **COMPAGNIE DARU TEMPO** » (dossier EX054408), votée par la délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021 susvisée, figurant dans la fiche-projet jointe en **annexe 13** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Modifie les dates projet de la subvention accordée à la « **COMMUNE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE LE RACKAM** » (dossier EX054406), votée par la délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021 susvisée, figurant dans la fiche-projet jointe en **annexe 14** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

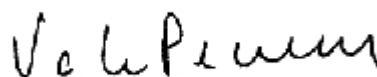
Approuve les avenants et fiches-projets figurant en **annexes 12, 13 et 14** à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de ces avenants et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Article 7 : Prise en compte anticipée des dépenses éligibles

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets de 1 à 14 figurant en annexe à la présente délibération, par dérogation prévue à l'article 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 juillet 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 juillet 2021 (référence technique : 075-237500079-20210722-lmc1114807-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 juillet 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Fiches projets

DOSSIER N° EX055619 - LE CABARET CONTEMPORAIN - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	140 000,00 € HT	20,00 %	28 000,00 €
	Montant total de la subvention		28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE CABARET CONTEMPORAIN

Adresse administrative : 5 RUE PEREE
75003 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Xavier DE FINANCE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créé fin 2009 sous la direction artistique de Laurent Durupt, le Cabaret Contemporain regroupe un collectif de jeunes compositeurs et musiciens professionnels issus du Conservatoire de Paris, instrumentistes originaux aux formations hybrides, tous plusieurs fois primés. Le projet porte sur la diffusion de la musique contemporaine et sa rencontre avec les autres genres musicaux ainsi que sur l'élargissement des publics. Le Cabaret Contemporain embrasse tout le processus de création, partant de l'écriture au concert lui-même, en passant par des actions culturelles. L'ensemble se produit dans une diversité de lieux en Ile de France. Son travail s'articule ces dernières années autour de créations « hommage » (Zappa, Kraftwerk, Moondog) ainsi que des créations du groupe. Des actions pédagogiques sont menées régulièrement en direction des jeunes et/ou des scolaires. Il est dans la présente convention principalement implanté à Massy et Ris-Orangis (91).

Le Cabaret contemporain a pour cofinanceurs pérennes la Mairie de Paris (depuis 2015), la DRAC Ile-de-France (depuis 2014) et a le soutien régulier des sociétés civiles. La Région Ile-de-France accompagne le projet depuis 2012.

Sur la saison 2020-2021, l'Ensemble a dû annuler 7 des 22 représentations prévues, mais a pu néanmoins mener 4 résidences: au 104 (75), au Théâtre de la Cité Internationale (75), à Paul B (91), et enfin au Plan (91), où un nouveau projet de musique originale contemporaine a pu aboutir en septembre. Sa diffusion a été annulée, notamment à la Maison de la Radio (75). De nombreuses actions culturelles liées aux résidences sont également menées, impliquant près de 400 personnes, et plus particulièrement auprès de lycéens rissois et parisiens, mais aussi des répétitions publiques au Centre Communal d'Action Sociale de Ris-Orangis (91).

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS
- CARRIERES-SUR-SEINE
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- MASSY
- RIS-ORANGIS
- VANVES
- MALAKOFF
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	87 000,00	62,14%
Action Culturelle	9 000,00	6,43%
Fonctionnement	44 000,00	31,43%
Total	140 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	25 000,00	17,86%
Région IDF - PAC	28 000,00	20,00%
Ville de Paris (A)	15 000,00	10,71%
Sociétés civiles	35 500,00	25,36%
Recettes propres	36 500,00	26,07%
Total	140 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055620 - RAYON D'ECRITS - AVENANT - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	84 700,00 € HT	29,52 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION RAYON D'ECRITS

Adresse administrative : 11 RUE DE LA PRAIRIE
95000 CERGY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Sandrine DRON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créée en 1997 par Colombe Barsacq (chanteuse et comédienne) et Michel Trillot (comédien), la compagnie est installée dans le Val d'Oise depuis ses débuts (Méry-sur-Oise, puis Cergy, Théâtre de l'Usine à Eragny-sur-Oise). L'activité de la compagnie se répartit entre la production de spectacles de chanson, théâtre et clown en français et langue des signes française et une intense activité de sensibilisation et de formation en direction des personnes sourdes ou malentendantes (Les Cafés Noétomalalie en 2013 avec visites guidées de lieux culturels, animations sur la surdité, ateliers et stages de clown...)

La compagnie bénéficie de l'aide de la Ville de Cergy et du conseil régional d'Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2013.

Pour la saison 2020-2021, l'activité de la CRé a été grandement limitée par la crise sanitaire. Plusieurs résidences ont été annulées ou reportées. L'équipe a repris les répétitions pour l'enregistrement et le mixage de son nouvel EP en février. Ce disque est la préfiguration d'un album nommé « Sous les étoiles » prévu pour la saison prochaine. Une traduction en langue des signes française planifiée en juillet puis octobre 2020, n'a toujours pas pu être présentée au public. La compagnie a pu maintenir une partie des

240 heures de formation pour des personnels hospitaliers.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	67 048,00	79,16%
Action culturelle	13 324,00	15,73%
Fonctionnement	4 328,00	5,11%
Total	84 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Délégation générale à la langue française et aux langues de France (S)	2 500,00	2,95%
Région IDF - PAC	25 000,00	29,52%
AGEFIPH (S)	4 000,00	4,72%
Sociétés civiles	13 500,00	15,94%
Partenaires privés	3 000,00	3,54%
Recettes propres	36 700,00	43,33%
Total	84 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX055621 - LA ROUSSE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	102 500,00 € HT	24,39 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA ROUSSE

Adresse administrative : 11 RUE DES HAIES
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Véronique PIOLINE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie « La Rousse », créée en 2004 par la metteuse en scène et Atrice Nathalie Bensard, est une compagnie de théâtre contemporain jeune public, qui traite beaucoup de l'enfance et l'adolescence. La compagnie diffuse ses spectacles dans les scènes nationales (Sénart, Dieppe), les scènes conventionnées et les théâtres de ville. Elle investit de nouveaux territoires tels que Noisy le Sec (93) et Beauvais (60) après une implantation longue en Seine-et-Marne. La compagnie est soutenue par la DRAC au titre de l'aide au conventionnement et par le département 93.

Cette saison 2020-2021 a été rendue difficile par la crise sanitaire. Parmi les 76 dates de diffusion prévues, 5 ont été annulées et nombre d'autres repoussées au printemps. La résidence prévue sur trois ans au Théâtre des Bergeries de Noisy-Le-Sec (93) permet cependant à l'équipe de poursuivre sa démarche créatrice vers de petites formes diffusées dans les écoles : « A vue de nez », « La petite parenthèse » ... De même, la compagnie a commencé son travail de sa nouvelle création "Zone Blanche", prévue pour la saison prochaine. Les actions artistiques en milieu scolaire ont commencé en novembre dernier, à l'image du projet « Lire Dire », avec 10 classes des écoles primaires de Noisy le Sec.

7 séries d'ateliers accompagnant les représentations des spectacles « Spécimen » et « Le Plus beau cadeau du monde », destinés aux lycéens et élèves du primaire sont reportées au printemps 2021.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	52 300,00	51,02%
Action Culturelle	19 312,00	18,84%
Fonctionnement	30 888,00	30,13%
Total	102 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	25 000,00	24,39%
Région IDF - PAC	25 000,00	24,39%
CD 93 (S)	10 000,00	9,76%
Recettes propres	42 500,00	41,46%
Total	102 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX055622 - DECLIC THEATRE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	100 517,66 € TTC	39,79 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DECLIC THEATRE
Adresse administrative : 17 RUE DE STALINGRAD NORD
78190 TRAPPES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique CHARRIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créée et implantée à Trappes depuis 1993, la compagnie Déclic Théâtre s'est développée autour de la pratique du match d'improvisation théâtrale. De ses ateliers, sont sortis nombre d'humoristes aujourd'hui reconnus. En parallèle, la compagnie crée des spectacles de sensibilisation autour de sujets sociaux contemporains, souvent en lien avec les enjeux de lutte contre les discriminations, et anime une radio locale, « Marmite FM ».

Dès l'origine, « Déclic Théâtre » a développé un important travail de terrain à Trappes et sur le territoire de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines afin de donner la parole à des populations souvent exclues de l'offre culturelle. À Trappes, la compagnie « Déclic Théâtre » dispose d'un espace de 240 m² où elle a installé ses bureaux, son studio de radio ainsi que d'une salle de travail pour ses ateliers.

En 2013, le directeur – fondateur de la structure, Papy (alias Alain Degois), a passé la main à une nouvelle directrice artistique, Mélanie Le Moine, qui souhaite renforcer l'identité de compagnie théâtrale de la structure.

Sur la saison 2020/2021, toutes les représentations en salle de spectacle ou interventions théâtrales ont

été annulées, les seuls endroits où ont pu être maintenues des représentations sont le milieu scolaire avec des aménagements.

Pour 2021/2022, fort de ce constat et vue l'incertitude pour les mois à venir, la compagnie envisage de développer un travail expérimental de création en résidence au Lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes. Cette formule de résidence de création en milieu scolaire permettrait d'assurer que les artistes puissent reprendre leur travail de comédien et par ailleurs que les lycéens puissent accéder au théâtre régulièrement au cours de l'année.

La compagnie bénéficie du soutien régulier de l'État, du Conseil départemental des Yvelines, de la Ville de Trappes et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que de la Région.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- TRAPPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création et diffusion	37 904,55	37,71%
Action culturelle	15 104,30	15,03%
Coûts de structure	47 508,81	47,26%
Total	100 517,66	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PAC	40 000,00	39,79%
Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines s)	38 964,16	38,76%
Ville de Trappes	18 000,00	17,91%
Fonjep (a)	3 553,50	3,54%
Total	100 517,66	100,00%

DOSSIER N° EX055623 - CIE PROGENITURE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	116 900,00 € HT	17,11 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE PROGENITURE
Adresse administrative : 24 BIS RUE DU GABON
75012 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Charles HIRON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Progéniture est une compagnie professionnelle de spectacle de rue fondée en 1991 par Valérie et Francis Daniel, et compte plus d'une vingtaine de créations. Elle est à l'initiative du festival Coulée douce dans le 12ème arrondissement de Paris, le festival Thiais Village et la P'tite dernière avant l'Hiver. L'Espace Progéniture est le lieu de résidence de la compagnie situé dans 12ème arrondissement de Paris, le long de la « Petite Ceinture ». Il est ouvert toute l'année et comprend deux salles de répétition (30m2 et 100m2), un espace bureau et un atelier de création de costumes.

La compagnie fait tourner plusieurs spectacles : "Les Tigling", « La CityMouv », « Pat'Mouille et ses mouillettes » et « Allo? ». Progéniture a par ailleurs développé un partenariat avec la section coiffure et mode du lycée professionnel Elisa Lemonnier.

Pour cette nouvelle année de conventionnement, 6 spectacles devaient être diffusés pour au total 34 représentations. Parmi eux, 2 sont de nouvelles créations produites au terme de résidences dans leurs propres locaux ainsi qu'à Nil Obstrat (95) : « Aglaglaaa », prévue à l'origine en décembre 20 et reportée en 21 et « Soul Train/45T » (titre en cours de recherche), prévue pour le mois de juin 21. Toutes deux

seront finalement présentées à l'occasion de la 22e édition du festival des arts de la rue Coulée Douce, les 12 et 13 juin 2021 à Paris (12) même si celle-ci reste encore incertaine. L'édition 2020 du festival ayant été reportée et modifiée.

La compagnie poursuit sa démarche d'action culturelle, notamment au travers de « Rendez-vous chez nous », projet avec le Lycée Emily Brontë de Lognes (77), à l'occasion du festival Transversales.

Progéniture est principalement soutenue par la Ville de Paris et la Mairie du 12ème arrondissement pour son festival Coulée douce.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'aide à l'EAC.

Localisation géographique :

- PARIS
- LOGNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	100 900,00	76,50%
Action Culturelle	13 900,00	10,54%
Fonctionnement	17 100,00	12,96%
Total	131 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	25 000,00	18,95%
Région IDF - EAC (S)	10 000,00	7,58%
Ville de Paris (S)	44 000,00	33,36%
Mairie de 12e (S)	6 635,00	5,03%
DDCS - FDVA (S)	5 000,00	3,79%
SPEDIDAM	1 300,00	0,99%
Recettes propres	39 965,00	30,30%
Total	131 900,00	100,00%

DOSSIER N° EX055627 - LA COMPAGNIE DES HOMMES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	372 300,00 € HT	9,40 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DES HOMMES
Adresse administrative : 3 RUE DES FRANCS BOURGEOIS
75004 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Florence RISI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Le metteur en scène Didier Ruiz a créé la Compagnie des hommes en 1998. Il s'est fait connaître pour ses projets artistiques d'envergure menés et créés avec la population, avec laquelle il mène un travail exigeant d'écriture, de collecte de récits et de jeu sur scène. La compagnie crée ainsi des spectacles avec des acteurs professionnels et des non-acteurs, témoins et porteurs d'une histoire intime et universelle.

Les actions en direction des publics dans leur diversité sont au cœur du projet de la compagnie. De nombreux partenaires franciliens l'accompagnent, l'accueillent en résidence, en diffusion ou pour des actions culturelles. Elle a effectué une résidence longue à Fontenay-sous-Bois/Fontenay-en-scène et une résidence d'implantation de trois ans jusqu'à fin juin 2020 en Essonne dans l'Arpajonnais. Didier Ruiz sera dès la saison 2021-2022 artiste associé du Théâtre 71 (Malakoff) et au Théâtre Paul Eludard (Choisy-le-Roy) et la compagnie accueillie en résidence longue aux Bords de Scènes (Juvisy et Athis-Mons).

La saison 2020-2021 a été bouleversée par la crise sanitaire : les projets internationaux de la compagnie ont été annulés, à l'instar d'un grand nombre des 60 représentations prévues sur le territoire francilien. « Balade en forêt », projet participatif dans le cadre de la résidence de territoire en Essonne, devrait être présenté au Festival Jour de Nuit au terme d'ateliers de lecture à voix haute. Dans sa démarche d'action

culturelle, la compagnie dispense aux élèves de l'option Théâtre du Lycée Charles de Foucauld une série d'ateliers en partenariat avec l'Odéon – Théâtre de l'Europe (75), mais aussi des débats auprès des lycéens de Bobigny et Bondy (93).

La compagnie des hommes est conventionnée par la DRAC. Elle est soutenue par le Conseil Départemental de l'Essonne, Arpajon-St Germain Les Arpajon - La Norville dans le cadre d'une résidence d'implantation territoriale et la Fondation Carrasso.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS
- MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	280 200,00	75,26%
Action Culturelle	10 000,00	2,69%
Fonctionnement	82 100,00	22,05%
Total	372 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	55 000,00	14,77%
Région IDF - PAC	35 000,00	9,40%
CD Essonne (S)	10 000,00	2,69%
FONPEPS	17 800,00	4,78%
Partenaires privés	19 000,00	5,10%
Recettes propres	235 500,00	63,26%
Total	372 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055628 - LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE - AVENANT PAC -
CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	146 000,00 € HT	34,25 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE

Adresse administrative : 91 RUE DU FG SAINT-MARTIN
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Emmanuel ISNARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

L'association « Les Musiques de la Boulangère » a été créée par le compositeur de musique contemporaine Nicolas Frize, avec la particularité de mener des projets artistiques ambitieux et participatifs sur deux ou trois années. Ses créations s'adressent presque toujours à un public non averti et local.

Les Musiques de la Boulangère bénéficient du soutien de la DRAC Île-de-France, du Département de la Seine-Saint-Denis, de la Ville de Saint-Denis et de la région Île-de-France. L'équipe sollicite cette année l'aide à l'EAC.

En 2020-2021, l'association a connu de multiples difficultés face à la crise sanitaire, entraînant de multiples reports et annulations. Pour autant, le projet triptyque « Impressions d'être » peut se poursuivre tout au long de la saison, avec la création de cinq fois cinq concerts à la Direction de l'Information Légale et Administrative (Paris) et d'un ouvrage en septembre, suivi d'une dernière résidence de recherche et d'écriture partagée avec des interprètes professionnels et des lycées du 92 et 93. Une œuvre originale en

préambule de « Barthes Performance » a également été commandée par le Centre Georges Pompidou et l'IRCAM, ainsi qu'une « Œuvre latérale », installation visant à faire « parler » Roland Barthes. Toutes deux doivent être présentées en juin 2021. Enfin, près de 200 heures d'action culturelle (formation aux métiers du son, invitations de compositeurs, exposition de peintures, conférences...) sont proposées aux détenus de la Maison centrale de Poissy (78) et à Saint-Maur (94).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'Aide à l'EAC de la région Île-de-France.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	79 000,00	51,30%
Action Culturelle	60 000,00	38,96%
Fonctionnement	15 000,00	9,74%
Total	154 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (S)	45 000,00	29,22%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	32,47%
Région IDF - EAC (S)	8 000,00	5,19%
CD 93 (S)	40 000,00	25,97%
Ville de St Denis (S)	6 000,00	3,90%
Recettes propres	5 000,00	3,25%
Total	154 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055629 - FETES GALANTES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	389 029,00 € HT	13,62 %	53 000,00 €
	Montant total de la subvention		53 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FETES GALANTES
Adresse administrative : 2 BIS RUE DES CAMELIAS
94140 ALFORTVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Solange DONDI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Après avoir travaillé comme interprète dans la compagnie Ris et Danceries, dirigée par Francine Lancelot, Béatrice Massin crée en 1993, la compagnie Fêtes Galantes.

Depuis sa création, la compagnie développe une écriture chorégraphique née de la confrontation entre le style baroque et la sensibilité contemporaine. Elle monte ainsi « La Belle au bois dormant » (jeune public), « Mass B » (création 2016 - pièce pour 10 jeunes danseurs) et répond aussi à des commandes extérieures, créant dans le cadre du Festival Concordan(s)e 2013, pour le cinéma pour le film Le roi danse de Gérard Corbiau ou encore la série « Versailles ». Pour le Tricentenaire de l'Ecole du Ballet de l'Opéra de Paris elle crée avec Nicolas Paul une chorégraphie pour 18 jeunes danseurs masculins.

En 2003, la compagnie crée l'Atelier baroque, cellule de transmission et de formation, qui regroupe toutes ses activités liées à la pédagogie, à l'action culturelle et à la formation. En 2013, elle produit un DVD de danse baroque, un outil de pédagogie et d'information. Après 20 ans de compagnie et 10 ans d'Atelier baroque, la compagnie développe aussi un nouvel axe de son projet : « la pépinière de jeunes chorégraphes », destiné à accompagner de jeunes interprètes dans leurs premiers pas en tant que chorégraphes.

En 2018, la compagnie inaugure la « Fabrique des Ecritures Baroque » qui vise à soutenir et à produire des œuvres et notamment à accompagner les projets d'artistes invités s'emparant du baroque pour aboutir à des propositions actuelles. Le premier projet « QUATRE-UN » est une commande adressée au danseur et chorégraphe Mickaël Phelippeau, et une création de Béatrice Massin.

Implantée dans le Val-de-Marne à Alfortville, où elle développe un partenariat avec le pôle culturel, la compagnie a débuté en 2017 une résidence longue dans le Val d'Oise au théâtre Paul Eluard de Bezons, scène conventionnée pour la danse. A partir de 2020-2021, la compagnie est artiste associé à la Scène Nationale de Saint-Quentin en Yvelines. Par ailleurs, la compagnie s'insère dans un large réseau de partenaires en Île-de-France et sur le plan national.

Cette saison 2020-2021 des Fêtes Galantes est évidemment impactée par la crise sanitaire. Sur les 47 représentations (dont 16 en Grande Couronne) planifiées, seules 6 de « LOU » (Fabrique des écritures #1) ont pour l'instant pu être présentées devant public. La création d'«ABACA », nouvelle production de la compagnie, n'a pas pu avoir lieu bien que la pièce soit prête à être jouée. Une captation et deux représentations professionnelles ont cependant eu lieu. Des extraits du spectacle ont également été présentés devant les enfants de l'Hôpital Pédiatrique de Rééducation de Bullion (78) dans le cadre du projet de Culture à l'hôpital, De surprises en surprises, en collaboration avec le Théâtre de Saint Quentin en Yvelines, où les Fêtes Galantes sont en résidence longue. D'autres projets d'action culturelle sont proposés auprès des lycéens, tels que des ateliers au Lycée professionnel Jean Perrin de Saint-Cyr l'École (78). Nombre d'entre eux ont dû être repoussés à la saison prochaine. L'Atelier baroque s'est malgré tout étoffé sous la coordination d'Adeline Lerne, pour permettre de répondre à une très importante demande et à une activité toujours en croissance malgré l'actualité.

La compagnie est soutenue par la DRAC d'Île-de-France, la région Île-de-France, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la Ville d'Alfortville.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles du budget, déduction faite de l'écart de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE CRÉATION / DIFFUSION	257 926,00	65,13%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	46 506,00	11,74%
Part des coûts de structure	91 597,00	23,13%
Total	396 029,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France - (A)	100 000,00	25,25%
Val de Marne (94) - (S)	30 000,00	7,58%
Région Île-de-France - PAC	60 000,00	15,15%
RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	206 029,00	52,02%
Total	396 029,00	100,00%

DOSSIER N° EX055630 - L'IMMEDIAT - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	446 992,00 € HT	7,83 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'IMMEDIAT
Adresse administrative : 5 RUE DE THIONVILLE BATIMENT A
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Fabien PALIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créée en 2009 par Camille Boitel après sa sortie de l'Académie Fratellini, la compagnie L'immédiat évolue à la croisée des arts du cirque, du théâtre et de la danse. Le directeur artistique a été accueilli en création et diffusion pour l'ensemble de ses projets (L'Homme de Hus et L'immédiat ainsi que les variations autour de l'Immédiat), pendant plus de dix ans, par le Théâtre de la Cité internationale. Camille Boitel a été artiste associé jusqu'en 2013 au Manège, scène nationale de Reims. Il débute une résidence longue de trois ans en tant qu'artiste associé en septembre 2017 au Théâtre de Bretigny-sur-Orge. Les créations de l'Immédiat sont programmées dans des institutions diverses sur le plan régional comme national et international (festivals de danse, de cirque, centres dramatiques nationaux, théâtres nationaux et grands festivals à l'étranger...). L'action culturelle telle qu'elle est envisagée par l'équipe de l'Immédiat, est toujours liée au travail artistique et d'écriture scénique. En 2019, la compagnie a finalisé la création de « ȳ (ma, aïda...) », une forme inédite de spectacle.

La compagnie s'est trouvée en 2020-2021 limitée par de nombreuses annulations de résidences et de représentations dans sa dynamique de restructuration. Pour autant, grâce à ses partenaires et 7 accueils

en résidence sur la saison, elle pourra créer en mai 21 (report de 2020) au Canal, théâtre du Pays de Redon (35) « Le poids des choses », son premier spectacle jeune public. Les 2 prochaines créations de la compagnie, « Le Clown Fissure » et « La lévitation réelle », prévues pour 2022, ont également bien avancées. Quelques actions culturelles ont également été maintenues, dont les ateliers « La MachinaJouer » auprès des lycéens professionnels de Redon (35).

La compagnie est soutenue par la DRAC Ile-de-France et la Région Ile-de-France. Le conventionnement avec la DRAC Ile de France a été renouvelé pour 3 ans, et de nouveaux soutiens publics sur le territoire francilien ont été trouvés en 2021 avec le département de la Seine St Denis et la ville de Romainville.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	379 500,00	84,90%
Action Culturelle	5 795,00	1,30%
Fonctionnement	61 697,00	13,80%
Total	446 992,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	50 000,00	11,19%
Région IDF - PAC	35 000,00	7,83%
CD 93 (A)	15 000,00	3,36%
Ville de Romainville (A)	13 000,00	2,91%
FONPEPS (A)	14 674,00	3,28%
Fond de solidarité COVID	1 500,00	0,34%
Mécénat	30 000,00	6,71%
Recettes propres	287 818,00	64,39%
Total	446 992,00	100,00%

DOSSIER N° EX055631 - RUALITÉ - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	282 850,00 € HT	12,37 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RUALITE

Adresse administrative : 4 ALLEE FRANCOISE NGUYEN
93390 CLICHY SOUS BOIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Marie-France PONCZNER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie de danse hip hop La Rualité, dirigée par la chorégraphe Bintou Dembélé, est née en 2002 avec la création « Show Rev'L Toi » qui a été jouée en Martinique, en Guyane et en Métropole. En 2004, deux institutions actives dans le champ de la culture hip hop ont passé des commandes à la compagnie : la Grande Halle de la Villette pour « Show Brésil Villette » et le Théâtre d'Ivry Antoine Vitez pour une conférence illustrée sur l'histoire de la culture hip hop. Puis, avec la pièce « L'Assise », la compagnie a bénéficié du soutien du Festival H2O et du Centre de danse du Galion à Aulnay-sous-Bois, de la Villette (Initiatives d'Artistes en Danses Urbaines), de l'Adiam 91 et du Conseil général de l'Essonne. La compagnie est depuis lors reconnue dans le champ de la danse hip hop.

De 2006 à 2007, la ville de Morangis (91) a accueilli en résidence la compagnie en lui mettant à disposition des salles de répétitions ainsi qu'un bureau et des moyens administratifs de fonctionnement. avec le soutien du Département de l'Essonne.

Elle a obtenu l'aide à la création du Département du Val-de-Marne pour la création « LOL, comédie chorégraphique hip hop pour 2 danseurs et 1 comédien », soutenue par le Théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine. Elle a depuis créé régulièrement : « Mon appart en dit long » (solo) en 2010, « ZH » pour six

danseurs en 2012, « Re » pour deux danseurs et deux musiciens en 2014. Elle a un réseau de partenaires franciliens de coproduction fidèles (Théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine, WIP la Villette, Centre de danse du Galion à Aulnay-sous-Bois et maintenant le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie).

La compagnie diffuse régulièrement ses créations en France et bénéficie hors Ile-de-France de relations suivies avec le CNCDC de Châteauvallon et le CCN de La Rochelle.

La compagnie développe dans plusieurs villes franciliennes (Pantin, Bagnolet, Clichy-Sous-Bois...) et en Guyane, des actions de sensibilisation à la culture hip hop (danse, vidéo, graff, conférence) auprès de jeunes, en partenariat avec des établissements scolaires, maisons de quartiers, conservatoires de danse, mais aussi établissements pénitenciers (Fresnes). La compagnie propose aussi des stages réguliers pour des danseurs professionnels. En 2019, la compagnie s'est associée à Clément Cogitore pour la création de l'Opéra « Les Indes Galantes » diffusée à l'Opéra Bastille. En 2020 et 2021, devient artiste associée des Ateliers Medicis (Clichy-sous-bois).

Pour cette nouvelle saison 2020-2021, la compagnie a débuté sa résidence aux Ateliers Medicis, permettant un nouvel ancrage territorial, où elle y est artiste associée jusqu'en 2025. Elle y développe notamment « Thialwer » (Titre provisoire), solo explorant l'espace de la spirale au travers de danses à inspiration rituelle. De nouveaux partenariats sont par ailleurs mis en place avec le T2G (92) et le Centre de la Danse Pierre Doussaint – Les Mureaux (78) avec de premières résidences de recherche et création. « Rite de passage », commande de solo par l'Opéra de Lyon à Bintou Dembélé pour Merel van Heeswijk, danseuse du Ballet a été créé en septembre, mais n'a pas pu être diffusé au CND de Pantin (93). 17 représentations en diffusion étaient ces saisons planifiées, pour certaines annulées ou reportées. La performance « Forêt paisible » réinterprétant la chorégraphie du même nom de l'opéra-ballet « Les Indes galantes », mis en scène par Clément Cogitore et chorégraphié par Bintou Dembélé a par exemple pu être maintenue au Théâtre de la porte Saint-Martin (75) via une diffusion en direct pour près de 500 personnes. La compagnie développe de nombreuses actions culturelles, telles que « Le Cercle de l'Est », 20 ateliers de Slam, Hip-Hop et Yoga gratuits proposés à Bagnolet (93) dans le cadre du dispositif « Bel été solidaire. »

La compagnie est soutenue par la DRAC IDF (aide à la structuration) et le CD93 et conventionnée par la région Ile-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- CLICHY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	154 734,00	54,71%
Action Culturelle	13 209,00	4,67%
Fonctionnement	114 907,00	40,62%
Total	282 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - Structuration (S)	25 000,00	8,84%
Région IDF - PAC	35 000,00	12,37%
CD 93 (S)	25 000,00	8,84%
Soutiens privés	75 000,00	26,52%
Recettes propres	122 850,00	43,43%
Total	282 850,00	100,00%

DOSSIER N° EX055632 - MASSALA - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	430 000,00 € HT	9,30 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MASSALA
Adresse administrative : 36 RUE AUDIGEOIS
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Fabienne AUZOLLE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Fondée en 2006 par le danseur et chorégraphe Fouad Boussof, la compagnie Massala développe sa singularité chorégraphique au croisement de la danse hip-hop, de la danse contemporaine et du nouveau cirque. Ancrée dans le Val-de-Marne à Vitry-sur-Seine, la compagnie dispose de partenaires départementaux (le Théâtre Jean Vilar, Gare au théâtre, le CDC La Briqueterie, le CCN de Créteil et du Val-de-Marne...), mais aussi ailleurs en Île-de-France, notamment dans l'Essonne ou les Yvelines (Les Ulis, Théâtre de Longjumeau, Le Prisme à Elancourt...). Les derniers spectacles créés sont « OÛM » (2020) et « NÄSS » (2018).

La compagnie tourne majoritairement en Île-de-France, en Val-de-Marne, Yvelines et Essonne, et a développé sa présence nationale ainsi qu'à l'international en participant notamment à des festivals (Festival Prima Danza au Panama, festival international de danse contemporaine de Ramallah en Palestine, Festival Groove N'Move international des danses urbaines à Genève).

Outre ce travail de création de pièces chorégraphiques, Fouad Boussof mène avec sa compagnie des actions culturelles, de sensibilisation et de formation, qui sont un axe fort du projet de la compagnie. Le directeur artistique a, par ailleurs, à cœur l'accompagnement et la formation de jeunes danseurs hip-hop.

C'est ainsi qu'il apporte son regard artistique et accompagne en particulier le développement d'un duo de jeunes danseurs, The Elem'ants, en voie de professionnalisation, en encadrant leurs répétitions régulières et permettant la diffusion de leur duo dans des lieux professionnels.

Pour sa saison 2020-2021, la compagnie a été fortement touchée par la crise sanitaire avec des reports de dates de plus en plus complexes. Quelques dates éparses de « NÄSS » et « OÛM » ont pu se jouer en France, mais leur écrasante majorité, et notamment l'entièreté de la diffusion internationale prévue à Hong-Kong, aux Etats-Unis, au Maroc ou encore à Taïwan s'annule petit à petit. La compagnie s'est par ailleurs consacrée à la création de « YËS », duo aux influences hip-hop créé à la Maison de la Danse de Lyon. Elle prépare déjà « DOJO », programmant à cette occasion des résidences pour la saison prochaine. Du côté de l'action artistique et culturelle, il est très difficile de maintenir les projets, pourtant planifiés en nombre dans la région, tels que des ateliers auprès du Lycée Darius Milhaud de Villejuif (94) ou de l'option danse du Lycée Bascan de Rambouillet (78).

La compagnie est soutenue en fonctionnement par le Conseil départemental du Val-de-Marne, les Ville de Vitry-sur-Seine et d'Alfortville et la région Île-de-France. Elle reçoit également l'aide à la structuration de la DRAC Ile de France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	257 400,00	59,86%
Action Culturelle	22 000,00	5,12%
Fonctionnement	150 600,00	35,02%
Total	430 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	25 000,00	5,81%
Région IDF - PAC	40 000,00	9,30%
CD Val de Marne (S)	22 000,00	5,12%
Vitry sur Seine (S)	10 000,00	2,33%
Alfortville (S)	8 000,00	1,86%
Recettes propres	325 000,00	75,58%
Total	430 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055669 - KMK BIENVENUE CHEZ NOUS - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	95 232,00 € TTC	25,20 %	24 000,00 €
	Montant total de la subvention		24 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KMK

Adresse administrative : 12 RUE ALBERT ROPER
94260 FRESNES

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Olivier MEIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie KMK a été créée en 1989 par Véronique Pény, architecte, plasticienne et scénographe. Elle développe des projets pluridisciplinaires (arts plastiques, création sonore, danse, littérature...) dans l'espace public et travaille sur le décalage, le recyclage poétique et le détournement d'objets en puisant son inspiration dans les lieux qu'elle habite : jardins, fleuves, cité, terrain vague, quartiers...etc. La spécificité de son travail artistique l'a conduite à développer des modes de production et de résidence alternatifs : chantiers de création et résidences artistiques longues (plusieurs semaines) dans des lieux qui deviennent sources d'inspiration, créations in situ & spectacles-performances, action culturelle de proximité : recueil de paroles, rencontres avec la population, collecte de matériaux, sons...etc. KMK travaille régulièrement avec des manifestations et structures repérées des arts de la rue en France et à l'étranger : Festival Promenades, Festival Excentrique, Festival de l'Oh, Pays Bas (Tershelling), Montréal. Après une expérience menée en 2008 dans le parc Jean Moulin et une implantation à Ivry-sur-Seine au sein de l'hôpital Charles Foix (1995-2009), la Compagnie KMK a exécuté de 2010 à 2016 une résidence d'implantation à Nangis en Seine-et-Marne. Elle développe aujourd'hui son travail de territoire et de laboratoire à la fabrique 6 Mettre à Fresnes (94).

Pour cette nouvelle saison de conventionnement, la compagnie a pu profiter de 8 résidences franciliennes, notamment au 6 Mettre ou auprès de l'association Des Ricochets sur Les Pavés (Arcueil) afin de mener à bout deux productions. « Ravie », créé en août 2020 à Chamarande 91 d'après un texte de Sandrine Roche, revisite le conte de la chèvre de Monsieur Seguin, en le débarrassant de sa morale et en plaçant le spectateur au cœur du dispositif. « Ailleurs à Fresnes – Ailleurs au Bois de Montjean » est en revanche une promenade sensible s'intéressant aux forts contrastes que présente la ville et invitant à (re)découvrir le bois de Montjean et à faire l'expérience sensible de la continuité d'un territoire malgré ses fractures. Elle sera présentée à l'occasion de la semaine de la nature à Fresnes début mai et demeurera accessible à l'année, rejoignant une vingtaine d'autres promenades déjà existantes sur les précédents territoires d'implantation de la compagnie. Des actions culturelles sont par ailleurs menées, dont des ateliers de co-crédation de portraits sensibles à l'Hôpital des Diaconesses Branche (Paris 12) ainsi que des présentations du dispositif des promenades artistiques dans l'espace public au Lycée Chérioux à Vitry sur Seine (94).

Ses principaux partenaires sont la DRAC, la région Île-de-France et elle attend le soutien demandé auprès de la ville de Fresnes et du Département du Val-de-Marne. Elle sollicite cette saison l'aide régionale à la diffusion.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- FRESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	47 328,00	49,70%
Action Culturelle	24 538,00	25,77%
Fonctionnement	23 366,00	24,54%
Total	95 232,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	30 000,00	31,50%
Ministère de la Culture - SDAT (S)	6 389,00	6,71%
Région IDF - PAC	24 000,00	25,20%
FONPEPS (A)	5 333,00	5,60%
Recettes propres	29 510,00	30,99%
Total	95 232,00	100,00%

DOSSIER N° EX055670 - SO WEITER - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	112 500,00 € TTC	40,00 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SO WEITER
Adresse administrative : 21 RUE DU PROFESSEUR BERGONI
94270 LE KREMLIN BICETRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Elsa SECK, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie Und So Weiter a été créée par Yan Allegret, metteur en scène et auteur de théâtre. Lauréat en 2008 de la Villa Kujoyama au Japon, Yan Allégret entretient un lien fort à la culture japonaise ainsi qu'aux arts de combat. La compagnie est historiquement implantée en Seine-Saint-Denis ; elle a notamment travaillé en résidence longue au Blanc-Mesnil, à Saint-Ouen et aux Lilas. Yan Allegret anime de nombreux ateliers d'écriture, de théâtre et de boxe avec des amateurs ainsi qu'avec des détenus, notamment à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Pour cette nouvelle saison de conventionnement, la compagnie Und So Weiter a connu à ce jour 15 reports sur l'ensemble des 35 dates en diffusion de ses spectacles, dont « La plénitude des cendres » et « On prend le ciel et on le coud à la terre. » Les répétitions de ces spectacles ainsi que les nouvelles créations ont notamment bénéficié d'accueils en résidence en Ile-de-France au Nouveau Gare au Théâtre, Théâtre du Garde Chasse, Théâtre de l'échangeur. La nouvelle création de la compagnie « Les enfants éblouis » n'a pas pu être présentée au public, mais a tout de même rencontré des professionnels au travers de représentations dédiées. Le projet participatif « La cité des rêves » - consistant en une

installation réunissant des enregistrements de rêves des habitants du 19ème arrondissement de Paris - sera créé en juin au DOC ! dans le Calvados. D'autres actions culturelles sont également proposées, notamment plus de 200 heures d'ateliers « rencontre avec l'artistique » avec les apprentis de Bagnolet (93).

La compagnie bénéficie du soutien régulier de la DRAC au titre de l'aide à la production, de la SACD, de l'ADAMI ainsi que de l'aide de la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	66 270,00	58,91%
Action Culturelle	23 100,00	20,53%
Fonctionnement	23 130,00	20,56%
Total	112 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	45 000,00	40,00%
Ville de Paris (S)	4 000,00	3,56%
Recettes propres	63 500,00	56,44%
Total	112 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX055673 - THEATRE DU BOUT DU MONDE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	181 170,00 € TTC	24,84 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE THEATRE DU BOUT DU MONDE

Adresse administrative : 2 ALLEE DES GLYCINES
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Gerassimos Makis SOLOMOS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La Cie Théâtre du Bout du Monde (TBM) est un collectif d'artistes créé en septembre 1990 par Miguel Borrás, Philippe Guérin et André Bonnet. Il est composé de professionnels du théâtre, de plasticiens et d'écrivains. La compagnie se caractérise par la mise en place de projets de citoyenneté par l'intermédiaire du théâtre. Son activité est concentrée autour de deux pôles : la création de spectacles et les actions de sensibilisation artistique.

La compagnie a développé un concept de « création participative », où chacun des moments du processus de création, que ce soit l'écriture de la trame narrative ou le jeu sur scène, est un moyen d'encourager la créativité des populations fragilisées. Il a été développé à Nanterre et au centre d'hébergement Emmaüs du 10ème arrondissement de Paris. Ce modèle d'action sociale par le théâtre devrait à terme être proposé dans des quartiers similaires. Les séances, sous la forme d'ateliers et de stages intergénérationnels et interdisciplinaires (théâtre, écriture, marionnettes, échasses...), sont animées de manière régulière et font l'objet de restitutions publiques au cours d'événements festifs organisés en partenariat avec des associations locales.

De 2014 à 2016, le théâtre du Bout du Monde a mené le projet Bronx en Seine en partenariat avec l'ID

Studio Theater et le DreamYard Project.

La saison 2020-2021 a été pour la compagnie marquée par divers annulations et reports. Pour autant, elle a pu conserver une grande partie de son activité grâce à ses nombreuses résidences, notamment sur le territoire Nanterrien. 5 créations doivent être menées au total, dont « Quand le fleuve dansera » dans le cadre du projet Quibdó Art Lab, prévue en juillet après avoir été maintes fois repoussée. Ce projet réunit 35 jeunes du Petit-Nanterre, de Paris et de Quibdo (Colombie) autour d'un texte contemporain écrit pour l'occasion par Sonia Ristic avec un corpus de danses, musiques et chants traditionnels afro-colombiens. D'autres projets tournés autour de l'action culturelle, tels « Let's act Multilingual », visant à mener une réflexion sur la pratique théâtrale comme outil d'apprentissage des langues étrangères durant la scolarité avec le lycée Joliot Curie de Nanterre.

La compagnie est soutenue par la Ville de Nanterre, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la Région et la Fondation RATP. Par ailleurs, la compagnie est accueillie en résidence permanente d'implantation au Petit Nanterre.

Depuis 2020, elle a signé une convention de partenariat avec le programme de réussite éducative de Nanterre.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	65 450,00	36,13%
Action Culturelle	65 520,00	36,16%
Fonctionnement	50 200,00	27,71%
Total	181 170,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat - Contrat Ville (S)	14 000,00	7,73%
DDCS (S)	6 000,00	3,31%
FONJEP (A)	7 170,00	3,96%
Région IDF - PAC	45 000,00	24,84%
CD92 - Fonctionnement (S)	6 000,00	3,31%
CD92 - Contrat Ville (A)	12 000,00	6,62%
EPT Paris Ouest la Défense - Contrat Ville (A)	16 000,00	8,83%
Ville de Nanterre (S)	15 000,00	8,28%
ERASMUS (A)	4 000,00	2,21%
Service Civique	700,00	0,39%
CAF	3 000,00	1,66%
Partenaires privés	18 000,00	9,94%
Recettes propres	34 300,00	18,93%
Total	181 170,00	100,00%

DOSSIER N° EX055674 - LE TEMPS DE VIVRE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2022

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	93 000,00 € HT	32,26 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE TEMPS DE VIVRE
Adresse administrative : 9 RUE DE STRASBOURG
92700 COLOMBES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Danielle LEFEVRE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie Le temps de Vivre a été créée en 1992 par Rachid Akbal, comédien-conteur, auteur et metteur-en-scène. Elle s'est donnée pour mission de diffuser les arts de la parole (théâtre, conte, oralité) en France et à l'étranger. La compagnie est implantée à Colombes (92) depuis bientôt 20 ans.

La narration occupe une place centrale dans le théâtre de Rachid Akbal : les arts de la parole se sont imposés comme principal langage de la compagnie. Ces dernières années, les créations se sont centrées autour du récit et de sa mise en théâtre. La compagnie tend à utiliser de nouvelles techniques du théâtre contemporain comme la vidéo ou le mélange des disciplines. Le théâtre de Rachid Akbal se veut à l'écoute de l'actualité.

La compagnie Le Temps de vivre a également créé « Rumeurs Urbaines », festival des arts de la parole. Ce festival, qui a présenté sa 21ème édition en octobre 2020, réunit chaque année sur une quinzaine de jours 30 conteurs et plus de 4 000 spectateurs dans 11 villes partenaires de trois départements, les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Val d'Oise. Les lieux du festival sont l'Avant-Seine, l'Espace Renoir, l'Espace 1789, le Théâtre du Cormier, le Théâtre de l'Usine, la MJC de Colombes, le Tamanoir, le réseau des médiathèques...

La saison 2020-2021 de la compagnie a débuté par la nouvelle édition du Festival Rumeurs Urbaines, dont la presque-totalité des plus de 50 représentations a été maintenues dans des théâtres, médiathèques, centres sociaux, établissements scolaires, scènes de musique... 4 équipes ont à cette occasion été accueillies en résidence, tandis que la compagnie a pris part à la création du collectif, TRAFFIC, avec 6 autres structures nationales dans le cadre de l'accompagnement de la création et de la diffusion d'œuvres relevant du conte et des arts du récit. Profitant du développement de nouveaux partenaires comme le Studio Théâtre de Stains (93), la compagnie a pu créer « Les contrées sauvages », présenté en représentations professionnelles. Les précédentes productions, dont notamment « Cent culottes et sans papiers » connaissent une diffusion perturbée. Par ailleurs, Le temps de vivre propose cette saison diverses actions culturelles, impliquant plus de 1500 personnes.

La compagnie Le Temps de Vivre est soutenue par la DRAC (au titre de l'aide à la production dramatique, de l'aide à la résidence et de la culture et du lien social), les Conseil Départementaux des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de l'Essonne et les Villes de Colombes, Pierrelaye et Paris. Elle a par ailleurs obtenu cette année l'Aide au projet mutualisé, et sollicite l'Aide à la diffusion et le Soutien aux actions ponctuelles d'EAC de la région Île de France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	93 100,00	90,39%
Action Culturelle	9 900,00	9,61%
Fonctionnement	0,00	0,00%
Total	103 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	12 000,00	11,65%
Ministère de la Culture (S)	15 000,00	14,56%
Région IDF - PAC	40 000,00	38,83%
CD Hauts de Seine (S)	15 000,00	14,56%
Recettes propres	21 000,00	20,39%
Total	103 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055675 - MADANI CIE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	280 000,00 € HT	17,86 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MADANI COMPAGNIE
Adresse administrative : 25 RUE DU DOCTEUR VINAVER
78520 LIMAY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Joël TRONQUOY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Auteur d'une quinzaine de pièces, et metteur en scène d'une trentaine de spectacles questionnant les grandes mutations sociales et politiques de la société française, Ahmed Madani a fondé sa compagnie en 1985 à Mantes-la-Jolie.

Il y a produit à la fois des créations tout public, mêlant parfois acteurs professionnels et enfants acteurs, des spectacles-événements au plus près des populations dans des lieux inhabituels. Ahmed Madani a par ailleurs dirigé le Centre dramatique national de l'Océan indien à La Réunion (2003-2007).

Les créations de « Madani compagnie » sont diffusées dans différents réseaux de lieux : des centres dramatiques nationaux jusqu'aux théâtres de ville. La compagnie accompagne toujours ses spectacles d'actions de médiation.

La saison 2020-2021 de « Madani Compagnie » a été marquée par une volonté de transformer contraintes sanitaires en opportunités. La création de « Incandescences », troisième et dernier volet de la trilogie « Face à leur destin » qui interroge la jeunesse des quartiers populaires d'Ile de France s'est achevée en novembre au terme de 6 résidences franciliennes. Les 59 représentations du spectacle, dont

26 en Ile-de-France, sont progressivement annulées. Par ailleurs, cette saison a été l'occasion de concrétiser un partenariat avec le Ministère de l'Intérieur autour du spectacle «J'ai rencontré Dieu sur Facebook», joué notamment en établissements scolaires et devant des publics signalés. De même, le projet de médiation-spectacle « Au nom du père », a été maintes fois représenté en collèges et lycées pour permettre de conserver le lien avec le monde pédagogique. D'autres actions culturelles et artistiques se poursuivent, telles que des ateliers de pratique théâtrale au lycée la nouvelle Chance en lien avec le Théâtre Firmin-Gémier et La Piscine à Châtenay-Malabry (94), ou des rencontres dès avril avec les jeunes de Fontenay-Sous-Bois (94). Au total, 3413 lycéens et apprentis franciliens sont cette saison touchés par ces divers projets de la compagnie.

La compagnie est conventionnée par la DRAC et soutenue par la région Île-de-France. Elle reçoit par ailleurs le soutien ponctuel du Ministère de l'intérieur via le Comité interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et de d'autres collectivités locales et départementales. Sa dernière création Incandescences a obtenu l'aide à la création de la région Île de France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	273 000,00	97,50%
Fonctionnement	7 000,00	2,50%
Total	280 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	7 607,00	2,72%
Ministère de l'intérieur - CIPDR (S)	80 000,00	28,57%
Région IDF - PAC	50 000,00	17,86%
CD Essonne (S)	5 000,00	1,79%
Recettes propres	137 393,00	49,07%
Total	280 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055676 - PAR TERRE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	129 700,00 € HT	23,13 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PAR TERRE
Adresse administrative : 74 AVENUE LAFERRIERE
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Aude LEPRESLE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Danseuse et chorégraphe de la Compagnie « Par Terre » fondée en 2005, Anne Nguyen est avant tout breakeuse, spécialiste de la danse hip-hop au sol. Elle a été interprète au sein de compagnies hip-hop et contemporaines (Black Blanc Beur, Faustin Linyekula, Salia Ni Seydou...), a dansé avec plusieurs groupes de break et a participé à des centaines de battles, en solo ou en groupe. Influencée par un cursus scientifique et dans la continuité de sa pratique des arts martiaux, la chorégraphe déstructure les différentes gestuelles hip-hop (break, popping, locking...) et leur ouvre de nouveaux espaces d'écriture en leur imposant des contraintes géométriques.

Depuis quelques années, au fil des résidences, la compagnie a fortement développé les projets d'actions avec les publics, qui constituent pour Anne Nguyen des occasions de tester des dispositifs artistiques et de nourrir ses créations au contact de publics très différents : en milieu scolaire auprès d'enfants et d'adolescents (dont des lycéens et des élèves non-francophones), auprès d'amateurs de danse, mais aussi auprès de populations plus fragiles (jeunes en foyer d'accueil, personnes isolées, patients..).

En Ile-de-France, la compagnie bénéficie d'une implantation territoriale solide : elle a été accueillie à plusieurs reprises en résidences longues, notamment au Théâtre Louis Aragon, scène conventionnée

danse à Tremblay-en-France (93), au Théâtre 71 à Malakoff (92), au Théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi (94) et au Prisme à Elancourt (78), a été artiste associée au Théâtre national de Chaillot jusqu'en 2018 et dernièrement à l'Espace 1789, scène conventionnée danse à Saint-Ouen (93). Elle est depuis la saison 20-21 et pour 3 saisons artiste associé au Centre d'Art et de Culture – Meudon (92) et elle a un projet de résidence territoriale avec le Centre culturel l'Imprévu / Mairie de Saint-Ouen l'Aumône (95) pour 2021-2022. Dans ce cadre, plusieurs actions culturelles ponctuelles à destination du public jeune de Saint-Ouen l'Aumône (12-18 ans) sont envisagées.

La période écoulée, de juillet 2020 à juin 2021, a fortement été impactée par la pandémie de covid-19 avec notamment une baisse sensible du nombre de projets menés. Le travail de création s'est concentré sur la pièce « Underdogs », trio qui doit être créée à l'été 2021. Les 76 dates de diffusion des pièces ont été très affectées par la crise, mais certains projets ont pu être transformés, à l'image de la représentation d'« A mon bel amour » au Palais de la Porte Dorée devenue huit capsules de vidéo-danse proposées dans le cadre de la Nuit des Musées. Plus de 100 heures d'action artistique sont également organisées, avec notamment une série d'ateliers de danse contemporaine et hip-hop autour d'« À mon bel amour » auprès de lycéens (2nde) de Saint-Denis et Saint-Ouen en parcours danse.

La compagnie bénéficie de l'aide de la DRAC, du soutien du Conseil départemental du Val-de-Marne et du soutien de la région Île-de-France au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2013 et d'un poste emploi-tremplin attribué en 2012.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	43 851,73	33,81%
Action culturelle	5 700,00	4,39%
Fonctionnement	25 243,98	19,46%
Emplois structurants pour le projet	54 904,29	42,33%
Total	129 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC - conventionnement (A)	50 000,00	38,55%
Région IDF - PAC	30 000,00	23,13%
CD Val de Marne (S)	17 000,00	13,11%
ADAMI	8 000,00	6,17%
Recettes propres	24 700,00	19,04%
Total	129 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX055677 - CFB 451 - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	155 667,00 € HT	19,27 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CFB 451
Adresse administrative : 11 RUE DU 14 JUILLET
94270 LE KREMLIN BICETRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Paul MORIZEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Christian et François Ben Aïm, danseurs et chorégraphes créent leur compagnie, la compagnie CFB 451, en 1998. « A l'abri du regard des hommes, avant d'aller mourir ailleurs », leur première pièce, hybride à l'énergie brute, est fondatrice de leur projet et de leur duo fraternel. Suivra, en 2001, le trio « Ô mon frère ! », encore au répertoire de la compagnie.

Le répertoire s'est étoffé au fil des années avec la création d'une vingtaine de pièces, permettant d'affirmer une ligne artistique marquée par la musique et le croisement avec d'autres disciplines (cirque, marionnette, vidéo...). Travailler et présenter des œuvres en extérieur ou in situ est également un axe que développe la compagnie, expérimenté à l'occasion de cartes blanches (Rungis), ou de festivals (Play mobile à Chatillon).

La compagnie a développé ses partenariats et bénéficie d'une reconnaissance professionnelle dans le paysage chorégraphique francilien et national. Elle a notamment été artiste associée au Théâtre de La Madeleine de Troyes – scène conventionnée (2009-2014). Bien implantée en Ile-de-France, la compagnie a eu de nombreuses résidences longues au travers de la région, plus récemment au Théâtre de Rungis (94), au Centre des Bords de Marne du Perreux (94) et au Théâtre de Chatillon (92). La compagnie est en

échange actuel avec l'Atalante de Mitry-Mory (77) pour y devenir artistes associés en 2021/2022.
La compagnie accompagne ses créations d'actions de sensibilisation définies sur mesure et de toutes formes : ateliers chorégraphiques, rencontres publiques, créations in situ...

Pour la saison 2020-2021, la compagnie s'est consacrée jusqu'en décembre à la création de « FACETIES », affirmant un nouveau registre burlesque, à la suite de 11 semaines de travail en résidence auprès de divers partenaires dont le Théâtre de Chevilly-Larue (94), Micadanses (75), et le Théâtre des Bergeries (93). Une forme brève du spectacle nommée « Marche rond, tourne droit ! » - prévue pour le Hors-les-murs et tout particulièrement le milieu scolaire – a également été développée. La fermeture des lieux culturels a cependant bouleversé le calendrier de diffusion (plus de 50 représentations prévues de 8 spectacles), reportant les dates majoritairement sur la saison prochaine, notamment pour la nouvelle création. « L'ogresse et son chien », commande du Musée départemental du Domaine de Sceaux dans le cadre de l'événement « Les Grandes Heures de Sceaux » en juin, envisage d'investir l'Orangerie et les espaces extérieurs du domaine sous la forme d'une déambulation. Pour les actions artistiques, les seuls ateliers de sensibilisation ayant pu se tenir ont eu lieu en lien avec le Théâtre de Chatillon (92), dans le cadre d'un parcours « Chemin des arts », avec deux classes de 4e et Ulis, explorant la posture d'immobilité en lien avec « FACETIES. »

La compagnie CFB 451 est soutenue par la DRAC Ile-de-France, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, et la Région Ile-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	93 750,00	60,22%
Action Culturelle	5 270,00	3,39%
Fonctionnement	56 647,00	36,39%
Total	155 667,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	14 000,00	8,99%
Région IDF - PAC	30 000,00	19,27%
CD Val-de-Marne (A)	15 000,00	9,64%
Ville de Paris (S)	1 500,00	0,96%
FONPEPS (A)	5 000,00	3,21%
Recettes propres	90 167,00	57,92%
Total	155 667,00	100,00%

DOSSIER N° EX055678 - CIE PHILIPPE MENARD ASSOCIATION PM - AVENANT PAC - JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	89 000,00 € TTC	33,71 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PM
Adresse administrative : 17 RUE DE LA JONQUIERE
75017 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Danielle BONNET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Fondée en 2006 par le danseur et chorégraphe Philippe Ménard, la compagnie « PM » a déjà créé 9 pièces qui explorent les questions de liberté, de positionnement face aux pressions du monde. Ses actions de création, diffusion, et actions artistiques se déroulent principalement dans le cadre de résidences. Après avoir investi plusieurs territoires franciliens, la compagnie est depuis 2016 associée au Vaisseau, fabrique artistique implantée au centre de réadaptation de Coubert (77), où elle a ses bureaux et espaces répétition. Elle est également en résidence dans les Hauts-de-Seine avec le théâtre Bernard-Marie Koltès de l'Université de Nanterre, le Théâtre de Chatillon et la Maison de la musique de Nanterre. Elle mène un important travail d'appropriation avec les publics en situation de handicap et les lycéens. La compagnie bénéficie de soutiens réguliers de la DRAC. La Région est le principal financeur. Elle est également soutenue par le Département Seine-et-Marne.

Pour la saison 2020-2021, la compagnie n'a pas pu mener la création "Mobile", ni jouer son spectacle "Eldorado". Cependant, dans le cadre de sa résidence d'implantation à Coubert, elle a pu aménager sa

création du solo "TOTEM" et le projet de vidéos poétiques "Dis-moi sur quel pied tu dances, je te dirai qui tu es" avec les patients et le personnel de l'hôpital Coubert. La compagnie a également mis en place le projet d'observation du territoire rural "l'Atlas Intime de Bougainville", avec le Lycée Agricole de Brie-Comte-Robert (77), avec des actions qui mêlent théâtre, écriture, danse et arts visuels.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- COUBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	36 843,00	41,40%
Action Culturelle	36 388,00	40,89%
Fonctionnement	15 769,00	17,72%
Total	89 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	10 000,00	11,24%
Région IDF - PAC	30 000,00	33,71%
CD 77 (S)	4 000,00	4,49%
Mécénat	5 000,00	5,62%
Recettes propres	40 000,00	44,94%
Total	89 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055679 - ASSOCIATION JAZZ AME - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	374 100,00 € HT	10,69 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JAZZ AME
Adresse administrative : 54 RUE PHILIPPE DE GIRARD
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Samera MESBAR, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Portées par l'association « Jazz'Ame » créée en 1987, les pièces de Nacera Belaza, chorégraphe et danseuse, s'inscrivent dans une recherche autour du dialogue entre danses rituelles traditionnelles et écriture chorégraphique contemporaine.

La compagnie produit et diffuse des créations depuis 1994. Elle développe une pratique pédagogique en France et à l'étranger. En 2006, la compagnie amorce une résidence francilienne au Forum culturel du Blanc-Mesnil qui lui a permis de structurer son activité et de développer sa diffusion.

Depuis « Le Cri » en 2008, la diffusion de la compagnie a connu une augmentation importante, passant d'une quinzaine à une quarantaine de dates par an, avec une visibilité internationale (Europe, Maghreb, Japon, Indonésie, Afrique du Sud, Colombie...).

Elle a développé un travail de résidence au CND de Pantin avec un volet de rencontres avec le public et a développé des partenariats forts avec la MC93 de Bobigny, et plus récemment Points-communs, nouvelle scène nationale du Val-d'Oise et le Festival d'Automne à Paris.

La compagnie est conventionnée par la DRAC et la région Île-de-France.

Pour la saison 2020-2021, malgré plusieurs annulations et reports, la compagnie a pu bénéficier d'accueils en résidence par ses partenaires confirmés (Atelier de Paris CDCN, MC93...), notamment dans le cadre de la création de « L'Onde ». Cette dernière a seulement pu être présentée en avant-première au Théâtre de l'Aquarium. 5 représentations sont prévues à Bruxelles en mai. Le solo pour Oona Doherty, « Le Pur Hasard » - dont la première devait avoir lieu à la Biennale de Lyon - a été reportée à un avenir indéfini. Près de 190 heures d'action culturelle ont par ailleurs été menées, dont notamment des ateliers avec le Lycée Delacroix de Drancy (93).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS
- BOBIGNY
- CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	239 291,69	63,96%
Action Culturelle	13 104,00	3,50%
Fonctionnement	121 704,31	32,53%
Total	374 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	100 000,00	26,73%
Région IDF - PAC	40 000,00	10,69%
FONPEPS	15 000,00	4,01%
Fused - Face Foundation / aide à la résidence	8 000,00	2,14%
Recettes propres	211 100,00	56,43%
Total	374 100,00	100,00%

DOSSIER N° EX055680 - L'ORCHESTRE ATELIER OSTINATO - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	370 774,00 € HT	12,14 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ORCHESTRE ATELIER OSTINATO

Adresse administrative : 34 AVENUE DE NEW YORK
75116 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Laurent OULES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Structure unique en Île-de-France, fondée à l'initiative du chef d'orchestre Jean-Luc Tingaud, Ostinato est un orchestre « tremplin », composé de jeunes musiciens très majoritairement franciliens. Chaque année, ce sont environ 80 d'entre eux qui signent, après audition, un contrat de professionnalisation leur permettant de participer sur deux saisons à plusieurs sessions d'orchestre (trois minimum) dans un véritable cadre de travail professionnel.

Les musiciens ont entre 18 et 26 ans, pour la plupart à la charnière entre la fin de leurs études musicales et leur entrée sur le marché du travail et justifient d'une excellente maîtrise technique de leur instrument. Les sessions d'orchestre sont encadrées par des instrumentistes chevronnés et abordent le répertoire lyrique, symphonique et la musique de chambre.

L'orchestre, qui cultive la diversité dans ses lieux de représentation, a été implanté pendant 10 ans dans le Val d'Oise au Théâtre d'Herblay. Il développe divers partenariats en Ile-de-France pour des concerts ou des interventions artistiques, notamment à Vincennes où l'Orchestre est en résidence, à Suresnes ou à Paris.

Malgré les restrictions induites par la crise sanitaire, Ostinato poursuit sa démarche de formation, de

création et de développement des publics. 2 résidences se poursuivent à Vincennes et à Suresnes. Il crée d'ailleurs le MOOC « A la découverte de l'orchestre » avec le Théâtre Jean Vilar de Suresnes cet avril. Ostinato s'interroge également cette saison sur son écoresponsabilité, rédigeant une charte en partenariat avec l'association Arviva.

L'Orchestre-Atelier Ostinato est soutenu par la Ville de Paris et le conseil régional d'Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'Aide à la Diffusion de la Région.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	229 399,00	57,96%
Action Culturelle	62 103,00	15,69%
Fonctionnement	104 272,00	26,35%
Total	395 774,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	45 000,00	11,37%
Région IDF - Aide à la diffusion (S)	25 000,00	6,32%
Ville de Paris (S)	10 000,00	2,53%
Partenaires privés	137 559,00	34,76%
Recettes propres	178 215,00	45,03%
Total	395 774,00	100,00%

DOSSIER N° EX055683 - LA CIE DES DRAMATICULES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	129 932,00 € HT	29,25 %	38 000,00 €
	Montant total de la subvention		38 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COMPAGNIE DES DRAMATICULES
Adresse administrative : 10 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
94230 CACHAN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Iohanna HADJIDAKIS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créée en 2002 par Jérémie Le Louët et Noémie Guedj, la compagnie des Dramaticules fédère une équipe d'acteurs de la même génération qui ont vocation à constituer une troupe. Après la création en 2004 de « Macbett » d'Ionesco au Théâtre 13 à Paris, la compagnie monte « Hot House » d'Harold Pinter au Théâtre de Cachan en 2007. Les deux pièces reçoivent un bon accueil de la part du public et des programmeurs qui saluent les choix singuliers de dramaturgie et de mise en scène : travail sur l'intensité et le souffle, écriture de partitions verbales et physiques chorégraphiées, volonté d'aborder des thématiques universelles et intemporelles (le désir, la quête d'identité, le libre arbitre, la transgression ou l'embrigadement des hommes), le rapport au grotesque comme élément définissant la condition dérisoire de l'homme. En 2012, la compagnie a créé un « Richard III » et en 2013 et 2014, deux créations de spectacles de plateau « Affreux, bêtes et pédants » et « L'Ubu roi des Dramaticules ». En 2007 et 2011, la compagnie bénéficie d'une résidence d'implantation de quatre ans sur le territoire de l'agglomération du Val de Bièvre (CAVB), soit 7 communes, en partenariat avec les trois théâtres et équipements culturels du territoire : le Théâtre de Cachan, l'Espace Culturel André Malraux au Kremlin-Bicêtre et le Théâtre Romain Rolland Scène Conventionnée de Villejuif et de Val de Bièvre. Entre janvier 2010 et décembre

2012, Les Dramaticules sont en résidence au Théâtre de Rungis. A partir de 2011, la compagnie est en résidence sur la Communauté d'agglomération Seine Essonne avec le Théâtre Corbeil-Essonnes. La compagnie dispose désormais d'un bureau au sein du Théâtre de Châtillon où elle est artiste associé et a des rapports privilégiés avec son équipe. Elle a également bénéficié de résidences au Centre Culturel des Portes de l'Essonne et au Théâtre de la Madeleine.

La compagnie est en résidence d'implantation aux Bords de Scène à Athis-Mons de 2015 à 2018, puis au Prisme à Elancourt pour 3 saisons à partir de septembre 2018.

Le bilan 2020-2021 de la compagnie est forcément impacté par la crise sanitaire, avec l'annulation de 29 des 58 représentations prévues. La création « Pinocchio » a cependant pu être menée à bien au Théâtre de Châtillon (92) en octobre, la suite de la diffusion du spectacle étant en grande majorité reportée au printemps, avec notamment une série à Genève. D'autres spectacles doivent être présentés à des publics notamment scolaires, comme « Hamlet » et « Affabulations ». Malgré les difficultés, la compagnie poursuit son entreprise de développement des publics et d'action artistique, proposant en partenariat avec le Centre d'Art et de Culture de Meudon (92) des pièces enregistrées des contes de Grimm ou des ateliers avec le Collège Alexandre Dumas à Maurepas (78).

La compagnie est soutenue par le Conseil départemental du Val-de-Marne (convention d'objectif et de moyen) et par la Région. Elle sollicite également pour les trois prochaines années le label « action innovante » de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre d'un projet de théâtre chez l'habitant et auprès des centres culturels et écoles.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- MARCOUSSIS
- ARCUEIL
- CACHAN
- GENTILLY
- L HAY-LES-ROSES
- LE KREMLIN-BICETRE
- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	48 584,00	37,39%
Action Culturelle	1 679,00	1,29%
Fonctionnement	79 669,00	61,32%
Total	129 932,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ETAT (A)	13 120,00	10,10%
Région IDF - PAC	38 000,00	29,25%
CD94 (S)	15 000,00	11,54%
Recettes propres	63 812,00	49,11%
Total	129 932,00	100,00%

DOSSIER N° EX055684 - LA CONCORDANCE DES TEMPS - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	124 625,00 € HT	24,07 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CONCORDANCE DES TEMPS

Adresse administrative : 13 RUE LOUIS GAILLET
94250 GENTILLY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Geneviève DE BUZELET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La Concordance des temps est une compagnie de théâtre fondée en 2000 par Lucie Nicolas. La compagnie porte, d'une part, les spectacles mis en scène par celle-ci, souvent au croisement de différentes esthétiques (marionnette, danse, cirque, images projetées...) et d'autre part, depuis 2004, les spectacles du Collectif F71, fondé avec quatre autres comédiennes et metteuses en scène (Sabrina Baldassarra, Stéphanie Farison, Emmanuelle Lafon, Sara Louis), autour de l'œuvre du philosophe Michel Foucault. Depuis ses débuts, le Collectif est très investi dans des actions artistiques et culturelles avec les publics. Il a notamment mené des projets d'envergure avec des détenus au sein de plusieurs maisons d'arrêt et intervient également au sein d'établissements scolaires et notamment en lycée.

La compagnie est implantée en Ile-de-France depuis ses débuts et bénéficie de l'accompagnement et du soutien de plusieurs lieux partenaires, en particulier dans le Val-de-Marne (Théâtre-Studio d'Alfortville, Anis Gras, Studio-Théâtre de Vitry) et dans les Yvelines (Collectif 12, théâtre ESAT Eurydice à Plaisir, Ferme de Bel Ebat à Guyancourt). Elle est également régulièrement accueillie au Centquatre et au Théâtre de la Bastille à Paris.

En cette saison 2020-2021, le processus de création de « Le Dernier voyage (Aquarius) », spectacle théâtral et musical questionnant le devoir d'assistance, sa criminalisation et le traitement politique des migrations, a repris grâce aux accueils en résidence à Goussainville (95), Paris (75) ou encore Champigny (94). La création est reportée à la saison prochaine, forçant par ailleurs la compagnie à repousser la production de « Move on over, or we'll move on over you », bien que le travail pour celle-ci ait débuté. Les dates en diffusion de « Noire » et « Songbook » sont en grande majorité annulées ou reportées, le second bénéficiant cependant de représentations au collège Solveig Anspach avec le Nouveau Théâtre de Montreuil, CDN (93). De nombreuses actions artistiques sont également menées, telles que des ateliers de pratique pluridisciplinaire, mais aussi dans le cadre d'une résidence territoriale avec le Nouveau Théâtre de Montreuil.

La compagnie bénéficie régulièrement du soutien de la DRAC Île-de-France et est soutenue par le Département du Val-de-Marne ainsi que la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2013.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'aide à la création et de l'aide à la diffusion.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	91 987,00	63,60%
Action Culturelle	7 638,00	5,28%
Fonctionnement	45 000,00	31,11%
Total	144 625,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac IDF - aide à la production (A)	12 000,00	8,30%
Région IDF - PAC	30 000,00	20,74%
Région IDF - aide à la diffusion NOIRE (A)	5 000,00	3,46%
Région IDF - aide à la création LDV (S)	15 000,00	10,37%
CD 94 (Val-de-Marne) (A)	10 000,00	6,91%
Sociétés civiles	12 000,00	8,30%
Recettes propres	60 625,00	41,92%
Total	144 625,00	100,00%

DOSSIER N° EX055685 - L'ART ECLAIR - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	65 200,00 € TTC	38,34 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ART ECLAIR
Adresse administrative : 65 RUE DES CHANTEREINES
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Isabelle CALLO, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie « L'Art Eclair » est dirigée par l'auteur et metteur en scène, Olivier Brunhes. Auteur de plusieurs pièces (« Le Fossé de l'Aumône » (2006), « Spirituo Perpet » (2007)...etc.), il a publié son premier roman en 2012 : « La Nuit du chien », qui a obtenu le Prix Senghor 2012 du Premier Roman Francophone et le Prix 2013 des Lycéens et apprentis de la région Île-de-France. La spécificité de la compagnie est de créer des spectacles mêlant artistes professionnels et personnes en situation de grande précarité (handicap, SDF, détenus, bénéficiaires des minimas sociaux), des comédiens qualifiés « d'extraordinaires ». Ce mode de travail nécessite davantage de temps de fabrication, les créations aboutissant après plusieurs années de recherche et de collecte de paroles sur le terrain. Parmi ces créations, on peut citer : « Aziou Liquid – Rêves au travail » (2007) sur le monde du travail et de l'entreprise, pièce écrite par un trio d'auteurs (Olivier Brunhes, Koffi Kwahulé et François Prodromidès) ou encore « Fracas » (2013) autour du thème de la différence.

La crise sanitaire a profondément impacté les projets de diffusion et de résidence de la compagnie qui ont été, pour la plupart, annulés. Ceux-ci devaient se dérouler au lycée horticole de Montreuil (93), à Paris et

à Villejuif (94). Pour 2021, la projection reste complexe. La compagnie poursuit cependant ses partenariats avec les structures qui accompagnent les publics "empêchés" (SDF et personnes en situation de handicap notamment).

La compagnie est soutenue par la région Île-de-France et par la Drac.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création et diffusion	42 918,00	65,83%
Coûts de structure	22 282,00	34,17%
Total	65 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Sdat (a)	8 000,00	12,27%
Drac service théâtre (s)	5 000,00	7,67%
PAC	25 000,00	38,34%
Recettes propres	23 200,00	35,58%
Partenaires privés	4 000,00	6,13%
Total	65 200,00	100,00%

DOSSIER N° EX055686 - THEATRE SANS TOIT - AVENANT - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	80 402,12 € HT	37,31 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE SANS TOIT
Adresse administrative : 239 ROUTE D'ENGHIEN
95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Gérard BERTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Le « Théâtre Sans Toit » est l'une des compagnies de marionnettes de référence en France, fondée et dirigée par Pierre Blaise, metteur en scène, auteur, marionnettiste. La compagnie est codirigée par Veronika Door, également marionnettiste, interprète et constructrice.

Considérant la marionnette comme un instrument théâtral, par analogie à la musique, le Théâtre sans toit réalise des tablatures pour mémoriser les mouvements des marionnettes et développe une méthode fondée sur la dramaturgie du jeu. La compagnie a créé à ce jour près de 25 spectacles d'inspiration picturale ou textuelle, qui intègrent souvent des musiciens sur scène. Pierre Blaise est aussi un pédagogue reconnu, ayant enseigné dans de nombreuses écoles et conservatoires et assurant avec sa compagnie le compagnonnage de jeunes marionnettistes. Depuis 2014, il est directeur du Théâtre aux Mains Nues à Paris.

Implanté dans le Val d'Oise depuis 2001, le Théâtre Sans Toit y reste présent en 2021, notamment via des actions culturelles, malgré la fin de sa résidence à Gonesse. Il est également présent dans le 94 et à Paris.

En 2020-2021, la compagnie a été fortement impactée par la crise sanitaire, provoquant notamment

l'annulation et le report de nombreuses dates en diffusion des spectacles. Grâce aux accueils en résidence de partenaires (Anis Gras, L'Autre Lieu, Studio Théâtre de Charenton...), le spectacle « Premier cri » a pu être produit. Plusieurs actions culturelles sont également menées, avec notamment l'option-théâtre du Lycée Van Gogh (Ermont, 95).

La compagnie est soutenue par le Département du Val d'Oise, la DRAC Île-de-France et le conseil régional d'Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart du soutien innovant aux projets artistiques menés dans les quartiers populaires.

Localisation géographique :

- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	30 507,53	34,00%
Action Culturelle	15 741,09	17,54%
Fonctionnement	43 473,50	48,45%
Total	89 722,12	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	25 000,00	27,86%
SDAT (S)	1 500,00	1,67%
Région IDF - PAC	30 000,00	33,44%
Région IDF - Soutien innovant aux projets artistiques menés dans les quartiers populaires (S)	9 320,00	10,39%
CD Val d'Oise (S)	4 000,00	4,46%
Sociétés civiles	2 885,62	3,22%
Recettes propres	17 016,50	18,97%
Total	89 722,12	100,00%

DOSSIER N° EX055688 - DES ORGANISMES VIVANTS - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	168 384,00 € TTC	26,72 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DES ORGANISMES VIVANTS
Adresse administrative : 10 RUE EDOUARD VAILLANT
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Brigitte HYON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La fédération des Organismes vivants regroupe des compagnies de théâtre gestuel, clown, théâtre, danse et d'art numérique dans un objectif de mutualisation solidaire des moyens. La fédération se compose aujourd'hui de 3 compagnies « Point Virgule », « l'Yeuse/Tant'Amati » et « Désordinaire », dans une dynamique de partage liée aux enjeux de l'économie sociale et solidaire. Elles rassemblent 5 créateurs : Claire Jenny - chorégraphe, Erika Zueneli - chorégraphe, Olivier Renouf - chorégraphe, Carole Fages - comédienne-metteur en scène et Maïa Berling - comédienne-metteur en scène. La fédération assure la production, la diffusion et l'administration des compagnies membres. Grâce à la mise en commun de leurs ressources, celles-ci bénéficient d'une solidarité financière, de stabilité structurelle et administrative et du développement de leurs partenariats avec les institutions et les programmeurs. Chacune des compagnies est implantée sur différents territoires franciliens, souvent durablement, avec le soutien de partenaires publics et de lieux franciliens : notamment principalement dans l'Essonne pour la compagnie Désordinaire, la Seine-et-Marne pour la cie Point Virgule ainsi que Paris et le Val-de-Marne pour la l'Yeuse /Tant'Amati.

Pour cette nouvelle saison de conventionnement, les compagnies membres de la fédération ont participé à un total de 30 résidences dans leurs lieux partenaires, leur permettant notamment de poursuivre leur travail de création et de recherche. En raison de la crise sanitaire, seul le projet « A nous deux » de la Compagnie Point-Virgule, spectacle de danse très jeune public, a pu être créé en décembre 2020 à l'école maternelle Montempoivre de Paris (75) dans le cadre d'une programmation in situ de l'Atelier de Paris / CDCN. « Grosse niaque », création théâtre et clown de la compagnie désordinaire prévue en salle, en hors-les-murs et dans des lieux atypiques, a par ailleurs été présentée en avant-première au Collège Les Hyverneaux (77). 401 heures d'action artistique (dont 250 avec les lycéens et apprentis) ont aussi été proposées par les compagnies, avec notamment les ateliers artistiques « Passeurs de Nature II » au Lycée La Bretonnière à Chailly-en-Brie (77).

La fédération est soutenue par le Ministère de la culture et la région Île-de-France au titre de la PAC. Les compagnies qui la composent sont également subventionnées par la DRAC Ile-de-France, les villes de Montreuil (93) Paris (75), Champigny sur Marne (94) Morsang-sur-Orge (91) et les départements de l'Essonne (91) et de l'Eure et Loire (28).

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses du budget prévisionnel, déduction faite de l'écart de l'aide régionale à la création/diffusion.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	106 900,00	60,61%
Action Culturelle	6 400,00	3,63%
Fonctionnement	63 084,00	35,77%
Total	176 384,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	10 000,00	5,67%
DRAC CVL (S)	25 000,00	14,17%
Région IDF - PAC	45 000,00	25,51%
Région IDF (aide création/diffusion) (S)	8 000,00	4,54%
CD Essonne (S)	4 000,00	2,27%
Montreuil (S)	1 000,00	0,57%
Paris (S)	2 000,00	1,13%
Champigny-Sur-Marne (S)	4 000,00	2,27%
Morsang-Sur-Orge (S)	1 000,00	0,57%
FONPEPS (A)	12 000,00	6,80%
SPEDIDAM (S)	3 000,00	1,70%
Recettes propres	61 384,00	34,80%
Total	176 384,00	100,00%

DOSSIER N° EX055693 - RIPOSTE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	182 000,00 € HT	23,08 %	42 000,00 €
	Montant total de la subvention		42 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RIPOSTE
Adresse administrative : 4 RUE DE BELGRADE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Amel BERROU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

D' de Kabal est rappeur, slameur, chanteur et comédien. A partir de la fin des années 1990, il joue dans des pièces de théâtre de Mohammed Rouabhi, Stéphanie Loïk, Razerka Lavant, Mathieu Bauer, Hassane Kouyaté, David Lescot... A partir de 2001, il découvre le slam et entame de nombreuses collaborations artistiques (Spoke Orchestra...). En 2005, il fonde sa compagnie, R.I.P.O.S.T.E., avec l'ambition de proposer un espace de création à la croisée de l'écriture, du théâtre et de la musique, qui participe à la reconnaissance de la culture hip hop. Depuis, R.I.P.O.S.T.E. a créé une dizaine de pièces de théâtre/slam/danse hip hop ainsi que des projets musicaux (avec les groupes Daronz, Boca Senior, Bouches de là, Trio Schizophony). En 2014, D' de Kabal se lance, avec Arnaud Churin et 17 interprètes dans la création d'un opéra hip-hop, avec l'ambition de monter à terme l'ensemble de la trilogie d'Eschyle, « L'Orestie », dont la création a eu lieu en 2017. La compagnie est aussi à l'initiative de manifestations transversales comme « l'Université hip hop mobile » avec des artistes, des universitaires, des sociologues et du public, ou autour d'ateliers d'écriture et de slam réalisés dans plusieurs communes de Seine-Saint-Denis. R.I.P.O.S.T.E. mène de nombreuses actions culturelles auprès de publics variés : jeunes, patients d'hôpitaux, détenus, retraités, femmes en alphabétisation, animateurs... La compagnie bénéficie d'un

ancrage territorial en Île-de-France, principalement en Seine-Saint-Denis où elle est implantée de longue date et où elle travaille avec de nombreuses communes dont Le Blanc-Mesnil, Villetaneuse et Bobigny, dans les Yvelines avec le CAC G. Brassens à Mantes-la-Jolie, ainsi que dans le Val-de-Marne avec le Pôle culturel d'Alfortville.

La compagnie est soutenue par le Département de Seine-Saint-Denis, la DRAC Île-de-France et la région Île-de-France.

Sur la nouvelle période de conventionnement, l'association n'a pu finalisé ses projets de créations scéniques, ce qui fut l'occasion pour D'de Kabal, de produire l'album « Désapprendre », composé en grande partie de textes issus de son dernier spectacle « Fêlures / Le silence des hommes ». Il a pu être diffusé en septembre à la Scène Nationale de Foix dont D'de Kabal est artiste associé. Des actions artistiques sont organisées dans le cadre d'une résidence au Collège Fabien (93), une forme de « Laboratoires de Déconstruction et de redéfinition du masculin par l'art et le sensible » destinée à la jeunesse est développée dans la perspective d'être proposée à d'autres établissements scolaires. Outre le travail d'écriture, d'autres artistes interviennent afin d'élaborer et transmettre un langage pluridisciplinaire, avec Kim (Human beatbox), Alice Michel et Arnaud Vernet (chant, body percussions, choral rap, prise de parole en public...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	86 075,00	47,29%
Action Culturelle	20 500,00	11,26%
Fonctionnement	75 425,00	41,44%
Total	182 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - Structuration Musique (A)	25 000,00	13,74%
Région IDF - PAC	42 000,00	23,08%
CD 93 - Fonctionnement (A)	23 000,00	12,64%
Autres subventions pour création	20 000,00	10,99%
Recettes propres	72 000,00	39,56%
Total	182 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055696 - MILLE PLATEAUX ASSOCIES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	71 200,00 € TTC	35,11 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MILLE PLATEAUX ASSOCIES

Adresse administrative : 36 AVENUE DES PEUPLIERS
94000 CRETEIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Béatrice COMMENGE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie chorégraphique Mille Plateaux Associés est dirigée par Geisha Fontaine, danseuse, chorégraphe, performeuse et docteure en philosophie de l'art à l'université Panthéon-Sorbonne et Pierre Cottreau, d'abord réalisateur et directeur de la photo, qui conçoit avec Geisha Fontaine les différents projets chorégraphiques de la compagnie et réalise plusieurs films et documentaires.

La compagnie développe des projets artistiques singuliers et originaux : le solo « Moi » (créé en 2005, adaptable à tous types d'espaces), le projet « Je ne suis pas un artiste » (12 heures, plus de 80 intervenants, précédé d'un travail d'ateliers chorégraphiques avec des non professionnels). Depuis 1998, Geisha Fontaine interprète la même phrase chorégraphique filmée en super 8 par Pierre Cottreau, en extérieur, dans de nombreux pays et villes du monde (Vanves, Paris, Vitry-sur-Seine, Saint-Denis, Le Caire, Beyrouth, Kyoto, Shangai, Valparaiso...). De ce travail filmé, la compagnie a créé un spectacle en 2015 : « Millibar, une ritournelle chorégraphique ». La compagnie a porté pendant trois ans (2013-2015) un projet de coopération européenne sur le thème du « Regard en danse », rassemblant des artistes et chercheurs.

Implantée à Champigny-sur-Marne, la compagnie y mène un travail à l'année avec les habitants, avec

lesquels est créé chaque année un spectacle participatif. Depuis 2012, la compagnie est en résidence au 6B à Saint-Denis. Elle mène des actions de sensibilisation à la création chorégraphique tant sur le plan pratique (stages, ateliers, rencontres) que théorique (conférences et ateliers autour de la culture chorégraphique).

Sur la saison 2020-2021, les créations de la compagnie ont été retardées malgré cinq accueils en résidence (Théâtre Gérard-Philippe (94), 6b (93), Centre national de la danse (93)...). Ainsi « Mes plus belles danses », création participative s'emparant des relations entre la musique et la danse est reportée en novembre 21, tandis que « 100 mots pour une danse » a été reportée en juin 2021 au Théâtre Jean Vilar, L'Île-Saint-Denis (93). 3 autres performances doivent être également créées au 6b (93) et au Manège de Reims. La diffusion de « 10 danses » a été permise grâce notamment à treize représentations programmées par l'Atelier de Paris-CDCN (75) dans des établissements scolaires d'Île de France. L'activité d'action artistique a elle aussi été poursuivie avec 212h au total, la compagnie proposant des ateliers aux élèves du Lycée Racine (75) ainsi qu'à des retraités de Champigny.

La compagnie est soutenue par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Ville de Champigny-sur-Marne et la région Île-de-France. Elle est par ailleurs régulièrement soutenue pour ses projets par la DRAC Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	43 980,00	61,77%
Action Culturelle	11 140,00	15,65%
Coûts de structure	16 080,00	22,58%
Total	71 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	5 000,00	7,02%
Ministère de la Culture (S)	5 000,00	7,02%
Région IDF - PAC	25 000,00	35,11%
Val de Marne (A)	10 000,00	14,04%
Champigny-Sur-Marne (S)	3 500,00	4,92%
PEC / CUI-CAE	5 510,00	7,74%
Agence Service Civique	1 000,00	1,40%
Recettes propres	16 190,00	22,74%
Total	71 200,00	100,00%

DOSSIER N° EX055699 - CIE LOUIS BROUILLARD - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	828 000,00 € HT	14,49 %	120 000,00 €
	Montant total de la subvention		120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIE LOUIS BROUILLARD
Adresse administrative : 37B BD DE LA CHAPELLE
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Roger GUERIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Joël Pommerat, auteur et metteur en scène, a créé la Compagnie Louis Brouillard en 1990. La compagnie a été fortement accompagnée dès 1997 par le Théâtre de Brétigny et le Théâtre Paris Villette. Son succès s'est considérablement accru avec la création de « Au monde » en 2004. De 2007 à 2009, la compagnie a été accueillie en résidence au Théâtre des Bouffes du Nord.

Au cours de la saison 2010/2011, une collaboration a commencé avec le Théâtre de l'Odéon qui conduit aujourd'hui Joël Pommerat à participer avec l'Odéon-Théâtre de l'Europe au projet « Villes en scène / Cities on stage » retenu par la Commission européenne.

Depuis 2015, la compagnie a engagé un partenariat avec le Théâtre Nanterre Amandiers, qui se poursuivra avec l'équipe de Christophe Rauck.

Joël Pommerat a été récompensé de quatre Molières en 2016 pour ses créations « Ça ira (1) Fin de Louis » et « Pinocchio » (spectacle jeune public).

La saison 2020-2021 de la Compagnie Louis Brouillard a été marquée par la crise sanitaire : le spectacle « Contes et légendes », applaudi par la critique et les spectateurs, n'a pas connu la tournée qu'il aurait dû

avoir avec près de 100 dates originellement planifiées. Il en a été de même pour les autres spectacles de la compagnie actuellement en diffusion : « Le petit chaperon rouge » et « Ça ira (1) Fin de Louis. » De nouveaux projets de création sont en train de se mettre en place mais la production sera lancée au cours de l'année 2021 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. L'équipe est par ailleurs parvenue à maintenir une faible activité d'action artistique, proposant notamment des ateliers auprès de 2 « classes binômes » de Bobigny (93) avec la MC93.

Outre la Région, la Compagnie Louis Brouillard est soutenue par le Ministère de la Culture.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	367 100,00	44,34%
Action Culturelle	20 900,00	2,52%
Fonctionnement	440 000,00	53,14%
Total	828 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	303 000,00	36,59%
Région IDF - PAC	120 000,00	14,49%
Fonds propres	405 000,00	48,91%
Total	828 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055702 - ATMEN - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	90 065,00 € TTC	38,86 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATMEN
Adresse administrative : 11 RUE MARCO POLO
91300 MASSY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Andreas RIEHLE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie ATMEN a été créée en 2006 par la chorégraphe Françoise Tartinville. Les créations de la compagnie Atmen prennent différentes formes, spectacles, performances in situ, créations associant des amateurs et sont pensées pour l'intérieur comme l'extérieur.

Après la création de performances et du spectacle « C Extra », la compagnie s'est investie dans la construction d'un triptyque autour du masculin : « Intérieur crème » (2010), « Blanc Brut » (2012), « Émulsion Cobalt » (2014). En 2016, la création « Inversions polaires » aborde avec deux danseurs et une danseuse la matière plastique et la question du recyclage. En Octobre 2018, la compagnie a créé « qui a peur du rose ? » à l'Etoile du Nord, spectacle qui questionne le féminin par le prisme de la couleur rose et une version extérieure a été donnée au Parc de Chelles.

La compagnie ATMEN a bénéficié d'une résidence longue de trois ans à L'étoile du Nord (scène conventionnée danse à Paris) de 2012 à 2015. Elle développe une implantation dans le département de l'Essonne et bénéficie de partenaires en Seine-et-Marne. Elle accompagne son activité de création d'actions pédagogiques et de sensibilisation à la danse en direction de différents publics : scolaires, milieu hospitalier, jeunes en attente de placement, amateurs, personnes âgées.

La saison 2020-2021 n'a pas été aisée en raison de la crise sanitaire, provoquant des annulations et reports en cascade pour cette compagnie encore en structuration après l'ouverture en septembre d'un CDI pour l'administratrice de production. Atmen profite cependant de son grand nombre de partenaires sur le territoire francilien au travers de résidences avec Les Passerelles, Scène de Paris-Vallée de la Marne (77) ou encore l'Amin Théâtre – Le TAG, Grigny (91). La compagnie est ainsi parvenue à achever la création d'« Interstitium », dont la diffusion est prévue à l'automne 2021. Une seconde production, « Collage », pièce pluridisciplinaire pour trois danseuses, trois sculptures et une vidéo, a débuté à l'automne. Elle sera diffusée en mai au festival June Events à l'Atelier de Paris / CDCN (75). Avec ce lieu se développe d'ailleurs un nouveau partenariat fort dans le cadre d'une résidence autour du projet « Itinérance », film tourné avec des habitants du quartier de la Grande Borne à Grigny (91) et des amateurs de l'Atelier, qui sera partie intégrante de « Collage ». Atmen affirme par cela sa volonté de travailler au contact des publics, proposant également des ateliers au Lycée Saint-Hilaire d'Étampes (91). Dans les Yvelines, la compagnie vient d'entamer une collaboration avec La Commanderie à Élancourt, par le biais d'une résidence de création pour Collage. Une autre résidence est prévue en novembre 2021, cette fois pour démarrer les recherches autour de PORTRAITS aux fruits rouges.

La compagnie est soutenue par la Région au titre de la permanence artistique et culturelle et par le département de l'Essonne. Elle obtient par ailleurs des aides ponctuelles d'autres partenaires institutionnels, notamment de la DRAC Ile-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	54 674,00	60,71%
Action Artistique	7 992,00	8,87%
Fonctionnement	27 399,00	30,42%
Total	90 065,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - aide à projet (S)	12 000,00	13,32%
Région IDF - PAC (S)	35 000,00	38,86%
CD91 (S)	7 000,00	7,77%
Sociétés Civiles	12 500,00	13,88%
Recettes propres	23 565,00	26,16%
Total	90 065,00	100,00%

DOSSIER N° EX055704 - TRAFIC DE STYLES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	78 500,00 € HT	31,85 %	25 000,00 €
	Montant total de la subvention		25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS TRAFIC DE STYLES

Adresse administrative : 12 RUE KELLOG
92150 SURESNES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Michèle GUILHEM, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créée à Cergy-Pontoise en 1994 par Sébastien Lefrançois, chorégraphe pionnier de la danse hip-hop, la compagnie Trafic de Styles propose des pièces à la frontière de la danse hip hop, du cirque, du théâtre et du mime. Historiquement soutenue par L'Apostrophe à Cergy puis par Suresnes Cité Danse où Sébastien Lefrançois a été artiste associé, la compagnie a enchaîné les résidences d'implantation en Ile-de-France à Fosses, Saint-Ouen en parallèle ensuite avec une implantation bourguignonne aujourd'hui terminée.

Le projet de la compagnie s'articule sur des actions pensées et menées en milieu rural, en parallèle de projets poursuivis en zones urbaines, notamment dans le Val d'Oise et les Hauts-de-Seine.

L'équipe a dû faire face en cette saison 2020-2021 à de multiples reports de ses spectacles, et notamment de sa nouvelle création « InSinuation ». L'équipe travaille au développement des publics, proposant notamment au printemps un parcours du spectateur aux étudiants du CFA Carrosserie de Villeneuve-la-Garenne (92) ainsi que près de 200 heures d'ateliers aux élèves de l'Ecole maternelle Jean Effel de Garges-lès-Gonesse (95).

La compagnie bénéficie de l'aide régulière de la DRAC et du soutien de la Région Ile-de-France au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2013. Elle est soutenue par les villes de Garges-

lès-Gonesse et de Villeneuve-la-Garenne.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'aide aux projets innovants de la Région Ile de France.

Localisation géographique :

- PUTEAUX
- SURESNES
- VILLENEUVE-LA-GARENNE
- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	34 500,00	41,32%
Action Culturelle	22 200,00	26,59%
Fonctionnement	26 800,00	32,10%
Total	83 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ministère Culture - DRJSCS (S)	3 500,00	4,19%
Région IDF - PAC	25 000,00	29,94%
Région IDF - Projets innovants QPV (A)	5 000,00	5,99%
Ville de Garges-lès-Gonesse (S)	39 000,00	46,71%
Ville de Villeneuve-la-Garenne (S)	5 000,00	5,99%
Recettes propres	6 000,00	7,19%
Total	83 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX055706 - PAVE VOLUBILE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	25 000,00 € TTC	20,00 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PAVE VOLUBILE
Adresse administrative : 5 SQUARE DES BOULEAUX
75019 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Céline MURCIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Dirigée par la conteuse Praline Gay-Para depuis sa création en 2005, la compagnie Volubile a pour objectif de promouvoir l'art du récit en lien avec toutes les formes artistiques contemporaines. La compagnie propose des collectages de paroles urbaines, des ateliers de sensibilisation au conte, des conférences sur la littérature orale. Elle produit et diffuse les créations de Praline Gay-Para dont « Contes des 9 continents », « Récits de mon Ile », « Pourquoi je ne suis pas née en Finlande », « non ! » en 2014, « Du sillon au goudron » en 2014, l'entre-sort en caravane « Lisières » en 2015 ou « Contes très turbulents » en 2016. Praline Gay-Para a été en résidence à la Maison du conte à Chevilly-Larue, au Carré Scène nationale de la Mayenne, au Strapontin de Pont-Scorff, dans la Ville de Combs-la-Ville en Seine-et-Marne, sur la communauté de communes de l'Arpajonnais en Essonne de 2013 à 2015 et au Théâtre de Guyancourt dans les Yvelines depuis 2015.

Pour cette dernière saison de conventionnement, la crise sanitaire provoque de multiples annulations et reports pour la compagnie, notamment pour sa participation au Festival Karambolaz à la Réunion. Une résidence de deux jours est organisée à la Médiathèque de Vigneux sur Seine (91) dans le cadre de la

reprise du spectacle « Rise Up ! » en format adapté pour ce type de lieux, notamment à Brest et Gisors. Plusieurs actions culturelles sont par ailleurs organisées, dont des ateliers en collège à Clichy-Sous-Bois autour de « Vives et Vaillantes », spectacle également diffusé en médiathèques.

La compagnie Pavé Volubile est soutenue par le Département du Val d'Oise (aide à la création). Elle est en cours de sortie de son conventionnement au titre de la Permanence Artistique et Culturelle de la région Île-de-France.

Dans le cadre de la dernière année de sa convention de sortie du dispositif, Pavé Volubile mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	13 500,00	54,00%
Action culturelle	2 700,00	10,80%
Fonctionnement	8 800,00	35,20%
Total	25 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	5 000,00	20,00%
Guyancourt (S)	3 000,00	12,00%
Recettes propres d'activité	17 000,00	68,00%
Total	25 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055710 - COMPAGNIE JOLIE MOME - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	110 900,00 € TTC	36,07 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE JOLIE MOME
Adresse administrative : 14 ALLEE SAINT JUST
93210 ST DENIS LA PLAINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrick LERICHE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie Jolie Môme regroupe une troupe permanente d'une quinzaine de comédiens, chanteurs, techniciens et administratifs ; elle joue des spectacles musicaux, cabarets de chanson et pièces de théâtre inspirés de périodes historiques et de sujets de société, touchant un public qui ne fréquente pas habituellement les salles de spectacles. Elle est installée au Théâtre de la Belle Etoile (600 m² dont une salle de spectacles de 150 places). Très investie dans la vie associative et culturelle locale, la compagnie anime de nombreux ateliers de pratique artistique.

Jolie Môme est soutenue par l'Etat au titre du CUCS, la Ville de Saint-Denis, le Département de Seine-Saint-Denis, la région Île-de-France.

Malgré les reports et annulations en série, la compagnie est parvenue à faire demeurer un semblant de vie au théâtre La Belle Étoile grâce aux nombreux partenaires accueillis (compagnies ou collectifs tels que Solidarité Migrants Wilson...), lui permettant de tisser des liens de territoire d'autant plus forts. La création prévue de « La Création du monde » d'Arthur Miller, est reportée. Des répétitions publiques et une lecture sont cependant organisées en remplacement. « La Maladie Blanche » de Karel Capek, spectacle qui

résonne en échos à la situation sanitaire, doit être créé au printemps à La Belle Étoile. Par ailleurs, de nombreuses actions culturelles et sociales sont menées, avec notamment l'accueil d'ex-détenus de l'association La Lucarne d'Ariane pour une découverte professionnalisante du monde du spectacle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS
- SAINT-DENIS (LA PLAINE SAINT-DENIS)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	72 100,00	65,01%
Action Culturelle	14 800,00	13,35%
Fonctionnement	24 000,00	21,64%
Total	110 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Cohésion Sociale / Politique de la Ville (S)	6 000,00	5,41%
Région IDF - PAC	40 000,00	36,07%
Ville de Saint-Denis (S)	3 000,00	2,71%
CCAS EDF (S)	2 000,00	1,80%
Recettes propres	59 900,00	54,01%
Total	110 900,00	100,00%

DOSSIER N° EX055712 - LES ATELIERS DU SPECTACLE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	133 000,00 € HT	37,59 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION
LES ATELIERS DU SPECTACLE
Adresse administrative : 10 BIS RUE BISSON
75020 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie LEON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie des « Ateliers du Spectacle », créée en 1989 par Jean-Pierre Larroche, scénographe et metteur en scène, est co-dirigée depuis 2009 avec le groupe n+1 formé par Mickaël Chouquet, Balthazar Daninos et Léo Larroche. Elle réunit ainsi un collectif éclectique composé d'un créateur de dispositifs en tout genre (mécaniques sonores et visuelles), de techniciens, d'un metteur en scène, d'acteurs, d'un scénographe et de plasticiens.

Le groupe n+1 mène un projet mêlant théâtre, théâtre d'objet et sciences, selon une ligne artistique singulière, poursuivie depuis leurs débuts. Ses créations mêlent comédiens, marionnettes, musiciens et chanteurs, et prennent différentes formes (installation d'objets visuels et sonores, d'automates et dispositifs optiques, petites formes autonomes...). Le groupe crée ses spectacles lors de résidences dans des théâtres, notamment du réseau Arts et sciences, comme dans des laboratoires ou lors de rencontres avec des chercheurs et des scientifiques. Il mène de nombreuses rencontres et ateliers avec les publics sur ce thème, notamment des lycéens. La compagnie des spectacles qui tourne en Ile-de-France et au national comme des formes plus singulières comme les impromptus scientifiques qui réunissent un

chercheur et un artiste en lien avec des laboratoires de recherche ou encore des spectacles participatifs. Depuis 2014, « le Groupe n+1 » est en résidence en tant qu'artistes associés au Théâtre de l'Agora – Scène nationale d'Évry en Essonne. Il mène un travail avec plusieurs laboratoires de l'Université d'Evry et de Paris Sud à Orsay. Plusieurs établissements scolaires sont associés aux résidences, notamment les lycées des Loges à Evry et Truffaut à Bondoufle. Et, jusqu'en 2019, la compagnie a mené un important travail sur la Ville des Mureaux avec un pôle d'innovation collaborative de formation, de recherche, d'expérimentation et de sensibilisation sur l'énergie et la mobilité pour construire la ville de demain.

Le groupe n+1 est un des principaux partenaires de la Ville des Mureaux pour mener un projet lauréat du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), afin de sensibiliser les jeunes à la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI). Ce projet est conduit conjointement avec Seinergy Lab, un pôle d'innovation collaborative de formation, de recherche, d'expérimentation et de sensibilisation sur l'énergie et la mobilité pour construire la ville de demain, qui regroupe différentes écoles d'ingénieurs (Aforp, Ecam-Epmi), le lycée Vaucansson et des entreprises (ERDF, Véolia, Legrand, etc). L'ensemble des actions se déroule sur le territoire de la ville des Mureaux et plus largement au sein de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise jusqu'en 2019.

Lors de la saison 2020-2021, « Les Ateliers du Spectacle » et le « Groupe n+1 » ont connu une baisse conséquente d'activité en raison de la crise sanitaire. Leurs trois créations prévues cette année ont été repoussées, et seules 19 des 45 représentations planifiées ont pu être jouées devant 1053 spectateurs. De même, leurs activités d'éducation artistique et culturelle et d'ancrage territorial ont été vastement impactées. En partenariat avec le Nouveau Théâtre de Montreuil (93), le groupe a pu réaliser en octobre « Un album de A à Z » auprès de deux centres de loisirs de la ville. En revanche, « Une manifestation musicale », projet impliquant 600 lycéens de la ville, ainsi que des ateliers avec le Collège Beaumarchais est pour l'instant reporté à juillet. Malgré les difficultés, l'équipe profite de la situation pour s'interroger et réfléchir à sa reconstruction autour de partenariats au-delà des frontières franciliennes.

La compagnie est conventionnée par la DRAC Île-de-France et la région Île-de-France et reçoit le soutien de la ville des Mureaux et de ARTCENA.

L'équipe a répondu à l'appel à projet « Science pour tous » 2021 de la région Île-de-France.

Le « Groupe n+1 » a intégré le réseau numérique « Mon Île de Science », signe d'une volonté de développement sur le territoire francilien avec des structures Arts et sciences et de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de l'autre aide régionale (Science pour tous).

Localisation géographique :

- PARIS
- COUBERT
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- PALAISEAU
- SACLAY
- LA COURNEUVE
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	91 767,00	63,29%
Action Culturelle	11 566,00	7,98%
Fonctionnement	41 667,00	28,74%
Total	145 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	50 000,00	34,48%
Région IDF - PAC	50 000,00	34,48%
Région IDF - Science pour tous	12 000,00	8,28%
Jeune Théâtre National (a)	4 100,00	2,83%
ARTCENA (s)	16 000,00	11,03%
SACD (a)	3 000,00	2,07%
Mécénat	1 000,00	0,69%
Recettes propres	8 900,00	6,14%
Total	145 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055715 - LES GOULUDRUS - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	75 277,00 € HT	39,85 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES GOULUDRUS
Adresse administrative : 77 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anita GIRAUD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Compagnie pionnière des arts de la rue, Les Goulus est codirigée depuis 2003 par Laetitia Lafforgue. Elle crée des spectacles déambulatoires (« Les Krishnous », « Les Horsemen »...) et/ou interactifs principalement burlesques, diffusés à l'échelle nationale et à l'étranger. Longtemps installée à Montreuil, elle a rejoint en 2015 la fabrique de la Villa Mais d'ici à Aubervilliers.

Pour cette nouvelle saison de conventionnement, l'équipe a programmé un total de 58 représentations dont 19 en Ile-de-France. « The Horsemen » a ainsi été notamment diffusé à Vincennes (94), Argenteuil (95) et Ste Geneviève des Bois (91). La compagnie a par ailleurs profité de six accueils en résidence (MJC de Créteil, Villa Mais d'ici...). Plusieurs créations ont ainsi cette année pu être explorées, dont une recherche finalement abandonnée autour de figures de voltige avec un centaure (marionnette portée) et un vrai cheval. Une autre réflexion commence à peine autour d'un semi-opéra baroque avec Stéphane Logerot, musicien et arrangeur, Jean-Louis Cortès, pianiste et Pascal Morel, compositeur et arrangeur. L'univers recherché est un alliage entre un Eden fantastique baroque et l'esthétique des Drag Queen. Plusieurs actions culturelles ont enfin été menées (pour un total de 40 heures), notamment avec la MJC

Mont-Mesly de Créteil.

La compagnie bénéficie du soutien de la ville d'Aubervilliers et de la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS
- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	59 537,00	79,09%
Action Culturelle	4 520,00	6,00%
Fonctionnement	11 220,00	14,90%
Total	75 277,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	30 000,00	39,85%
CG94 (S)	1 500,00	1,99%
Aubervilliers (A)	500,00	0,66%
Recettes propres	43 277,00	57,49%
Total	75 277,00	100,00%

DOSSIER N° EX055718 - LA TAMBOUILLE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	100 500,00 € HT	19,90 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA TAMBOUILLE
Adresse administrative : 5 RUELLLE DU COLOMBIER
78410 NEZEL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Erwan GUILLOTIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créée à la fin des années 1990 à l'origine pour porter les activités du groupe yvelinois de chanson française festive « Les Blérots de Ravel », l'association s'est ouverte à d'autres artistes (Chloé Lacan, Les Femmes à Bretelles, ou encore Rouge, Boule, RTSF...), tout en portant l'organisation de manifestations musicales (festival Toumélé à Maule) ou de soirées ponctuelles.

En 2007, l'association a emménagé à Nézel, petit village au cœur des Yvelines, dans des locaux qui lui permettent de bénéficier de bureaux et d'espaces de travail partagés avec une compagnie arts de la rue, Planet pas net.

En 2015, les musiciens des Blérots de Ravel annoncent l'arrêt du groupe, ce qui incite l'association à repenser son projet global.

Au cours de la même année, la décision est prise de fusionner les associations La Tambouille et Planet pas net (sous la bannière de « La Tambouille »), afin de porter davantage de projets artistiques de plusieurs disciplines (musiques, arts de la rue, marionnettes, théâtre musical...) parmi lesquels : le nouveau groupe issu des Blérots de Ravel, No Name Projet, la compagnie Planet pas net, de nouveaux projets mêlant des artistes des deux compagnies, dans une logique de mutualisation. Le projet comporte

aussi un volet d'ouverture et d'accueil d'autres équipes artistiques à travers la mise à disposition du lieu pour des résidences ponctuelles. La compagnie Planet pas net développant aussi son activité sur le département du Val d'Oise, il s'agit pour la nouvelle structure d'élargir son implantation locale et francilienne ainsi que son réseau de partenariats, avec en parallèle, un fort enjeu de structuration professionnelle.

L'année 2020/2021 a imposé l'arrêt total des activités lors du premier confinement et l'arrêt de la diffusion depuis novembre 2020, avec des perspectives de prolongations sur le premier semestre 2021. Sans perspective de date de réouverture, il est impossible de mesurer les possibilités de report en salles de spectacles ou même la possibilité de jouer en extérieur. Cette période a été une période de remise en question du modèle économique qui a mené la structure à réfléchir à un projet regroupant plusieurs associations prenant la forme d'un Tiers-Lieu qui devrait voir le jour sur le territoire ouest de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- NEZEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / diffusion	72 662,00	68,87%
Action culturelle	4 138,00	3,92%
Coûts de structure	28 700,00	27,20%
Total	105 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
État (Ministère de l'éducation nationale) (s)	5 000,00	4,74%
Région PAC	25 000,00	23,70%
CD 78 (s)	7 100,00	6,73%
CD 95 (s)	8 000,00	7,58%
CU GPS&O (s)	8 000,00	7,58%
Commune de Nézel (s)	200,00	0,19%
Sociétés civiles	3 500,00	3,32%
Recettes propres	48 700,00	46,16%
Total	105 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX055720 - CARACTERE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	105 000,00 € HT	38,10 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CARACTERE
Adresse administrative : RUE AMBROISE PRO
77000 VAUX-LE-PENIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Laurent STRICHARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La compagnie a été créée en 2005 par le dramaturge et metteur en scène Gerald Garutti, qui promeut un théâtre de textes et de langue par des écritures classiques ou contemporaines en langue française et anglaise. Depuis 2013, la compagnie était en résidence à la Ferme des Jeux à Vaux-le-Pénil (77), lieu de création et de recherche, où elle développe des actions culturelles à destination d'un public scolaire et des centres sociaux notamment dans un axe transgénérationnel. La compagnie a aussi pour mission la conception, la supervision et l'animation d'une école d'art dramatique et développe des projets en Angleterre.

La dernière saison a été une année de transition dans un contexte de crise sanitaire, la compagnie a travaillé essentiellement sur futur « Centre des Arts de la Parole - CAP » implanté dans le 13^e arrondissement de Paris. Elle y a ainsi préparé ses propres créations (Anthropos en cours depuis 2019, Tartuffe au Canada – mise en scène de Gérald Garutti à l'invitation des productrices canadiennes Véronique Bossé et Maude Lafrance -Productions UP...) et a accueilli en résidence 2 compagnies émergentes : « L'instant Dissonant » et « L'instant Libre ». L'ensemble du programme de diffusion a été

annulé ou reporté, ainsi que la majorité des actions culturelles, certaines ont pu se tenir en visioconférence. La ville de Vault-le-Pesnil n'a pas apporté de financement en 2020. Un dialogue est en cours avec la Ville de Paris sur un soutien pour le projet du CAP dans son l'équipement sous concession privée, où la compagnie bénéficie d'une mise à disposition de locaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	56 500,00	53,81%
Action Culturelle	22 000,00	20,95%
Fonctionnement	26 500,00	25,24%
Total	105 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	40 000,00	38,10%
Ville de Paris (S)	20 000,00	19,05%
Recettes propres	45 000,00	42,86%
Total	105 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055726 - ARCAL - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	673 143,00 € HT	17,83 %	120 000,00 €
	Montant total de la subvention		120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARCAL ARCAL LYRIQUE

Adresse administrative : 87 RUE DES PYRENEES
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Hugues LISAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créé en 1983 par Christian Gangneron, l'Arcal est dirigée depuis 2009 par Catherine Kollen et labellisée par l'Etat compagnie nationale de théâtre lyrique et musical. Cette structure de production aspire à rendre l'opéra accessible à de larges publics à travers la création d'opéras et de pièces de théâtre musical de toutes envergures dans des répertoires variés, la diffusion auprès de lieux et publics différents, des actions culturelles et le soutien aux artistes - notamment émergents - en résidence.

La compagnie, qui dispose de locaux dans le 20e arrondissement de Paris, est présente sur tout le territoire francilien. Elle est implantée dans le Val de Marne (elle effectue une résidence longue au Centre des Bords de Marne), en Essonne (Méréville, Etampes...), dans le Val d'Oise (Herlay, Sarcelles, Taverny...) et dans les Yvelines, ayant été artiste associé jusqu'en 2019 à la Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines. De 2000 à 2016, la compagnie a bénéficié d'une résidence à l'Opéra de Reims.

L'Arcal rayonne nationalement grâce à une diffusion dans les maisons d'opéra et scènes généralistes.

La saison 2020-2021 est marquée par une vingtaine d'annulation de spectacles. La création de « Crésus », première française en version scénique de l'opéra de Keiser, a cependant pu voir le jour à l'Athénée (75), avant d'être diffusée au Centre des Bords de Marne (94). L'équipe profite également de huit

résidences franciliennes maintenues, une représentation professionnelle, diverses actions artistiques sur le territoire (notamment avec des lycéens). La saison 21-22 verra la poursuite des différentes résidences (résidence longue, résidences territoriales, en milieu scolaire...) ainsi qu'une nouvelle résidence en milieu scolaire à la Barbacane à Beynes (78). En plus de la diffusion du répertoire, la nouvelle création est prévue en octobre 2021 au CDBM.

L'Arcal bénéficie du soutien de la DRAC et du conseil régional d'Île-de-France, de la Mairie de Paris ainsi que les départements de l'Essonne et du Val d'Oise dans le cadre de leurs résidences sur le territoire, et le département des Yvelines (Projet Culture et Accessibilité).

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'Aide à la création et de l'Aide à la diffusion (ARCADI).

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- YVELINES
- ESSONNE
- VAL DE MARNE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	518 638,00	72,22%
Action Artistique	25 298,00	3,52%
Fonctionnement	174 207,00	24,26%
Total	718 143,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (A)	65 994,00	9,19%
Drac Ile de France : Aide à la résidence (S)	31 000,00	4,32%
Drac Ile de France : résidence milieu scolaire SDAT (S)	10 000,00	1,39%
Drac Ile de France : Aide au projet (S)	15 000,00	2,09%
Région IDF - PAC	120 000,00	16,71%
Région Île-de-France - Aide à la création (S)	40 000,00	5,57%
Région Île-de-France - ARCADI - Aide Diff Narcisse (A)	5 000,00	0,70%
CD Essonne (S)	18 000,00	2,51%
CD Val d'Oise (S)	31 000,00	4,32%
CD Yvelines (A)	8 000,00	1,11%
Ville de Paris : conventionnement (A)	70 000,00	9,75%
Ville de Paris : Aide à projet (A)	5 000,00	0,70%
Emplois aidés (FONPEPS)	4 458,00	0,62%
Fonds propres	294 691,00	41,04%
Total	718 143,00	100,00%

DOSSIER N° EX055731 - LES GENS D'UTERPAN - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	52 218,00 € HT	38,30 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES GENS D'UTERPAN

Adresse administrative : 37 RUE CLAVEL
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Marc LENOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Les Gens d'Uterpan est une compagnie chorégraphique contemporaine créée en 1994 dirigée par Annie Vigier et Franck Apertet.

Leur travail s'articule autour d'une recherche sur les rapports entre chorégraphes et danseurs et sur les conditions de la représentation (le rapport scène/salle, les conventions et les rapports au public...). Ces recherches les ont conduits à se rapprocher des arts plastiques et de la performance et à donner à l'espace de (re)présentation une place déterminante. Les créations de la compagnie sont ainsi présentées dans des lieux très divers (centres d'art, musées, espace public...) touchant ainsi un public différent du public habituel des salles de théâtre.

La compagnie développe une forte présence à l'international (Etats-Unis, Allemagne, Autriche...) notamment dans le réseau des arts plastiques ; en France, elle travaille majoritairement avec des ballets classiques, des universités, des centres d'art et des services culturels.

Depuis 2005, la compagnie a engagé un processus intitulé « X-Event » qui a donné lieu à différents spectacles, expériences ou performances autour de la notion de limite et autour des usages du corps (limites physiques des danseurs, limites d'acceptation du public.. etc.).

En 2008, un nouveau processus a été entamé : « Re-action » autour de la place du public, de ce qui fait œuvre ; plusieurs propositions artistiques sont nées telles que « Audience », « Avis d'audition »...

Par ailleurs, en 2012, la compagnie a débuté : « Topologie Ile-de-France », projet chorégraphique et sonore et réflexion sur l'espace public, l'urbanisme, le déplacement et la sociologie questionnant les usages habituels de l'espace public. Pendant 10 jours, la même trajectoire est reproduite par un danseur : gestes, comportements physiques, sociaux, vitesses de déplacement... créant ainsi une habitude, une rumeur dans les espaces publics traversés, avec les personnes rencontrées (habitants, usagers, commerçants...etc.) ; une pièce sonore est également créée en simultané et diffusée sur une radio libre locale. La compagnie a été en résidence au Centre d'Art Contemporain de Brétigny de 2009 à 2014.

Depuis 2015, pour le projet « Uchronie engagée » les chorégraphes poursuivent une résidence d'artiste itinérante sur le territoire urbain francilien. En 2017, Les Gens d'Uterpan sont invités par la documenta (Kassel, Athènes).

Pour la saison 2020-2021, la compagnie était en résidence longue à la Fondation des Artistes – MABA de Nogent-sur-Marne (94), lui permettant de poursuivre son activité malgré de nombreux reports. Les créations franciliennes de l'Uchronie « Du côté de Nogent » et de « Traité monographique sur les gens d'Uterpan » (commanditée par le Ministère de la Culture) seront proposées au printemps 2021. « Anthropométrie » et « Consignes de sécurité » ont, elles, été créées à l'été 2020 au Z33 (Belgique) dans le cadre de l'exposition « The work of time. » Les gens d'Uterpan sont présents dans l'exposition « L'usage des richesses » présentée à la galerie Salle Principale (Paris) de janvier à mars 2021 avec « Méditation. » Diverses actions culturelles ont par ailleurs pu être proposées, on citera notamment une collecte de paroles de retraités de Nogent-Sur-Marne. Ces différents matériaux seront exploités pour la réalisation de l'exposition monographique « Panique au dancing » qui sera présenté à la MABA au deuxième semestre 2021.

La compagnie est conventionnée par la DRAC Île-de-France et soutenue par la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	39 090,00	74,86%
Dépenses action culturelle	5 150,00	9,86%
Coûts de structure	7 978,00	15,28%
Total	52 218,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	6 000,00	11,49%
Région IDF - PAC	20 000,00	38,30%
Recettes propres	26 218,00	50,21%
Total	52 218,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055733 - CREA CRÉATION VOCALE ET SCÉNIQUE -
AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	496 793,00 € HT	9,06 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CREA CREATION VOCALE ET SCENIQUE

Adresse administrative : 3 RUE JACQUES DUCLOS
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Jérôme KALTENBACH, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Fondé en 1987 et dirigé par Didier Grojsman, le CREA, centre d'éveil artistique à Aulnay-sous-Bois est une structure unique en France, qui forme chaque année 150 choristes amateurs de 6 à 26 ans à une pratique vocale et scénique encadrée par des professionnels. Des commandes d'écriture d'opéras et de spectacles de théâtre musical sont passées à des auteurs et des compositeurs. Son objectif est de favoriser, par le chant, l'épanouissement individuel des enfants, de tous milieux sociaux, sans sélection ni audition, contribuant ainsi à lutter contre l'échec scolaire sur un territoire empreint de nombreuses difficultés sociales. Le CREA mène une politique importante d'actions éducatives et de formations auprès d'écoles et de collèges d'Aulnay-sous-Bois, mais aussi avec les parents, des personnes âgées en maisons de retraite, des salariés...

Le CREA est soutenu par la Ville d'Aulnay-sous-Bois, le Département de Seine-Saint-Denis, la DRAC Île-de-France et la région Île-de-France.

Une grande partie des résidences prévues sur la saison 2020-2021 avec les choristes amateurs à Villepinte, Bondy ou Tremblay-en-France est reportée. Pour autant, plusieurs restitutions publiques sont

prévues en juin à l'occasion du festival « Il était une voix ». Le chœur de l'Avant-Scène (8/11 ans) s'associe avec le programme Orchestre à l'école (OAE) et l'Orchestre Philharmonique de Radio France pour interpréter une œuvre d'Etienne Perruchon, créée en juillet 2021. Plus de 3 000 heures d'actions culturelles sont maintenues, à l'image d'ateliers de pratique artistique, de visites et de rencontres organisés au Lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois, mais aussi de la maternelle au collège. Le CREA a souhaité aller plus loin dans sa démarche en favorisant des projets collectifs réunissant l'ensemble des acteurs d'un même groupe scolaire : directeurs, enseignants, enfants et parents. L'équipe travaille par ailleurs à accompagner le « plan chorale à l'école » via des formations, la création d'un répertoire approprié, ainsi que la diffusion de ressources.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS
- AULNAY-SOUS-BOIS
- BONDY
- NOISY-LE-SEC
- TREMBLAY-EN-FRANCE
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	230 293,00	46,36%
Action Culturelle	85 250,00	17,16%
Fonctionnement	181 250,00	36,48%
Total	496 793,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	101 651,00	20,46%
Ministère de l'éducation (S)	20 000,00	4,03%
Région IDF - PAC	45 000,00	9,06%
CD 93 (A)	48 000,00	9,66%
Aulnay-Sous-Bois (A)	150 000,00	30,19%
Sociétés civiles	5 000,00	1,01%
Partenaires privés	32 000,00	6,44%
Recettes propres d'activité	95 142,00	19,15%
Total	496 793,00	100,00%

DOSSIER N° EX055772 - LES HOMMES PENCHES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	230 000,00 € HT	19,57 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES HOMMES PENCHES ASS
Adresse administrative : 9 RUE VAUVENARGUES
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean MOLLARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La Compagnie Les Hommes Penchés a été créée en 1995 par Christophe Huysman, acteur, auteur et metteur en scène. Ses spectacles conjuguent différentes disciplines, il articule son travail d'auteur en « Laboratoire mobile de recherche et de transmission nomades » avec un groupe de près de 25 artistes et techniciens. Les œuvres traversent les disciplines du théâtre, du cirque, du cabaret, du multimédia et s'articulent autour de la notion d'écriture contemporaine.

La compagnie a été en résidence et a noué des partenariats avec diverses structures franciliennes : la Ménagerie de Verre, le Théâtre Paris Villette, l'Atelier du Plateau... Christophe Huysman a par ailleurs été artiste associé au Phénix, Scène nationale de Valenciennes jusqu'en juin 2013.

En 2007, la compagnie a choisi de travailler avec une structure d'accompagnement administratif, « Et bientôt », qui a permis à Christophe Huysman de devenir directeur artistique de la compagnie à temps plein (CDI) et ainsi d'accompagner de jeunes équipes artistiques afin de les aider à développer leurs projets, dans le cadre de compagnonnages.

Elle a bénéficié depuis 2013 de compagnonnages aux Subsistances à Lyon, au Centquatre et au Château Rouge à Annemasse. Ces dernières saisons, la compagnie a diffusé plusieurs spectacles parmi lesquels

« Instable » et « Human (Articulations II). »

Pour la dernière période de conventionnement, la compagnie les Hommes penchés a pu réaliser une résidence maintes fois reportée auprès de l'Académie Fratellini (93), proposant une création collective avec des élèves de 3ème année, ainsi qu'une résidence de création avec les étudiants du CNSAD, marquant un engagement fort pour la formation. La recherche en production de « Cendrine », écrite et interprétée par Christophe Huysman, a pu reprendre pour une création à l'automne 2021. Malgré de nombreuses annulations de sa saison riche en diffusion, la compagnie est parvenue à maintenir une tournée de « Instable » à l'automne dans les Balkans (Monte Negro, Croatie, Bulgarie et Serbie). Une présentation aux USA et au Canada est reportée à juillet 2021. Si la diffusion de « Instable » est confirmée par le Parc de La Villette, des ateliers seront menés dans les établissements scolaires en avril.

Depuis 2007, la compagnie des hommes Penchés est conventionnée par la DRAC Ile-de-France. La compagnie est soutenue par la Région Ile-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006. Elle reçoit dans le cadre de sa diffusion internationale des subventions de la Ville de Paris et de l'Institut Français.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	103 655,00	45,07%
Fonctionnement	126 345,00	54,93%
Total	230 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	40 000,00	17,39%
Région IDF - PAC	45 000,00	19,57%
Institut Français	23 000,00	10,00%
Ville de Paris (S)	8 000,00	3,48%
SPEDIDAM	15 000,00	6,52%
Recettes propres	99 000,00	43,04%
Total	230 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055792 - ASSOCIATION FA7 - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	165 950,00 € HT	13,86 %	23 000,00 €
	Montant total de la subvention		23 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FA 7

Adresse administrative : 14 ALLEE ATHALIE
77186 NOISIEL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Victor ROSENTHAL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créé en 1981, l'Ensemble FA7, fondé à l'origine par 5 musiciens a évolué sous la direction artistique de Sylvain Frydman pour former un large collectif de musiciens, enrichi d'artistes venant d'autres univers. Il regroupe des musiciens de haut niveau intervenant sur un répertoire musical très large allant de la musique contemporaine à la musique ancienne en passant par l'improvisation et des créations originales. L'élaboration de spectacles jeune public musicaux et interdisciplinaires a été un des axes forts du champ de création de l'Ensemble FA7 qui a un savoir-faire en matière d'éveil artistique notamment pour la petite enfance. Ses propositions sont programmées dans le circuit des centres culturels, des théâtres, CDN et scènes conventionnées ou nationales. Après avoir été soutenu à la structuration par la DRAC Ile-de-France, l'Ensemble bénéficie de l'aide au projet de l'Etat ainsi que du soutien du Département de la Seine-et-Marne pour ses créations et des villes de Bagneux, Malakoff et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris pour ses résidences sur leurs territoires.

La saison 2020-2021 de l'Ensemble a été marquée par l'impact de la crise sanitaire, provoquant les reports et annulations des créations et tournées, particulièrement hors Ile de France. L'ancrage territorial de l'Ensemble, lié à ses résidences en partenariat avec les villes de Malakoff, Bagneux et l'Etablissement

Public Territorial Vallée Grand Paris, permet cependant de présenter plusieurs créations devant un public notamment scolaire, à l'image de "Franz Schubert raconte la Truite et School Bus". Des ateliers et actions culturelles ont été menés sur ces territoires, impliquant 1795 personnes, dont 300 lycéens et apprentis ainsi que des publics jeunes.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- NOISIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	97 791,00	58,93%
Action artistique	12 550,00	7,56%
Fonctionnement	55 609,00	33,51%
Total	165 950,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC - Aide aux conservatoires (S)	30 000,00	18,08%
Région IDF - PAC	23 000,00	13,86%
CD92 (S)	25 000,00	15,06%
EPT Grand Sud Paris (S)	30 550,00	18,41%
Ville de Malakoff (S)	15 000,00	9,04%
Ville de Bagneux (S)	16 000,00	9,64%
Sociétés civiles	5 000,00	3,01%
Partenaires privés	5 000,00	3,01%
Recettes propres	16 400,00	9,88%
Total	165 950,00	100,00%

DOSSIER N° EX055802 - TOC - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	138 103,00 € HT	28,96 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOC

Adresse administrative : 15 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Jean-Jacques BAREY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créé en 2000 par une dizaine de comédiens et techniciens issus plusieurs écoles de théâtre et d'universités, le T.O.C (Théâtre Obsessionnel Compulsif) est d'abord un collectif, à la recherche de textes singuliers, qui interroge le rapport scène-salle et l'expérience de la représentation pour le spectateur.

Il travaille sur des petites formes et des grands formats, dans des théâtres et autres lieux. En 2005, avec le soutien du Ministère de la Culture, il est accueilli pour la pièce Turandot au sein du Collectif 12 à Mantes-la-Jolie - qui reste à ce jour un partenaire régulier.

Les autres partenaires franciliens du collectif sont les Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, TQI Ivry, TGP, Théâtre de Vanves.... Le TOC mène chaque année de nombreuses actions culturelles, particulièrement auprès des lycéens de plusieurs établissements franciliens.

Le TOC est de 2018 à décembre 2021 en résidence longue au Théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine.

Pour la saison 2020-2021, le TOC a malgré les circonstances a poursuivi sa démarche de diffusion, avec un total de 73 représentations planifiées dont 70 en Ile-de-France. Le spectacle « La Plume et le fusil », biopic sur Louise Michel, a ainsi été présenté dans de nombreux collèges et lycées franciliens. A

l'occasion de l'été culturel 2020 de la Ville de Paris, « Un après-midi avec Stéphane Mallarmé » a été présenté dans le parc Monceau, permettant aux spectateurs de suivre la forme munis de casques audio. La proposition sera reprise pour 2021. La création de « L'avenir de la société industrielle » de Theodore Kaczynski portant sur la catastrophe écologique et l'écoterrorisme a également eu lieu en janvier devant des professionnels. Pour préparer les différentes créations et reprises, l'équipe a pu bénéficier de 6 résidences, notamment au Théâtre Antoine Vitez d'Ivry-sur-Seine et au Théâtre de La reine Blanche (75). Diverses actions culturelles sont par ailleurs proposées autour des spectacles (125 heures auprès des lycéens). Le décor de « L'avenir de la société industrielle » a notamment été réalisé en collaboration avec le Lycée Polyvalent des Métiers du bois Léonard de Vinci à Paris.

Le TOC est conventionné par la DRAC depuis 2012 et par la région Île-de-France depuis 2013.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS
- MANTES-LA-JOLIE
- ISSY-LES-MOULINEAUX
- BOBIGNY
- DRANCY
- MONTREUIL
- NOISY-LE-GRAND
- CRETEIL
- IVRY-SUR-SEINE
- THIAIS
- PIERRELAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / diffusion	83 031,00	60,12%
Action Culturelle	6 800,00	4,92%
Fonctionnement	48 272,00	34,95%
Total	138 103,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	50 000,00	36,20%
Région IDF - PAC	40 000,00	28,96%
FONPEPS	11 303,00	8,18%
Recettes propres	36 800,00	26,65%
Total	138 103,00	100,00%

DOSSIER N° EX055861 - MELIADES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	93 000,00 € TTC	21,51 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MELIADES

Adresse administrative : 77 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Dominique BONNOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créée en 2004, la Compagnie Méliadès est un collectif d'artistes plasticiens et de spectacle vivant, dirigé par Bénédicte Lasfargues et installé au sein de la Villa Mais d'Ici à Aubervilliers. Sa démarche est d'investir l'espace urbain (rues, friches industrielles, hôpitaux, appartements, métro, bus...) et de le détourner en recréant un univers imaginaire et onirique à partir de la mémoire du lieu. Ses spectacles se présentent sous forme de parcours interactifs ou bien d'installations théâtrales et plastiques en milieu urbain. Certaines des créations sont élaborées avec la population des lieux investis par la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques en direction des jeunes et des adultes.

La Compagnie Méliadès bénéficie du soutien régulier de la Ville d'Aubervilliers, du département de la Seine-Saint-Denis, de la DRAC Île-de-France (lien social et aide à la création) et d'aides au titre de la politique de la ville et du renouvellement urbain et de la région Île-de-France.

Le projet proposé par la compagnie Méliadès pour la permanence artistique et culturelle s'inscrit dans la continuité, avec le renforcement prévu de son implantation à Aubervilliers et sur le territoire de Plaine Commune en lien avec les services, équipements et associations locales, à travers notamment son installation-spectacle / balade fluviale « A la découverte du canal », ainsi que le développement d'une

implantation nouvelle sur le territoire d'Est ensemble. La compagnie prévoit par ailleurs de poursuivre ses interventions auprès des jeunes à Nanterre et Gennevilliers et souhaite créer et diffuser de nouveaux spectacles d'arts de la rue.

La compagnie Méliadès a subi de nombreux reports sur cette saison 2020-2021. Cependant des périodes de conception et répétitions ont pu être maintenues et la plupart des créations prévues auront lieu avant le terme de la saison. En effet, l'équipe peut bénéficier de plusieurs accueils en résidence avec, entre autres, la Ville de Bagneux (92) autour de la conception de la scénographie du spectacle « Carnavals » et de la Ville d'Aubervilliers (93) pour l'élaboration d'une nouvelle version intérieure/extérieure du spectacle « Les Femmes s'inventent où elles s'invitent », dont la création est prévue en septembre 2021. Malgré les difficultés actuelles, la compagnie poursuit ses projets de développement des publics, impliquant près de 500 personnes au cours de 314 heures d'action artistique. Un atelier cinéma est notamment mené au Lycée Suger (93), de même qu'un projet chant et théâtre auprès des élèves de primaire de Nanterre (92).

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'Aide à la Création et de l'Aide à la Diffusion de la région Île-de-France.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / Diffusion	65 300,00	56,78%
Action Culturelle	11 640,00	10,12%
Fonctionnement	38 060,00	33,10%
Total	115 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - aide à la création (S)	12 000,00	10,43%
CGET (S)	5 000,00	4,35%
Région IDF - PAC	20 000,00	17,39%
Région IDF - Aide à la création & Aide à la Diffusion (S)	22 000,00	19,13%
CD93 (S)	7 000,00	6,09%
Aubervillier (S)	5 000,00	4,35%
Emplois aidés	8 000,00	6,96%
OPH Aubervilliers	5 000,00	4,35%
Recettes propres	31 000,00	26,96%
Total	115 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX056197 - ESPACE MUSICAL PUCE MUSE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	140 400,00 € HT	21,79 %	30 600,00 €
	Montant total de la subvention		30 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE MUSICAL PUCE MUSE

Adresse administrative : 2 RUE DES PYRENEES
94150 RUNGIS CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Luc MALLET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Depuis 1982, « Puce Muse » développe, dans le domaine de la musique contemporaine, une activité de recherche, d'expérimentation, de création, de diffusion, et de pédagogie musicale. Serge de Laubier, compositeur, chercheur et musicien, est responsable de la structure.

La spécificité de « Puce Muse » est de travailler sur la spatialisation du son et la « multimodalité ». Serge de Laubier développe des créations musicales graphiques, lumineuses et numériques à travers différents dispositifs artistiques : le méta-instrument, la méta-mallette, des concerts graphiques sur façades... Les créations et logiciels de « Puce Muse » ont été primés dans des festivals (Festival international multimédia de Locarno, Janus du Design).

« Puce Muse » travaille par ailleurs régulièrement avec l'Université Pierre et Marie Curie, ainsi que sur des projets européens, en particulier autour de projets de recherche et d'expérimentation technique.

En parallèle de la création et de la recherche, « Puce Muse » développe une importante activité de pédagogie et de transmission auprès de différents publics et notamment les établissements d'enseignement musical, mais aussi les médiathèques et les établissements scolaires.

Les locaux de « Puce Muse » sont situés à Wissous, dans la zone d'activités de Rungis, à la frontière de l'Essonne et du Val-de-Marne. Puce Muse dispose de studios de travail et d'un parc de matériel conséquent.

À l'exception de l'été 2020, l'année 2020-21 est marquée par un ralentissement des activités de création et de diffusion. Malgré cela, les ateliers et concerts en milieu scolaire et dans les conservatoires ont presque tous eu lieu mais parfois sans public. Plusieurs vidéos ont été réalisées. La fermeture des universités a mis en suspend un vaste chantier de résidence de création qui devait débuter en septembre 2020 au sein de Sorbonne Université. Les activités de formation des professionnels aux conservatoires de Gonesse et Versailles ont été épargnées et se sont déroulées selon le calendrier prévisionnel.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

« Puce Muse » est soutenue depuis 1985 par la DRAC Île-de-France au titre des studios de création musicale et bénéficie ponctuellement du soutien de communes et d'agglomérations.

La structure est également soutenue par la Région au titre de l'éducation artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'aide régionale au titre de l'EAC.

Localisation géographique :

- PARIS
- VERSAILLES
- MASSY
- LES ULIS
- ISSY-LES-MOULINEAUX
- BOULOGNE-BILLANCOURT
- FRESNES
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création / diffusion	95 300,00	54,33%
Action culturelle	9 000,00	5,13%
Frais de structure	71 100,00	40,54%
Total	175 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (s)	27 220,00	15,52%
Région PAC (s)	30 600,00	17,45%
Région EAC (s)	35 000,00	19,95%
CD 94 (a)	4 739,00	2,70%
Agglomération Versailles Grand Parc (s)	4 426,00	2,52%
Issy-les-Moulineaux (s)	3 500,00	2,00%
Fresnes(s)	2 000,00	1,14%
Sorbonne Université (s)	8 000,00	4,56%
Union européenne (a)	12 634,00	7,20%
Société civiles (s)	14 575,00	8,31%
Recettes propres	32 706,00	18,65%
Total	175 400,00	100,00%

DOSSIER N° EX055596 - LA MUSE EN CIRCUIT - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	308 480,00 € HT	16,21 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LA MUSE EN CIRCUIT
Adresse administrative : 18 RUE MARCELIN BERTHELOT
94140 ALFORTVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Geneviève GALLOT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La Muse en Circuit a été fondée en 1982 par le compositeur Luc Ferrari pour offrir un outil de travail et de recherche au service des musiques contemporaines reliées aux technologies (musiques électroacoustiques, mixtes et instrumentales). Elle est l'un des six centres nationaux de création musicale labellisé en France et le seul en Ile-de-France. Son activité se déploie ainsi, autour de plusieurs grands axes : la création artistique à travers des productions déléguées, des coproductions et des accueils en résidence ; la diffusion et la programmation de spectacles, et enfin la pédagogie et la transmission. La Muse en circuit dispose de locaux à Alfortville composés de trois studios dont un studio, le studio Cage (80m²) équipé d'un grill permet, outre les séances de travail des artistes en résidence, de recevoir du public (jauge de 45 personnes), public comme professionnels lors de sorties de résidence. La Région participe aux travaux d'aménagement et d'agrandissement.

La Muse en circuit accueille en résidence des compositeurs, des instrumentistes ainsi que des créateurs venus aussi de diverses disciplines (théâtre, danse, numérique...) dont les préoccupations croisent celles de la musique. Elle met à leur disposition des moyens de production, d'enregistrement, de développement de post-production afin d'accompagner au mieux leurs projets de création. La Muse en circuit accompagne la production et la diffusion de spectacles musicaux, elle a notamment développé la production déléguée.

Le volet pédagogie et transmission occupe une place importante dans le projet de la Muse en Circuit, ainsi elle mène diverses actions de sensibilisation et de formation en lien avec l'Education Nationale (de l'école élémentaire au lycée), l'enseignement spécialisé (conservatoires, IUFM...). Elle a développé un logiciel, MusinKit, en téléchargement libre et gratuit dédié à la pratique de la musique et des arts sonores, reconnu d'intérêt pédagogique en 2016 par le Ministère de l'Éducation Nationale.

En dépit d'une saison 2020-2021 marquée par le décès de Davis Jisse, l'un des membres fondateurs de La Muse en Circuit, ainsi que par la fermeture aux publics induite par la crise sanitaire, le lieu a eu à cœur de poursuivre ses engagements auprès des artistes. 70 résidences ont ainsi été organisées, pour un total de 315 jours d'accueil d'équipes. De même, La Muse en Circuit a massivement investi dans la création avec près de 50 coproductions sur la saison pour des projets tels que Consensus Partium d'Alessandro Bosetti et David Christoffel dans le cadre du Festival d'Automne à Paris. Le lieu a également programmé 154 représentations de 54 spectacles. La création 2019, Coco, a vu sa tournée sud-américaine reportée à la saison prochaine, mais d'autres spectacles ont pu plus facilement rencontrer le public à la fin de l'été. En effet, Fake a été diffusé sur l'ensemble du territoire et devrait retourner sur scène en juin ainsi que le 18 juillet 2020 à l'occasion du Festival Jardins ouverts en Île-de-France. Par ailleurs, La Muse en Circuit a développé de nombreux projets d'action artistique et culturelle, à l'image de Bahutscopie, ateliers de pratique organisés avec 7 lycées franciliens. Des formations en Histoire des musiques électroacoustiques sont également organisées auprès du CFMI. Au total, 490 lycéens et apprentis ont été touchés grâce au travail d'éducation artistique opéré par le lieu.

La Muse en Circuit est soutenue par la DRAC Île-de-France, la région Île-de-France, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la ville d'Alfortville. Par ailleurs, la Muse en circuit obtient régulièrement des aides des sociétés civiles, SACEM, ADAMI, SPEDIDAM....

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Diffusion / Création	229 825,00	74,50%
Action Culturelle	19 100,00	6,19%
Fonctionnement	59 555,00	19,31%
Total	308 480,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	120 000,00	38,90%
Autres état (A)	13 000,00	4,21%
Région IDF - PAC	50 000,00	16,21%
CD Val de Marne (A)	20 000,00	6,48%
GPSEA (A)	5 000,00	1,62%
Alfortville (A)	5 000,00	1,62%
Sociétés civiles	8 000,00	2,59%
Recettes propres	87 480,00	28,36%
Total	308 480,00	100,00%

DOSSIER N° EX055597 - INDISCIPLINAIRES CONCORDANSE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	75 850,00 € TTC	39,55 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INDISCIPLINAIRES

Adresse administrative : 47 AVENUE PASTEUR
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Dominique FLEUROUX, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Depuis 2007, l'association « Indisciplinaire(s) » organise le festival "Concordan(s)e" qui a pour objet la création inédite de duos associant un écrivain et un chorégraphe, qui travaillent plusieurs semaines de résidence pour aboutir à un spectacle mêlant danse et littérature. Ces spectacles la plupart gratuits sont joués pour un large public dans des lieux variés, principalement en Île-de-France : salles de spectacles, bibliothèques, librairies, centres d'art... Ces duos continuent à se diffuser au-delà du festival dans toute la France. Parallèlement sont organisées des actions culturelles et des temps de rencontres avec les publics. Né en Seine-Saint-Denis, le festival se déroule désormais dans la plupart des départements franciliens autour de partenariats structurants noués avec la Briqueterie - CDC du Val-de-Marne, le centre culturel du Parc de Rentilly, le Mac/Val à Vitry-sur-Seine, l'Espace d'art à Nanterre.

L'association bénéficie des soutiens de la DRAC, du Département de Seine-Saint-Denis, de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France.

Sur la saison précédente marqué par la crise sanitaire, 3 équipes ont été accueillies en résidence avec un apport en coproduction : Jean-Baptiste André & Eddy Pallaro pour "L'orée", Frank Micheletti et Charles Robinson pour "No more spleen" Edmond Russo, Shlomi Tuizer et Bertrand Scheffer pour "Insomnie". 70% de la programmation du festival a été annulée, seules 7 représentations ont pu se tenir. Des ateliers

de danse avec des lycéens, ainsi que des rencontres, ateliers d'écriture et de lecture ont pu se tenir hors et pendant le début du festival.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	57 300,00	75,54%
Action Culturelle	3 750,00	4,94%
Fonctionnement	14 800,00	19,51%
Total	75 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	7 000,00	9,23%
Région IDF - PAC	30 000,00	39,55%
CD93 (S)	12 000,00	15,82%
Ville de Paris (S)	10 000,00	13,18%
Sociétés civiles	5 000,00	6,59%
Recettes propres	11 850,00	15,62%
Total	75 850,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055598 - PROQUARTET CENTRE EUROPÉEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE -
AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	425 472,19 € HT	21,60 %	91 900,00 €
	Montant total de la subvention		91 900,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRO-QUARTET CENTRE EUROPEEN DE
MUSIQUE DE CHAMBRE
Adresse administrative : 62 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Benoît BAZIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

ProQuartet a été créé en 1987 afin de favoriser le développement du quatuor à cordes et de la musique de chambre en France et à l'étranger. Ses activités se déclinent autour de la formation assurée par des grands maîtres et la participation à des concours internationaux, la diffusion (concerts-rencontres, « Rencontres musicales » (77), temps forts à Paris), la production (commandes d'œuvres, concerts), les actions culturelles (notamment pour la pratique amateur), l'insertion et l'accompagnement professionnels de jeunes quatuors (accueil en résidence longue et, implication les activités de ProQuartet).

En Île-de-France, l'activité de ProQuartet se déroule à Paris (Cité internationale des arts où la structure était installée jusqu'en 2017 et autres structures partenaires), en Seine-et-Marne dans des petits lieux, conservatoires et églises, dans plusieurs conservatoires de Seine-Saint-Denis, ainsi que dans d'autres départements franciliens. Par ailleurs, ProQuartet dirige des académies de formation régulières en Provence et dans le Limousin. La structure organise également des temps forts de diffusion en France et à l'étranger.

Suite au départ de son précédent directeur en janvier, Charlotte Bartissol prend la direction de Proquartet en juin 2021.

La saison 2020-2021 de ProQuartet est marquée par l'impact de la crise sanitaire : nombre de concerts et actions ont été annulées ou reportées. Pour autant, les projets de résidences longues sur plusieurs saisons se sont poursuivis, alors que de nouveaux venus étaient accueillis : le Quatuor Wassili, le Trio Ernest et le Trio Aralia. Au total, 36 équipes étaient programmées à Paris, Sceaux (92) et Vincennes (94). 440 heures d'action culturelle sont également proposées en Ile-de-France.

ProQuartet bénéficie du soutien de l'Etat (DRAC Île-de-France), des départements de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, du Pays de Fontainebleau et du conseil régional d'Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	234 543,23	55,13%
Action Culturelle	105 980,17	24,91%
Fonctionnement	84 948,79	19,97%
Total	425 472,19	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	160 000,00	37,61%
Ministère de la Culture - culture et justice (S)	6 000,00	1,41%
Région IdF - PAC	91 900,00	21,60%
Département 93 (S)	14 000,00	3,29%
Département 77 (S)	10 500,00	2,47%
DISP//SPIP (S)	3 500,00	0,82%
Ville de Paris (S)	20 000,00	4,70%
Pays de Fontainebleau (S)	1 600,00	0,38%
Sociétés civiles	22 500,00	5,29%
Partenaires privés	3 000,00	0,71%
Recettes propres	92 472,19	21,73%
Total	425 472,19	100,00%

DOSSIER N° EX055602 - STUDIO THEATRE DE VITRY - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	225 094,00 € HT	31,10 %	70 000,00 €
	Montant total de la subvention		70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STUDIO THEATRE DE VITRY
Adresse administrative : 18 AVENUE DE L'INSURRECTION
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Edgar PETITIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créé en 1964 à l'initiative de Jacques Lassalle, le lieu organise d'abord des ateliers théâtre avec des jeunes du quartier de la cité Louise Aglaé Cretté. En 1966, il prend le nom de Studio-Théâtre de Vitry, se constitue en association et crée son premier spectacle « La seconde surprise de l'amour » de Marivaux. Durant la période qui suit mai 1968, l'équipe s'élargit autour de Jacques Lassalle. Le spectacle « Jonathan des années 30 » marque la fin de la démarche collective de la compagnie et le Studio-Théâtre devient une structure de production et de création à part entière.

En 1983, Alain Ollivier prend la direction. Le Studio-Théâtre s'installe en 1986 dans un ancien atelier de ferblanterie repensé par Patrick Bouchain. Il est dès lors doté d'un espace de travail et de représentation et prend une orientation plus expérimentale. Frédéric Fisbach succède à Alain Ollivier en 2002. Il poursuit le projet de laboratoire de recherche et réintroduit l'ouverture aux amateurs à d'ateliers libres. Le Studio-Théâtre est ensuite dirigé par Daniel Jeanneteau et Marie-Christine Soma, puis sous la seule direction de Daniel Jeanneteau. Le lieu porte alors ses créations et celles de Marie-Christine Soma, s'inscrit dans un réseau de partenaires, s'ouvre à d'autres compagnies en résidence, développe son activité envers les publics et publie depuis 2014 une revue : Incise.

Le théâtre est depuis janvier 2017 dirigé par Bérangère Vantusso. Son projet s'articule autour de 3 axes : Créer/Chercher/Partager. Les résidences de créations coproduites par le Studio-Théâtre et des

Ouverture(s) se poursuivent tout comme les simples mises à disposition du lieu pour des temps de répétition plus courts, un nouveau type de résidence est proposé aux artistes : les résidences de recherche, un temps délié de toute pression de production d'un spectacle et qui trouvent une trace dans la revue numérique, « les Cahiers du Studio » qui succède à Incise. Deux rendez-vous annuels voient le jour : les « Rencontres » réunissent chercheurs et artistes autour d'une thématique.

Le Studio-Théâtre a pour cette saison 2020-2021 accueilli de nombreuses équipes artistiques dans le cadre de résidences de création ou de recherche, pour un total cumulé de 262 jours. A cette occasion, le lieu accompagne des équipes confirmées, telles que le Collectif in Vitro, ou émergentes, comme la Compagnie Paper Doll. Plusieurs artistes comme François Tizon bénéficient aussi des « Ouverture(s) » : accueillies en résidence de création, le lieu apporte également aux compagnies un financement en numéraire pour les spectacles créés et ouvre ses portes au public ou aux professionnels à l'issue du travail en ses murs. Un travail d'action culturelle et artistique est aussi effectué sur le territoire, entre autres auprès du public lycéen. Le projet Bestiaire, proposé à l'ensemble des classes de Première du Microlycée94 de Vitry (94), a permis aux élèves de créer une pièce à partir d'ateliers d'écriture, de manipulation, de réflexion, de séances d'improvisation et de rencontres. Un atelier de création de marionnettes d'une semaine est également conduit par le comédien et marionnettiste Christophe Hanon avec les enfants de l'association de quartier Les couleurs de la dalle.

Le Studio-Théâtre de Vitry est soutenu par la DRAC, le Département du Val-de-Marne, la Ville de Vitry et la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	172 894,00	76,81%
Action Culturelle	24 000,00	10,66%
Fonctionnement	28 200,00	12,53%
Total	225 094,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	48 520,33	21,56%
Région IDF - PAC	70 000,00	31,10%
CD Val de Marne (S)	48 520,33	21,56%
Vitry sur Seine (S)	48 520,34	21,56%
ONDA	3 000,00	1,33%
Partenaires privés	4 533,00	2,01%
Recettes propres	2 000,00	0,89%
Total	225 094,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055645 - CENTRE DE MUSIQUE BAROQUE VERSAILLES -
AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	1 720 973,00 € HT	13,02 %	224 000,00 €
	Montant total de la subvention		224 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE MUSIQUE BAROQUE
VERSAILLES
Adresse administrative : 22 AV DE PARIS
78000 VERSAILLES CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Pierre COPPEY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 février 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce soutien régional, la prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande pour la programmation estivale 2021.

Description :

Installé depuis 1988 à l'Hôtel des Menus Plaisirs à Versailles et dirigé depuis 2018 par Nicolas Bucher, le « Centre de musique baroque de Versailles » (CMBV) est une structure unique en France, dédiée à la valorisation du patrimoine musical français des 17e et 18e siècles. Elle est organisée autour de trois pôles d'activité :

- la recherche à travers les travaux de l'Unité Mixte de Recherche et les éditions ;
 - la formation à travers la Maîtrise (enseignement musical pour 120 enfants scolarisés et formation supérieure professionnelle pour 17 adultes) ;
 - les activités artistiques à travers la production de concerts et de temps forts thématiques diffusés au Château de Versailles - le « CMBV » ayant été nommé organisme associé à l'Etablissement public en 1996 -, mais aussi ailleurs en France et à l'étranger dans le cadre de coproductions et de partenariats.
- Par ailleurs, le Centre de musique baroque dispose d'une importante base de données qui constitue un portail public de ressources numériques sur la musique française des 17e et 18e siècles.

Avenant à la convention de permanence artistique et culturelle

Affecté par la crise sanitaire, le « Centre de musique baroque de Versailles » a néanmoins poursuivi une politique volontariste en 2020, en proposant de nouveaux projets mieux adaptés à la nouvelle situation et aux nouvelles contraintes. Malgré l'annulation de plusieurs temps forts prévus dans l'année, le « CMBV » s'est consacré, dès les premières semaines du premier confinement, à concevoir deux nouveaux projets : « Les Menus-Plaisirs d'Été » (proposition d'ateliers et spectacle en plein air) et « L'Expodcast », proposition numérique dont le premier volet est consacré aux musiques et musiciens de la Chapelle royale.

Pour 2021, le « CMBV » poursuit son objectif de renforcer sa place en tant que centre de ressources, de recherche, d'expérimentation et de formation, à destination des chercheurs, des artistes et du public, en y intégrant la poursuite des nouveautés 2020. Les grandes lignes de 2021 sont :

Redéfinir le projet maïtrisien, poursuivre la mutation numérique, poursuivre le développement et la diversification de l'action culturelle, proposer de nouveaux dispositifs de formation, poursuivre la politique lancée en 2019-2020, de résidences tripartites associant le « CMBV », un artiste (ou un ensemble) et un lieu de diffusion dans un répertoire de musique baroque française et développer un parc instrumental au service des interprètes ; le « CMBV » se consacrera en 2021 à la famille des hautbois et bassons.

Le « Centre de musique baroque » bénéficie du soutien de l'État, de l'Établissement public du Château de Versailles et de sa filiale (Château Versailles Spectacles), de la Ville de Versailles et de la Région depuis ses débuts.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Programmation estivale 2021 :

Une plongée immersive et participative dans les coulisses du spectacle baroque : à l'endroit même des États Généraux de 1789, M. Papillon de La Ferté, Intendant de la Maison du Roi propose aux participants de travailler une demi-journée dans la fabrique des spectacles du château de Versailles ! Ateliers techniques (fabrication de scènes, de décors, de costumes) ou ateliers artistiques (théâtre, chant, danse), chacun participe à deux ateliers de 45 mn qui le font entrer dans la fabrication de la magie du spectacle.

À l'issue des ateliers, tous se retrouvent dans la Cour Haute, lieu historique des États généraux, pour un spectacle de théâtre de tréteaux de 30 minutes où comédiens, chanteurs, danseurs et musiciens se donnent la réplique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de subventionnement régional et des autres subventions régionales (projets culturels innovants dans les quartiers populaires).

Le soutien régional au titre de l'avenant PAC est renouvelé à hauteur de 194 000 € auquel s'ajoute soutien régional supplémentaire exceptionnel de 30 000 € pour de la programmation estivale 2021.

Localisation géographique :

- TRAPPES
- LA VERRIERE
- VERSAILLES
- MAULE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences, créations, diffusion	1 239 653,00	68,83%
Action culturelle	257 000,00	14,27%
Fonctionnement	304 320,00	16,90%
Total	1 800 973,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (s)	20 000,00	1,11%
DGCA (a)	970 973,00	53,91%
Région Île-de-France - PAC	244 000,00	13,55%
Région Île-de-France - autre, préciser le dispositif : AAP Quartiers populaires (s)	20 000,00	1,11%
Région Île-de-France - autre, préciser le dispositif : AAP Aides à la diffusion (s)	40 000,00	2,22%
CD 78 (s)	50 000,00	2,78%
Ville de Versailles (a)	90 000,00	5,00%
Autres subventions	275 000,00	15,27%
Partenaires privés	85 000,00	4,72%
Recettes propres	6 000,00	0,33%
Total	1 800 973,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX055647 - LE SAX - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	162 500,00 € HT	40,00 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE SAX
Adresse administrative : 2 RUE DES CHAMPS
78260 ACHERES
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Monsieur Marc HONORE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Situé à Achères et nouvellement dirigé par Yannick Parage, « Le Sax » est un équipement essentiellement dédié aux musiques actuelles, géré jusqu'en 2011 en association et depuis 2012 par un EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial). Outre la programmation musicale, Le Sax propose des spectacles pour le jeune public, de l'humour, du théâtre, du cirque et de la danse.

Ouvert en 1991 dans un quartier classé en zone urbaine sensible, « Le Sax » affirme d'emblée sa volonté de créer du lien social. Avec deux studios de répétition et un studio d'enregistrement, « Le Sax » a développé l'accueil des musiciens en résidence et des projets d'action avec le public.

En dépit d'une saison 2020-2021 limitée par la crise sanitaire, « Le Sax » est parvenu à accueillir un total de 17 représentations de 7 spectacles ainsi que 1336 spectateurs en deux mois. Il poursuit également cette saison sa démarche d'accueil d'équipes en résidences pendant déjà près de 70 jours en avril 2021 avec des artistes comme Jean-Baptiste Ferré et la compagnie « En Chemins ». Le lieu mène en parallèle de nombreuses actions culturelles, notamment en partenariat avec les maisons de quartier d'Achères avec un atelier de percussions brésiliennes et un stage de fabrication de masques. Ils s'engagent également auprès des femmes victimes de violences conjugales via le dispositif Flora. L'équipe profite par ailleurs de la situation sanitaire pour mener une réflexion de fond et s'interroger sur son projet : repenser

les espaces, mettre en place de temps forts de saison, développer les partenariats...

« Le Sax » est soutenu par la Ville d'Achères, la DRAC, la région Île-de-France, le Conseil départemental des Yvelines, la communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise et le CNV. Il est actuellement en cours de labellisation par l'État au titre de scène conventionnée d'intérêt national art-jeunesse-enfance/musiques actuelles.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- ACHERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	68 675,00	42,26%
Action Culturelle	74 450,00	45,82%
Fonctionnement	19 375,00	11,92%
Total	162 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	21 000,00	12,92%
Région IDF - PAC	65 000,00	40,00%
GPSEO (S)	12 000,00	7,38%
Ville Achères (A)	40 600,00	24,98%
Sociétés civiles	9 000,00	5,54%
Partenaires privés	8 500,00	5,23%
Recettes propres	6 400,00	3,94%
Total	162 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX055649 - L'ETOILE DU NORD - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	148 550,00 € TTC	26,93 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ETOILE DU NORD
Adresse administrative : 16 RUE GEORGETTE AGUTTE
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Elie SCHULMAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Le théâtre de l'Etoile du Nord est une scène conventionnée pour la danse implantée dans le 18ème arrondissement de Paris dans un équipement municipal qui héberge un foyer d'accueil de jeunes travailleurs. Jean-François Munier directeur délégué en prend seul la direction à partir de 2020, à la suite de Jean Macron. Intégré au Paris Réseau Danse, le lieu va poursuivre le travail d'accompagnement d'artistes émergents autour des écritures de plateaux. Sylvain Riejou, Cédric Cherdel, Jonas Chéreau, Simon Feltz et Nancy Naous sont les 5 équipes qui vont être en résidence longue de 2 ans. Chacun se voit aidé en coproduction (montant moyen de 2 625 euros) et en diffusion. Plusieurs temps forts viennent rythmer l'année : en plus du festival Avis de Turbulences, festival de création en ouverture de saison de l'Etoile du Nord, IMMERSION DANSE invite des compagnies à s'installer pendant une semaine sur le plateau du théâtre pour créer, expérimenter, redécouvrir une pièce, inviter d'autres artistes ou Open Space qui sont des présentations d'étape de création ouvertes au public.

Par ailleurs est menée une réflexion sur la place d'un théâtre, son rôle en collaboration avec l'équipe, les artistes qui y travaillent et le public environnant. Plusieurs acteurs extérieurs vont accompagner cette réflexion : Les chaudronneries – Montreuil, Géraldine Schmitt – consultante en intelligence collective L'Université Sorbonne Nouvelle.

Enfin, l'Etoile du Nord souhaite accentuer le partenariat avec les lieux de proximité comme les

bibliothèques pour y présenter le spectacle dans d'autres contextes et intensifiera les parcours croisés avec Les Passerelles – Pontault-Combault, Le Théâtre de Chelles, le Collectif 12 – Mantes-la-Jolie, le Théâtre Berthelot - Montreuil et Le Silo – Méréville

La saison 2020-2021 de l'Etoile du Nord a forcément été particulière : sur 145 représentations programmées, seules 43 ont pour l'instant été maintenues, dont notamment le festival Avis de Turbulences cet octobre. Le festival Open Space, autre temps fort de la saison, a en revanche été annulé. Le lieu a malgré tout manifesté une vraie volonté de poursuivre son engagement pour les artistes émergents, proposant 11 résidences pour un total de 145 jours et organisant chaque semaine des représentations professionnelles. Ont notamment été accueillis Jeanne Alechinsky et Yohan Valée dans le cadre d'une résidence longue sur trois ans, créant cette année ""Mon vrai métier c'est la nuit"", également coproduit par L'étoile du Nord et présenté lors du festival Avis de Turbulences. Dans le cadre du Paris Réseau Dance, les cinq équipes émergentes ont par ailleurs pu profiter de résidences de création, de reprise et d'accompagnement de leurs projets respectifs. De nombreuses actions artistiques et culturelles ont par ailleurs été menées, comme le projet d'ateliers de danse et de théâtre sur deux ans avec les lycéens de Montreuil et Aubervilliers. Par ailleurs, le lieu s'engage avec l'association ADAGE auprès des femmes apprenant le français au travers d'ateliers pluridisciplinaires.

Outre la Région, L'Etoile du Nord est soutenu par la Ville de Paris et la DRAC. Elle obtient régulièrement des soutiens du FONPEPS, de l'ONDA et de la Mairie du 18ème arrondissement.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	89 400,00	60,18%
Action Culturelle	30 450,00	20,50%
Fonctionnement	28 700,00	19,32%
Total	148 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	43 000,00	28,95%
Région IDF - PAC	40 000,00	26,93%
Ville de Paris (A)	41 000,00	27,60%
Sociétés civiles	5 000,00	3,37%
Recettes propres	19 550,00	13,16%
Total	148 550,00	100,00%

DOSSIER N° EX055650 - LA FERME DU BUISSON - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	540 000,00 € HT	22,22 %	120 000,00 €
Montant total de la subvention			120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FERME DU BUISSON

Adresse administrative : ALLEE DE LA FERME
77448 NOISIEL

Statut Juridique : Etablissement Public Industriel et Commercial

Représentant : Madame Nicole VERTENEUILLE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 février 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce soutien régional, la prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande pour la programmation estivale 2021.

Description :

La Ferme du Buisson scène nationale depuis 1990, installée dans une ancienne friche industrielle à Noisiel en Seine-et-Marne, est dirigée depuis 2011 par Vincent Eches, précédemment codirecteur depuis 2008. Le lieu accompagne la création dans la pluridisciplinarité et l'innovation des formes, s'ouvre à la musique classique et au jeune public, s'attache à renforcer la circulation des publics, la logique de réseau. L'accompagnement des artistes se décline sur un à deux ans sur les résidences longues, et sur de plus courtes périodes sur les résidences de création, résidences d'essai et résidences d'actions territoriales. La Ferme du Buisson met l'accent sur la parité des artistes accompagnés.

La Ferme du Buisson a pour principaux partenaires la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, la Drac Ile-de-France, le département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France. Elle bénéficie également de nombreux partenariats avec des équipements culturels, des médias et des partenariats avec son Centre d'Art Contemporain.

AVENANT PAC

En 2020, l'activité a été altérée par la crise sanitaire, avec l'annulation de plusieurs pans d'activité. Le lieu a pu cependant accueillir 24 résidences (« Les filles de Simone », « Kivuko », « For Happy People »...) et mener une bonne partie de ses actions culturelles dont nombre avec les lycéens, et diffuser les

spectacles de 8 compagnies.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

PROGRAMMATION ESTIVALE 2021

Imaginé à l'issue du déconfinement de mai 2020, « L'Eté Buissonnier » est un festival estival, pluridisciplinaire et itinérant dont la vocation est d'offrir aux publics des propositions artistiques gratuites et majoritairement de plein air. Son ambition est d'habiter artistiquement l'espace de l'été en proposant, aux habitants des territoires visités, des moments de partage et de convivialité pour le plaisir de « faire ville » ensemble, en leur présentant une offre culturelle qui permet une ouverture au monde et, pour certains, une resocialisation. Le festival s'adresse à la fois à des publics cibles (résidents d'EPHAD, usagers de centres sociaux, publics jeunes, quartiers prioritaires ...) qu'au grand public. L'édition 2021 ambitionne d'ancrer le projet dans une régularité annuelle et une plus large couverture territoriale, elle se déroulera en extérieurs parcs et jardins, et dans les centres sociaux culturels à la Ferme du Buisson (extérieur), sur l'ensemble des 12 villes de l'agglomération Paris/ Vallée de la Marne, dans 5 autres villes de Seine-et-Marne - Lagny sur Marne, Bussy Saint Georges, Ozoir la Ferrière, Claye Souilly, Chaumes en Brie. L'accès est gratuit. Plusieurs rendez-vous musicaux montés sur le modèle des concerts "à la bougie", des « Bal(l)ades extraordinaires ». Des rencontres et des ateliers artistiques seront proposés. La programmation se composera de 17 formations artistiques qui donneront 99 représentations (8 compagnies et 59 représentations en 2020).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget prévisionnel présenté, déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Le soutien régional au titre de l'avenant PAC est renouvelé à hauteur de 100 000€, auquel s'ajoute un soutien régional supplémentaire exceptionnel de 20 000€ pour la programmation estivale 2021.

Localisation géographique :

- NOISIEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion PAC	203 000,00	35,61%
Actions Culturelles PAC	30 000,00	5,26%
Quotes-parts coûts de structure limités à 20%	57 000,00	10,00%
Dépenses artistiques été culturel	166 000,00	29,12%
Dépenses techniques logistiques et sécurité	87 000,00	15,26%
Actions culturelles été culturel	14 000,00	2,46%
Communication été culturel	13 000,00	2,28%
Total	570 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	68 120,00	11,95%
REGION IDF - AVENANT PAC	100 000,00	17,54%
DEMANDE REGION IDF PROGRAMMATION ETE CULTUREL	50 000,00	8,77%
Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (S)	72 520,00	12,72%
Recettes propres	236 720,00	41,53%
DPT Seine et Marne (A)	17 640,00	3,09%
ETAT Egalité des chances (S)	25 000,00	4,39%
Total	570 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055651 - ESPACE GERMINAL - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	275 000,00 € HT	18,18 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST
VAL D'OISIEN
Adresse administrative : 2 AV DU MESNIL
95470 FOSSES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Corinne BERNARD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Située dans l'est du Val d'Oise, à 40 km de Paris, sur le territoire du parc naturel régional Oise Pays de France, Fosses (9 500 habitants) est l'une des 19 communes de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (bassin de 342 000 habitants). L'Espace Germinal, dirigé par Antonella Jacob, est un théâtre de ville de 300 places, à la programmation pluridisciplinaire d'une vingtaine de spectacles, soit entre 40 et 60 représentations par saison, avec une prédominance du cirque de création et de la danse. Il accueille également des expositions, des artistes en résidence et développe une politique importante d'éducation artistique et culturelle auprès d'une diversité de publics dès leur plus jeune âge (dès 18 mois) d'environ 500 heures d'intervention artistique par an.

En dépit d'une saison 2020-2021 marquée par de nombreuses annulations parmi les 51 représentations programmées à l'Espace Germinal, le lieu est parvenu à maintenir un total de 130 jours de résidences pour 11 équipes. Plusieurs actions culturelles ont été menées, avec notamment divers parcours artistiques autour du cirque, du théâtre et de la danse auprès des lycéens de Louvres (95), Luzarches (95) et Dammarville-en-Goële (77). Pour la première fois, le lieu a aussi touché l'IME Madeleine Bres de Marly-la-Ville (95) à travers la découverte du spectacle « Bastien sans mains ».

L'Espace Germinal bénéficie du soutien de la Ville, de la Communauté d'agglomération, du Conseil

départemental, de la DRAC et de la Région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'Aide à l'EAC de la Région.

Localisation géographique :

- DAMMARTIN-EN-GOELE
- LONGPERRIER
- LUZARCHES
- FOSSES
- MARLY-LA-VILLE
- PUISEUX-EN-FRANCE
- VEMARS
- BERNES-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	156 700,00	53,12%
Action Artistique	83 800,00	28,41%
Fonctionnement	54 500,00	18,47%
Total	295 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	10 000,00	3,39%
IDF - PAC	50 000,00	16,95%
IDF - EAC (S)	20 000,00	6,78%
CD Val d'Oise (S)	7 000,00	2,37%
Fosses (S)	200 000,00	67,80%
Recettes Propres	8 000,00	2,71%
Total	295 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055652 - ECAM ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX - AVENANT PAC - CP
JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	285 848,00 € HT	11,19 %	32 000,00 €
	Montant total de la subvention		32 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGECAM GESTION ESPACE CULTUREL A
MALRAUX
Adresse administrative : 2 PLACE VICTOR HUGO
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Thérèse LUTAUD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

L'Espace Culturel André Malraux – ECAM est le Théâtre de ville situé au Kremlin-Bicêtre. Il a été créé en octobre 1990 en tant que théâtre à vocation pluridisciplinaire. Il dispose d'une salle de 387 places pour la diffusion de spectacle ainsi que d'un espace d'exposition, doté d'un bar et d'un accueil. Depuis septembre 2007, et jusqu'au 1er juillet 2018, l'ECAM a été dirigé par Christine GODART. Elle avait alors succédé à Jean-François Save. A compter du 1er septembre 2018, la nouvelle directrice de l'ECAM est Claire Bourdier.

L'ECAM accueille chaque année des équipes en résidences sur plusieurs champs artistiques, avec une dominante sur les écritures contemporaines et une ouverture à l'émergence (notamment sur les premières réalisations sur scène). Il propose des résidences longues sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (devenue T12 Grand Orly Seine Bièvre depuis la création de la métropole du grand Paris). Ainsi les Dramaticules, la compagnie jeune public Le bel après minuit, ou encore la compagnie Narcisse, Les Légendes urbaines se sont succédées en résidence. L'ECAM s'inscrit par ailleurs dans l'ensemble des festivals du Département du Val-de-Marne : Biennale de danse, Théâtrales Charles Dullin, Sons d'hiver et Festival de Marne.

Au cours de cette saison 2020-2021, en dépit d'une fermeture administrative en raison de la crise sanitaire (10 équipes ont été accueillies sur les 35 programmées), l'ECAM a poursuivi sa volonté de soutien à la création et aux compagnies émergentes émergente. En effet, 14 résidences ont été organisées dans le lieu pour un total de 55 jours. 7 créations ont été produites ou coproduites, avec notamment ""N'essuie jamais des larmes sans gants"" du collectif 18.3. Par ailleurs, le lieu poursuit sa volonté de travail sur le territoire et l'action culturelle, proposant une initiation au cirque aux élèves du Lycée Darius Milhaud (94) et un parcours d'ateliers et d'accompagnement aux élèves de l'option Théâtre de l'ENCPB - Lycée Pierre Gilles de Gennes (Paris 13). Cette année complexe a également été l'occasion pour l'ECAM de la continuité du développement de ses partenariats et coopération à l'échelle du département et du territoire, participant notamment au développement d'un réseau SOUP Paris - Le Kremlin Bicêtre – Arcueil.

Le territoire Grand Orly Seine Bièvre est le financeur principal du lieu ; les autres partenaires sont la Région Ile-de-France et le Conseil Départemental du Val-de-Marne. L'ECAM bénéficie par ailleurs ponctuellement d'aides de la DRAC, de l'ONDA et du Ministère de l'Education nationale.

L'ECAM a intégré le réseau Ile-De-France du Chainon Manquant (tourné vers la détection des créations émergentes des territoires) ainsi que réseau CIRQUEVOLITION.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses prévisionnelles du budget.

Localisation géographique :

- LE KREMLIN-BICETRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création : Diffusion	217 498,00	76,09%
Action Culturelle	11 350,00	3,97%
Fonctionnement	57 000,00	19,94%
Total	285 848,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC (S)	5 000,00	1,75%
Région IDF - PAC	32 000,00	11,19%
CD Val de Marne (S)	32 000,00	11,19%
EPT12 (S)	127 015,00	44,43%
Emplois aidés	1 333,00	0,47%
Sociétés civiles	9 000,00	3,15%
Partenaires privés	2 000,00	0,70%
Recettes propres	77 500,00	27,11%
Total	285 848,00	100,00%

DOSSIER N° EX055654 - NANTERRE AMANDIERS SARL - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	330 000,00 € HT	19,70 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NANTERRE AMANDIERS
Adresse administrative : 7 AVENUE PABLO PICASSO
92022 NANTERRE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Christophe RAUCK, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

En 1982, Patrice Chéreau et Catherine Tasca ont pris la direction de la S.A.R.L Nanterre-Amandiers créée suite à la dissolution de la Maison de la Culture à Nanterre et du Centre Dramatique National de Nanterre fondés respectivement en 1968 et en 1971.

Le Théâtre Nanterre Amandiers est un des plus importants CDN de France (centre dramatique le mieux doté de France en subventions publiques). Ses salles de spectacle, de répétition, son atelier de fabrication de décors en font un haut lieu de création de théâtre classique et contemporain à l'envergure internationale.

Des metteurs en scène reconnus se succèdent à la direction du Théâtre des Amandiers : Patrice Chéreau, Jean-Pierre Vincent (1990), Jean-Louis Martinelli (2002) et Philippe Quesne et Nathalie Vimeux (2014). Depuis 2021, le CDN est dirigé par Christophe Rauck. Le projet de la nouvelle direction pour le Théâtre des Amandiers marque une nouvelle page dans son histoire avec de grands travaux permettant de réimaginer les lieux. Il est axé sur la question du partage avec l'équipe, les artistes, les institutions et les publics. Les artistes associés au projet pour les premières saisons sont, entre autres, Joël Pommerat, Anne-Cécile Vandalem, Tiphaine Raffier et Julien Gosselin. Ces derniers pourront chacun leur tour proposer une programmation en collaboration avec la direction. Des représentants de la mise en création émergente et de la scène internationale seront également invités. Les auteurs et autrices contemporains

pourront enfin travailler en collaboration avec le lieu.

Lors de cette nouvelle saison marquée par le changement de direction, la crise sanitaire a provoqué l'annulation de plus de la moitié des 121 représentations prévues. Face à ces circonstances, le Théâtre des Amandiers a poursuivi sa démarche d'accompagnement des équipes artistiques, accueillant sept équipes en résidence. On citera notamment la chorégraphe Meg Stuart dans le cadre de la conception de la scénographie de « Cascades. » Le travail de développement des publics n'a pas cessé malgré la crise sanitaire, et plus de 740 heures d'action culturelle ont été proposées aux lycéens du territoire. Le public carcéral a lui aussi pu bénéficier d'ateliers, avec notamment le « Projet maison d'arrêt » auprès des détenus du centre pénitentiaire de Nanterre.

Le Théâtre des Amandiers est soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, la Ville de Nanterre, le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Région .

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
RÉSIDENCES/ CRÉATION / DIFFUSION	315 000,00	95,45%
ACTION CULTURELLE	0,00	0,00%
FONCTIONNEMENT	15 000,00	4,55%
Total	330 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	10 000,00	3,03%
DRAC IDF - TVA	-205,00	-0,06%
Région IDF - PAC	65 000,00	19,70%
Région IDF - TVA	-1 337,00	-0,41%
Recettes propres	256 542,00	77,74%
Total	330 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX055656 - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART L'EMPREINTE -
AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	311 000,00 € HT	9,65 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE
SENART
Adresse administrative : 500 PLACE DES CHAMPS ELYS ES
91000 EVRY COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Michel BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

A la jonction de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, le lieu de musiques actuelles l'Empreinte a été créé en 1999 par la ville de Savigny-le-Temple (77). Doté de 2 salles de spectacles (une petite scène et une grande salle de 400 places), de studios et salle de danse, l'équipement a été intégré à l'agglomération nouvelle de Sénart, puis en 2018, transféré à la nouvelle communauté d'agglomération Grand Paris Sud en régie directe. Dirigé par Stéphane Labas, le lieu Labellisé SMAC en 2010, s'est imposé comme une scène francilienne de musiques actuelles de référence, identifié comme un lieu de découverte et d'accompagnement de la pratique émergente et amateur des groupes locaux et régionaux, il programme une cinquantaine de spectacles professionnels par an. Son projet d'accueil d'artistes en résidence comprend un volet d'accompagnement individualisé en lien avec différents partenaires de la filière. A l'initiative de la ville de Savigny, le lieu a été l'une des premières scènes de tremplin de groupes lycéens avec un festival dédié et s'implique à l'opération 1ère seine du festival Rock en Seine.

La structure bénéficie du soutien pérenne de la DRAC, du Département de la Seine-et-Marne et de la Région Île-de-France pour son projet de permanence artistique et culturelle depuis 2008.

La crise sanitaire de 2020 a eu un impact important sur l'activité de la structure sur les contraintes fortes

de jauge assise puis la fermeture. La structure a pu accueillir 15 équipes en résidence, notamment « le collectif Mirr » en résidence longue se poursuivant en 2021, les artistes émergents accompagnés dans le cadre du dispositif FOG...Plusieurs actions culturelles ont dû être reportées sur 2021, 3 projets ont pu être menés notamment avec les lycéens, et une plateforme numérique a été mise en place.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- SAVIGNY-LE-TEMPLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	234 000,00	75,24%
Action Culturelle	15 000,00	4,82%
Fonctionnement	62 000,00	19,94%
Total	311 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	45 500,00	14,63%
Région IDF - PAC	30 000,00	9,65%
Département (S)	70 000,00	22,51%
EPCI (S)	70 000,00	22,51%
SOCIETES CIVILES	8 000,00	2,57%
Recettes propres	72 500,00	23,31%
CNM	15 000,00	4,82%
Total	311 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055657 - THEATRE 71 - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	202 900,00 € HT	22,18 %	45 000,00 €
	Montant total de la subvention		45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE 71
Adresse administrative : 3 PLACE DU ONZE NOVEMBRE
92240 MALAKOFF
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Michel PENAGER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 février 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce soutien régional, la prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande pour la programmation estivale 2021.

Description :

Avenant à la convention de permanence artistique et culturelle

Le Théâtre 71 de Malakoff a été inauguré en 1971. Ancienne salle polyvalente, le théâtre a pris ce nom de Théâtre 71, en hommage à l'histoire de la Commune de Paris qui fêtait en 1971 son centenaire. La compagnie Charbonnier Kayat très active sur le territoire de Malakoff s'est vue proposer en 1968 par les élu/es locaux de la ville l'organisation d'un festival annuel de création théâtrale. Fort du succès de ce festival, le Ministère de la Culture a proposé à la compagnie de créer un centre d'animation culturel. C'est ainsi qu'en 1971 est né le Théâtre 71. Dirigé par Guy Kayat jusqu'en 1984, année de son décès, le théâtre a été dirigé jusqu'au 1er janvier 2011 par Pierre Ascaride, auteur, metteur en scène et comédien, puis par Pierre-François Roussillon. Armelle Vernier est nommée directrice en 2019.

En 1992, le théâtre a été rénové à la suite d'un incendie et a obtenu le label scène nationale.

En 2009, la Fabrique des Arts, ancien cinéma désaffecté, a été ouvert. Ce lieu de répétition et de création permet une meilleure implication des artistes dans les missions du Théâtre 71 et renforce les moyens donnés à la création.

Association loi 1901, le théâtre 71 a pour objet de s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la

création contemporaine, de participer dans son aire d'implantation, à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Le théâtre présente en moyenne chaque saison de 100 à 130 représentations avec 3 à 5 séries et deux temps forts dont le festival MAR.T.O. (Marionnettes et Théâtre d'objets pour adultes). Tout en donnant une place importante au théâtre, la programmation s'ouvre à d'autres champs artistiques (danse, musique, ...).

Le bilan de la PAC 2020-2021 est très perturbé par la crise sanitaire, provoquant de nombreuses annulations. Les liens entre le Théâtre 71 et les Anges au Plafond ont cependant été renforcé au profit de la visibilité de la marionnette sur le territoire. La scène nationale a pu accompagner Ahmed Madani pour « Incandescences » ainsi que Pauline Bayle pour sa nouvelle création et pour la reprise en fin de saison de « Illusions perdues ». Plusieurs jeunes équipes sont aussi soutenues en coproduction : Cie 7bis, Théâtre de l'Argument, Cie de l'Oiseau Mouche. 13 ateliers (pour un total de 700 heures) ont par ailleurs été proposés en lycéens franciliens.

Le lieu est soutenu par la DRAC Île-de-France, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et le territoire VSGP. Il est également conventionné par la région Île-de-France au titre de la Permanence Artistique et Culturelle et bénéficie d'une aide à l'accompagnement de projet artistique.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Programmation estivale 2021

Malakoff scène nationale initie un nouveau festival intitulé « Temps d'été » à l'été 2021.

Sa création résulte d'une réflexion en cohérence avec le projet initié par Armelle Vernier, arrivée à la direction de Malakoff scène nationale en septembre 2019, un projet soucieux de son inscription territoriale et dont les différents axes se développent autour de notions clés : ouverture, mobilité, inclusion, partage. « Temps d'été » proposera une programmation de 8 spectacles pluridisciplinaires, dans les champs artistiques

du théâtre, de la marionnette, de la danse, du cirque et de la musique, pour 21 représentations regroupées sur quatre semaines de mi-juin à mi-juillet. Cette manifestation se construit à la fois en salle avec des propositions jeunesse et famille, ainsi qu'hors-les-murs avec nos partenaires professionnels (Théâtre de Chatillon, Théâtre de Vanves) et associatifs (maisons de quartier, foyer pour personnes âgées, tiers-lieux) et dans l'espace public dans les différents quartiers de la ville de Malakoff afin d'aller à la rencontre de tous les publics. Elle inclut enfin deux propositions participatives, théâtrale et chorégraphique, afin de favoriser l'appréhension de la création par la pratique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Le soutien régional au titre de l'avenant PAC est renouvelé à hauteur de 30 000€, auquel s'ajoute un soutien régional supplémentaire exceptionnel de 15 000€ pour la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion PAC	80 000,00	35,89%
Action Culturelle PAC	5 500,00	2,47%
Fonctionnement PAC	18 500,00	8,30%
Dépenses artistiques Eté culturel	56 900,00	25,53%
Dépenses techniques Eté culturel	32 000,00	14,36%
Action culturelle Eté culturel	2 000,00	0,90%
Communication Eté culturel	17 000,00	7,63%
Coûts de structure Eté culturel	11 000,00	4,93%
Total	222 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - fonctionnement (S) PAC	24 000,00	10,77%
Région IDF - PAC	30 000,00	13,46%
CD 92 (S) PAC	24 000,00	10,77%
VGSP (S) PAC	24 000,00	10,77%
Recettes propres PAC	2 000,00	0,90%
Région IDF Eté culturel (Temps d'été)	35 000,00	15,70%
DRAC IDF Eté culturel (S)	15 000,00	6,73%
DRAC sub fonctionnement Eté culturel (A)	12 165,00	5,46%
CD 92 Eté culturel (A)	12 165,00	5,46%
VSGP Eté culturel (A)	12 165,00	5,46%
Recettes propres été culturel	32 405,00	14,54%
Total	222 900,00	100,00%

DOSSIER N° EX055658 - LA BRIQUETERIE CDC VAL DE MARNE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	200 200,00 € HT	39,96 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA BRIQUETERIE
CENTRE DE DEVELOPPEMENT
CHOREGRAPHIQUE DU VAL DE MARNE

Adresse administrative : 17 RUE ROBERT DEGERT
94400 VITRY SUR SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Michel LEFEIVRE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La Briqueterie est l'un des deux lieux labellisés Centre de Développement Chorégraphique National en Île-de-France dirigé depuis 2009 par Daniel Favier. La structure porte, depuis 1981, et historiquement sous la direction de Michel Caserta, la Biennale nationale de danse du Val-de-Marne qui s'est rapidement imposée comme une manifestation chorégraphique phare. En 2013, la Briqueterie s'est installée dans un nouvel équipement entièrement dédié à la danse et aux danseurs, aménagé avec le soutien en investissement de la Région (contrat de projet Etat-Région 2007-2013 de 3M€). Il compte 3 studios de travail, 1 studio-scène de 180 places et un parvis extérieur avec gradins.

Le projet de la Briqueterie repose sur le soutien à la création chorégraphique, à travers des coproductions et des résidences longues, la diffusion, à travers notamment la Biennale, les projets européens (Métamorphoses, Migrant bodies, Dancing Museums 2, réseaux European Dancehouse Network et Aerowaves) ou les Plateaux professionnels et la sensibilisation à l'art chorégraphique à travers des actions culturelles et de formations : stages, ateliers, débats et actions de proximité avec des compagnies accueillies en résidence longue. Par ailleurs, depuis 2003, le CDC édite la revue « Repères », cahier de

danse. L'implantation territoriale de la Briqueterie se poursuit avec des CLEA (contrats locaux d'éducation artistique) dans le Val-de-Marne.

Daniel Favier partant à la retraite en décembre 2020, Sandra Neuveut lui succède à la direction de l'établissement à partir de Janvier 2021. Son projet privilégiera une approche transversale de la danse en résonnance avec des questions sociétales et une attention particulière à l'impact écologique. Les artistes associés à partir de la saison 21-22 sont Nadia Beugré et Volmir Cordeiro. Les temps forts seront conservés, comme la Biennale du Val de Marne, les « Plateaux » rebaptisés « Excentriques », conçu comme un rendez-vous festif et intempestif de début de saison qui privilégiera l'éclectisme des formes.

Pour sa saison 2020-2021, marquée tant par le changement de direction que par la crise sanitaire, la Briqueterie a poursuivi sa démarche d'accueil d'équipes en résidences, avec notamment la Compagnie Massala dans le cadre de la création de « Oüm » ou la Compagnie Cube de Christian Ubl pour la 5ème saison. Chacune de ces équipes a par ailleurs pu proposer aux publics du territoire diverses actions culturelles. Les lycéens de Cachan (94), Vitry-sur-Seine (94) et Mitry-Mory (77) ont ainsi pu profiter d'ateliers de pratique artistique. Delphine Demont de la Compagnie Acajou a également proposé en septembre 2020 une visite dansée à la Briqueterie. Enfin, la Biennale a entièrement été annulée avec des spectacles maintenus pour quelques représentations professionnelles.

La Briqueterie-CDCN du Val-de-Marne est soutenue par les villes d'Ivry-Sur-Seine et Vitry-sur-Seine, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la DRAC et la région Île-de-France. Le lieu obtient par ailleurs des aides européennes pour des projets européens (Migrant Bodies, Dacing Museum...) qu'elle mène avec d'autres partenaires européens.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	86 700,00	43,31%
Action Artistique	73 500,00	36,71%
Fonctionnement	40 000,00	19,98%
Total	200 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	23 760,00	11,87%
Région IDF - PAC	80 000,00	39,96%
CD Val de Marne (A)	66 830,00	33,38%
Vitry Sur Seine (S)	6 710,00	3,35%
Fonds propres	22 900,00	11,44%
Total	200 200,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055659 - LA MAISON OUVERTE THEATRE DUNOIS -
AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	115 150,00 € HT	34,74 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MAISON OUVERTE

Adresse administrative : 108 RUE DU CHEVALERET
75013 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Anne-Françoise CABANIS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Le Théâtre Dunois, situé dans le 13e arrondissement de Paris, est le fruit d'une longue histoire qui démarre à la fin des années 70 dans un vieil entrepôt qui abrite durant treize ans une partie de l'histoire du jazz et des musiques improvisées (« le Dunois »). En 1990, l'entrepôt est démoli et le Théâtre Dunois est construit.

En 1999, Nelly Le Grévellec, restée seule à la direction du lieu, décide de réorienter la programmation afin d'affirmer une ambition forte : consacrer le Théâtre Dunois au spectacle jeune public de haut niveau artistique. En 2002, l'Etat reconnaît la qualité du travail mené en labellisant le Théâtre Dunois, « scène conventionnée pour le jeune public ».

À la suite du départ à la retraite de Nelly le Gravellec en 2018, Christophe laluke (compagnie Amin Théâtre) est nommé à la direction du Théâtre. A l'automne 2019, la Ville de Paris confie également les clés de l'ancien Théâtre Astral au Théâtre Dunois qui associe à son projet 5 compagnies œuvrant à l'adresse de la petite enfance (Compagnie AMK, I am a bird now, compagnie Lunatic, compagnie du Porte voix et la compagnie des lendemains qui chantent). Au coeur du Parc Floral, le projet est baptisé « Théâtre du Jardin planétaire » - tout comme le concept éponyme du jardinier-poète Gilles Clément, parrain d'honneur du lieu.

En dépit des difficultés résultant de la longue fermeture administrative du lieu sur cette saison 2020-2021, le Théâtre Dunois a affirmé sa volonté de soutenir les équipes artistiques via de multiples reports, compensations financières et organisation de représentations professionnelles. Les 5 équipes associées au « Théâtre du Parc Floral », en plus d'invités confirmés et émergents tels que la Compagnie Rêve Mobile, ont été accueillies près de 200 jours. Plusieurs compagnies accueillies la saison prochaine bénéficieront du soutien du TAG géré par l'Amin Théâtre à Grigny (Le Théâtre du menteur, Association Os - Gaëlle Bourges, Cie La Chevauchée – Mathieu Barché). Des actions culturelles sont menées en partenariat le lycée Jean Macé de Vitry Sur Seine (94) et le Lycée François Villon (Paris 14). Le Théâtre Dunois a également été repéré comme établissement pilote pour une première expérimentation de résidence en crèche dans le cadre du dispositif « Art pour Grandir » de la ville de Paris et « Premiers pas premiers regards » de la Drac IDF. Une réflexion est en cours sur l'utilisation du plateau du Théâtre du parc Floral, dont l'inauguration devrait se tenir en juillet 21 pour désengorger la programmation au Dunois.

Le Théâtre Dunois bénéficie du soutien de la Ville de Paris, de la DRAC Ile-de-France et de la Région Ile de France au titre de la Permanence Artistique et Culturelle et du CREAC.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	66 850,00	58,05%
Action Culturelle	25 300,00	21,97%
Fonctionnement	23 000,00	19,97%
Total	115 150,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC - fonctionnement (A)	10 000,00	8,68%
Région IDF - PAC	40 000,00	34,74%
Ville de Paris - Fonctionnement	10 000,00	8,68%
Ville de Paris - Art Pour Grandir	15 000,00	13,03%
Ville de Paris - Politique de la ville	1 000,00	0,87%
CAF	1 000,00	0,87%
ONDA	2 300,00	2,00%
Recettes propres	35 850,00	31,13%
Total	115 150,00	100,00%

DOSSIER N° EX055660 - MAISON DES JONGLAGES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	326 280,00 € TTC	21,45 %	70 000,00 €
	Montant total de la subvention		70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES JONGLAGES

Adresse administrative : 22 RUE DE LA REPUBLIQUE
93230 ROMAINVILLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Gentiane GUILLOT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

La Maison des Jonglages a été créée en 2008 à La Courneuve par deux artistes jongleurs, Thomas Guérineau et Rémy Laroussinie, afin de donner une visibilité plus grande à cet art encore peu reconnu dans les arts du cirque. Hébergée dès ses débuts par le Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve avec lequel la Maison des Jonglages a signé en 2013 une convention avec la DRAC au titre de « scène conventionnée jonglage ». Dans ce cadre, la MDJ organise le festival « Rencontre des jonglages », propose quelques spectacles au cours de la saison dans la programmation du centre et accompagne de nombreux artistes jongleurs en résidence. La MDJ anime également de nombreux ateliers auprès des publics. Son ambition est d'être un pôle ressources tant à l'adresse des artistes que des structures culturelles qui souhaitent mettre en œuvre une programmation autour du jonglage. Depuis 2015, le festival est monté en puissance et se déroule dans plusieurs villes tout en gardant un temps fort à La Courneuve. En 2020 Vincent Berhault a été désigné nouveau directeur. Il met en place un projet dans la continuité du précédent, en l'axant sur l'art et la science.

La Maison des Jonglages bénéficie de soutiens de la DRAC Île-de-France, de l'Etat au titre de la politique de la ville, du Département de Seine-Saint-Denis, de la Ville de La Courneuve et de la région Île-de-France.

Lors de la saison 2020-2021, la Maison des Jonglages a dû adapter ses projets aux contraintes sanitaires : la 13e édition du festival Rencontre des Jonglages, initialement prévue en avril 2020, a été reportée dans sa quasi-globalité entre le 11 septembre et le 14 octobre. 47 résidences de création ont été organisées pour des équipes telles que la compagnie EaEo, accompagnée en coproduction pour « Unplugged ». La Maison des Jonglages propose à deux classes de lycée d'Aubervilliers (93) de travailler avec l'artiste Chritina Towle de la Compagnie Kivuko en lien avec la prochaine création, « Bounce Back », un projet interdisciplinaire qui lie danse contemporaine, musique et basket ball. Plusieurs formations professionnelles, dont « Jongler tout seul c'est déjà pas mal Jongler à plusieurs c'est encore mieux » par Bram Dobbelaere sont proposées. Au total, ce sont près de 1 300 heures d'actions culturelles qui sont assurées. D'autre part la Maison de Jonglages entreprend une publication ressources régulière autour des jonglages faisant intervenir artistes et chercheurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'aide aux projets innovants menés dans les quartiers populaires de la région Île-de-France.

Localisation géographique :

- LA COURNEUVE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Créations / Diffusion	157 830,00	46,93%
Action Culturelle	111 200,00	33,07%
Fonctionnement	67 250,00	20,00%
Total	336 280,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France - conventionnement (A)	30 000,00	8,92%
Politique de la Ville (S)	31 000,00	9,22%
Région IDF - PAC	70 000,00	20,82%
Région IDF - soutien innovant aux projets menés dans les quartiers populaires (A)	10 000,00	2,97%
CD 93 (A)	30 000,00	8,92%
Ville de La Courneuve (S)	42 500,00	12,64%
Ville de Paris (S)	8 000,00	2,38%
Europe Créative (A)	20 000,00	5,95%
SACD / ONDA	4 800,00	1,43%
Mécénat	2 000,00	0,59%
Recettes propres	87 980,00	26,16%
Total	336 280,00	100,00%

DOSSIER N° EX055661 - ACP LA MANUFACTURE CHANSON - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	75 000,00 € HT	40,00 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACP LA MANUFACTURE CHANSON

Adresse administrative : 124 AV DE LA REPUBLIQUE
75011 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur Stéphane RIVA, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

L'association « Ateliers Chanson de Paris » (ACP) a été créée en 1983 afin de favoriser l'intégration des élèves dans le circuit professionnel et la pratique en amateur. En 1987, les Ateliers Chanson de Paris s'installent dans un centre d'animation de la Ville dans le 20e arrondissement de Paris, avec le soutien de nombreux partenaires : Ville de Paris, DRAC et sociétés civiles.

En 2000, la direction de la structure est reprise par un collectif d'artistes (élèves et professeurs pour la plupart). Le lieu est renommé « ACP La Manufacture Chanson » et son projet est révisé en 2007 afin de permettre une meilleure insertion professionnelle des artistes, en phase avec l'évolution du secteur. Cette même année, avec le soutien de la Ville de Paris, du CNV et de la région Île-de-France, ACP La Manufacture s'installe dans ses propres locaux de 600 m², dans le 11ème arrondissement de Paris. Ce nouvel équipement permet de renforcer l'accompagnement artistique et professionnel en élargissant l'offre de formation à la diffusion et l'accompagnement d'artistes franciliens émergents, confirmés ou amateurs, notamment lycéens. Plus de 100 concerts par an sont programmés dans une salle de 50 places.

ACP La Manufacture Chanson est soutenue par la Ville de Paris, la Drac et la région Île-de-France depuis 2012. Elle est régulièrement subventionnée par les sociétés civiles.

La saison 2020-2021 du lieu a été fortement impactée par la crise sanitaire, le forçant à demeurer dans une démarche prudente de sécurisation de la structure, des personnels et du projet existant. Les concerts ne peuvent pour l'instant pas avoir lieu, bien que subsistent des show-cases à destination des professionnels. La volonté d'accompagnement de l'ACP se poursuit pour autant, notamment au travers des accueils en résidences d'artistes tels que Florentin Fouch ou Elodie Milo. Ce soutien prend la forme de mises à disposition de ressources, mais aussi parfois d'apports en coproduction et d'accompagnement scénique, administratif et à la structuration. Les artistes dont les projets ont été interrompus ou annulés ont eux aussi pu être accueillis et soutenus lorsque rendu possible. Le lieu n'a par ailleurs pas cessé son travail auprès du territoire comme dans le cadre d'ateliers avec les Lycée Voltaire, Charles de Gaulle et Paul Poiret à Paris, mais aussi d'une série de quatre concerts à la Maison d'arrêt de Fleury Mérogis (91).

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	50 200,00	66,93%
Action Culturelle	9 800,00	13,07%
Fonctionnement	15 000,00	20,00%
Total	75 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC - SDAT (S)	6 000,00	8,00%
DDCS (S)	1 000,00	1,33%
Région IDF - PAC	30 000,00	40,00%
Ville de Paris (S)	15 000,00	20,00%
Sociétés Civiles	12 000,00	16,00%
Recettes propres	11 000,00	14,67%
Total	75 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX055662 - THEATRE DE SAINT-MAUR - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-65735-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	243 000,00 € HT	14,40 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE ET CINEMA DE SAINT-MAUR
 Adresse administrative : 20 RUE DE LA LIBERTE
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
 Représentant : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président

PRESENTATION DU PROJET**Dates prévisionnelles** : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Le Théâtre de Saint-Maur présente chaque saison une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, humour, cirque) à dominante théâtrale. Pendant longtemps, la priorité était donnée à l'accueil de grosses productions des théâtres privés parisiens.

En 2008, l'auteure de théâtre et metteuse en scène Florence Camoin, a été nommée à la direction du théâtre avec un nouveau projet, ouvert sur le théâtre privé comme public et les écritures contemporaines et visant à élargir les publics, notamment aux jeunes, à travers une programmation pluridisciplinaire et des actions artistiques et culturelles avec les établissements scolaires.

En 2017, la gestion du théâtre a été transférée de l'association à un EPIC rattaché à la ville de Saint-Maur. En fin d'année 2018, la ville a décidé d'un changement de direction qui a été confiée à Priscille Descout, ancienne administratrice du théâtre. Depuis son arrivée, le théâtre s'est ouvert au théâtre d'objet (notons la première participation du théâtre à la Biennale Internationale de l'art de la Marionnette prévue au printemps 2021), aux partenariats avec les opérateurs du département (Briqueterie, Théâtrales Charles Dullin, Festi'Val-de-Marne, CRR...), et à des propositions en direction du très jeune public (spectacles et ateliers).

Le théâtre dispose d'une grande salle de 674 places et d'une plus petite salle de 106 places. Il accueille chaque année des artistes en résidence de création et apporte des coproductions d'un montant moyen de 7 000 € à 5, 6 créations qui sont programmées parmi la quarantaine de spectacles proposés par saison.

Pendant la saison 20-21, face aux multiples annulations et reports, le lieu n'a pas cessé ses engagements auprès des équipes artistiques. Par exemple, la compagnie la Mandarine Blanche a ainsi, comme cinq autres équipes, pu bénéficier d'un accueil en résidence dans le cadre de la création de l'« Ecole des Maris », également soutenue en coproduction. Une première collaboration a été initiée avec le Théâtre du Mouffetard dans le cadre de la Biennale Internationale des Arts de la Marionnette avec l'accueil prévue en mai 2021 de la nouvelle création du Turak Théâtre « 7 sœurs de Turakie. » Du côté de l'action culturelle, les élèves de seconde professionnelle et CAP du Lycée Gourdou Leseurre de Saint-Maur ont pu bénéficier d'un programme « Oralité et savoir-être » avant leur départ en stage.

Le Théâtre de Saint-Maur-des-Fossés est soutenu par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, la Région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle et le Conseil Départemental du Val-de-Marne. Il sollicite également l'aide à l'EAC de la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses prévisionnelles du budget, déduction des autres aides régionales (EAC).

Localisation géographique :

- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	154 000,00	61,60%
Action Culturelle	88 500,00	35,40%
Fonctionnement	7 500,00	3,00%
Total	250 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	35 000,00	14,00%
Région IDF - EAC (S)	7 000,00	2,80%
CD Val de Marne (S)	20 000,00	8,00%
Ville de Saint-Maur (S)	40 000,00	16,00%
Sociétés civiles	3 000,00	1,20%
Recettes propres	145 000,00	58,00%
Total	250 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055663 - MUSIQUE DANSE XXEME LE REGARD DU CYGNE -
AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	106 564,00 € HT	32,84 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MUSIQUE & DANSE 20EME

Adresse administrative : 210 RUE DE BELLEVILLE
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Danuska USAL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

« Le Regard du Cygne » a ouvert en septembre 1984 à l'initiative d'artistes indépendants (Alain Salmon, Vannina et François Guibert et Amy Swanson), afin de donner un espace de création pour la danse contemporaine à Paris dans les locaux d'un ancien relais de poste dans le vingtième arrondissement. Le lieu dispose d'une salle de spectacle d'une jauge d'une cinquantaine de places. Le studio accueille en résidence en moyenne 6 équipes artistiques confirmées et émergentes par an pour des durées variables.

Depuis 2012, le lieu a recentré la programmation autour de deux temps forts d'un mois, « les Signes de printemps » et « les Signes d'automne ». Il fait partie des quatre lieux de la plateforme « Paris Réseau Danse » sur un projet de résidences partagées. Le lieu reçoit le soutien de la Ville de Paris, de la DRAC et de la Région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses du budget présenté déduction faite du soutien régional du pôle Lycée.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	72 560,00	59,69%
Action Culturelle	27 691,00	22,78%
Fonctionnement	21 313,00	17,53%
Total	121 564,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	30 494,00	25,08%
Education Nationale (S)	2 000,00	1,65%
Ville de paris (S)	31 500,00	25,91%
Mairie 20e (S)	2 700,00	2,22%
Région IDF - PAC	35 000,00	28,79%
Région IDF - Lycées (S)	15 000,00	12,34%
Partenaires privés	1 333,00	1,10%
Recettes propres	3 537,00	2,91%
Total	121 564,00	100,00%

DOSSIER N° EX055664 - COMMUNE DE VANVES THEATRE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	366 700,00 € HT	17,73 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VANVES

Adresse administrative : 23 RUE MARY BESSEYRE
92170 VANVES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Construit en 1982, le Théâtre de Vanves est un théâtre de ville, géré en régie directe par la commune. Après des travaux soutenus par la Région IDF en 2007 et 2009, le Théâtre dispose maintenant d'une grande salle de 182 places et d'une salle complémentaire, Panopée, de 160 places. Il mène également une activité de cinéma et propose des expositions.

Le théâtre a d'abord été dirigé par le metteur en scène Daniel Miguel Maréchal (1982-1993), puis par le metteur en scène Ivan Morane (1993-1997) avec une programmation dédiée principalement au théâtre. A partir de 1997, José Alfarroba met en place un projet pluridisciplinaire et développe une importante politique d'actions culturelles et d'abonnement. Depuis le 1er février 2015, la nouvelle directrice du Théâtre est Anouchka Charbey, ancienne directrice adjointe. Le projet du théâtre évolue vers un plus grand équilibre entre les disciplines artistiques, notamment par un développement de la musique.

Le Théâtre a créé en 1998 le festival de danse contemporaine Artdanthé transformé progressivement en une programmation à l'année, ponctuée de temps forts. A cette occasion, la structure aide, dans la durée, les projets de création de jeunes compagnies professionnelles.

Le Théâtre propose le dispositif A.V.E.C depuis douze ans, dispositif de soutien et d'accompagnement aux jeunes compagnies.

En raison de la situation sanitaire, la saison 20-21 s'est vue significativement tronquée. Pouvant accueillir des artistes en résidence, le Théâtre de Vanves a consacré ses deux salles à des temps de recherche et répétition. 42 équipes ont ainsi été accueillies pour un total de 258 jours. La grande majorité des spectacles annulés sont reportés à l'occasion de temps forts existants, prenant place plus tard dans la saison, comme le Festival Artdanthé au mois de Juillet. Plusieurs actions artistiques ont également été proposées, notamment en lycée dans le cadre du PACTE, mais aussi divers ateliers de pratique amateur et rencontres. Des ateliers d'écriture sur la question du futur ont ainsi été proposés à des jeunes.

Le Théâtre de Vanves est scène conventionnée art et création, soutenu par la DRAC IDF, le Conseil général des Hauts-de-Seine, la Région et l'ONDA.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	287 000,00	78,27%
Action Culturelle	29 700,00	8,10%
Fonctionnement	50 000,00	13,64%
Total	366 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	64 000,00	17,45%
DGCA (A)	12 500,00	3,41%
Région IDF - PAC	65 000,00	17,73%
CD 92 (A)	35 000,00	9,54%
Ville de Vanves (A)	142 200,00	38,78%
Conseil Culturel Italien (A)	3 500,00	0,95%
Sociétés civiles	24 500,00	6,68%
Recettes propres	20 000,00	5,45%
Total	366 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX055666 - THEATRE LOUIS ARAGON TREMBLAY - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	301 000,00 € HT	21,59 %	65 000,00 €
Montant total de la subvention			65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCA CENTRE CULTUREL ARAGON
Adresse administrative : 24 BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Mathieu MONTES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Le Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France est un théâtre de ville de 450 places à la programmation pluridisciplinaire, labellisé par le Ministère de la culture au titre des scènes conventionnées danse. A ce titre, le Théâtre conduit un projet intitulé « Territoire(s) de la Danse », qui se traduit par l'accueil en résidence de compagnies chorégraphiques de divers styles (contemporain, hip hop...). Depuis 2016, ce projet s'est ouvert au cirque en accueillant des compagnies en résidence et en organisant le festival Le Chapiteau bleu, auparavant géré par la ville. Le Théâtre Louis Aragon développe de nombreux ateliers de pratiques artistiques et d'actions culturelles sur le territoire auprès de différents établissements ou publics. Par ailleurs, il propose deux temps forts hors-les-murs : un événement en plein air en début de saison intitulé « 3 D : danse dedans dehors » et une programmation au festival Off d'Avignon de spectacles réalisés par des artistes accueillis en résidence. Ce projet est mené conjointement depuis 2015 avec le Théâtre Gérard Philipe – CDN de Saint-Denis.

Le Théâtre Louis Aragon bénéficie des soutiens de la DRAC Île-de-France, du Département de Seine-Saint-Denis, de la Ville de Tremblay-en-France, de la Communauté d'agglomération de Terres de France et de la Région Île-de-France. Il sollicite l'aide CREAC de la région Île-de-France.

Pour cette nouvelle année de conventionnement, le Théâtre poursuit son accueil de 4 compagnies, et permet à 8 nouvelles équipes (dont l'Association « TwentyTwenty » ou encore la Compagnie Etra) de bénéficier d'une résidence, avec pour certaines un apport en coproduction. Le moment de visibilité proposé dans le cadre de l'opération « La Belle Scène Saint-Denis » a cependant été annulé. De nombreuses actions culturelles se tiennent, notamment avec 6 lycées franciliens, ainsi que les apprentis de l'Académie Fratellini. Le TLA a entamé une grande réflexion afin de maintenir le lien au public et aux artistes. Elle a abouti à l'organisation d'un événement durant l'été 2020 (Le Bel été du TLA) et au déploiement de Radio TLA : des émissions quotidiennes et hebdomadaires ont vu le jour, sans cesse réinventées au fil de l'évolution du contexte sanitaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	211 000,00	70,10%
Action Culturelle	30 000,00	9,97%
Fonctionnement	60 000,00	19,93%
Total	301 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	60 000,00	19,93%
Région IDF - PAC	65 000,00	21,59%
CD 93 (A)	50 000,00	16,61%
Tremblay-en-France (A)	121 000,00	40,20%
Recettes propres d'activité	5 000,00	1,66%
Total	301 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055667 - LES CONCERTS DE POCHE - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	798 000,00 € TTC	5,01 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES CONCERTS DE POCHE

Adresse administrative : 1 RUE DE LORETTE
77133 FERICY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Julien TRICARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

L'association "les Concerts de Poche" a été créée en 2002 par la pianiste Gisèle Magnan, elle développe sur plusieurs régions un projet de démocratisation culturelle, de sensibilisation à la musique classique et au répertoire contemporain, pour tous les publics, notamment les publics dit empêchés. Implanté en Seine-et-Marne, le projet francilien s'est étendu en Essonne et en Val-de-Marne. La structure mène des résidences autour d'un programme de diffusion dans de petites salles de proximité en milieu rural et urbain (salles des fêtes, auditorium de conservatoires, établissements scolaires). Autour de ces concerts, des actions de sensibilisation sont organisées en collaboration étroite avec les acteurs socio-éducatifs locaux. L'association a pour principaux soutiens publics pour son projet francilien la Drac, les Conseils Départementaux de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne, et la Région Île-de-France.

En 2020, la structure a dû s'adapter à la crise sanitaire et a ainsi pu réorganiser son projet sur le second semestre sur des résidences, des concerts numériques avec des rencontres qui ont touché un large public.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE
- ESSONNE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	420 400,00	52,68%
Action Culturelle	218 000,00	27,32%
Fonctionnement quote part limitée à 20%	159 600,00	20,00%
Total	798 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	80 000,00	10,03%
Ministère de la Culture (S)	39 000,00	4,89%
Education Nationale (S)	13 500,00	1,69%
Région IDF - PAC	40 000,00	5,01%
CD 77 (S)	57 000,00	7,14%
CD 91 (S)	56 000,00	7,02%
CD 94 (S)	5 000,00	0,63%
AJEP (S)	10 000,00	1,25%
Emplois aidés	7 164,00	0,90%
Sociétés civiles	36 600,00	4,59%
Partenaires privés	237 736,00	29,79%
Recettes propres	216 000,00	27,07%
Total	798 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055694 - FTVO FESTIVAL THEATRAL DU VAL D'OISE -
AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	400 000,00 € HT	17,50 %	70 000,00 €
	Montant total de la subvention		70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FTVO FESTIVAL THEATRAL
DU VAL D'OISE
Adresse administrative : 14 AVENUE DE L'EUROPE
95600 EAUBONNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Lucile BODSON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Le Festival Théâtral du Val d'Oise, créé en 1983 par Alain Léonard, est dirigé depuis 2017 par Véronique Lécullée est devenu en 2020 pôle itinérant permanent dédié aux écritures dramatiques actuelles – Le Pôle Itinérant en Val d'Oise – structure de soutien à la création, de diffusion et d'éducation artistique avec un festival adossé tous les deux. Le projet a obtenu pour 2021 le label de Scène Conventionnée d'Intérêt National Art en Territoire.

Le PIVO rayonne largement à l'échelle du département. Le festival (devenu biennale) se déroule aussi dans des petits villages du nord du Val d'Oise en zone rurale, notamment dans le Vexin.

Depuis 2011, le Fonds d'Aide à la Création Mutualisé (FACM) soutien la création contemporaine en apportant des moyens de production et de diffusion à deux à trois compagnies chaque année. Le PIVO organise et coordonne des résidences : une résidence triennale d'implantation, des résidences de création et des résidences en établissements scolaires (lycées).

Cette saison 2020-2021 marque la mise en place du nouveau projet de l'association, débutée avec difficultés puisque le festival a été complètement annulé. Pour autant, diverses activités de soutien aux équipes, de diffusion et d'action culturelle ont pu être maintenues.

Le PIVO est soutenu par les Communauté de communes Vexin - Val de Seine et Roissy Pays de France, le Conseil départemental du Val d'Oise. Il est labellisé Scène Conventionnée d'Intérêt National Art en Territoire par l'Etat. Il bénéficie de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2009.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	291 500,00	72,88%
Action Artistique	30 000,00	7,50%
Fonctionnement	78 500,00	19,63%
Total	400 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	62 000,00	15,50%
DDCS (S)	25 000,00	6,25%
Région IDF - PAC	70 000,00	17,50%
CD Val d'Oise (S)	80 000,00	20,00%
EPCI - CARPF (S)	1 700,00	0,43%
ONDA (S)	8 000,00	2,00%
OARA (S)	1 500,00	0,38%
Mécénat	10 000,00	2,50%
Fonds propres	141 800,00	35,45%
Total	400 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055698 - THEATRE DE SENART - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65735-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	847 500,00 € HT	14,16 %	120 000,00 €
Montant total de la subvention			120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE SENART

Adresse administrative : 9 A 11 ALLEE DE LA FETE
77127 LIEUSAIN

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : Monsieur Jean-Michel PUIFFE, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 février 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce soutien régional, la prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande pour la programmation estivale 2021.

Description :

Le Théâtre de Sénart est une scène nationale labellisée par le Ministère de la Culture et de la Communication depuis 1992 et dirigée par Jean-Michel Puiffe depuis 2001. Implanté dans un nouveau lieu depuis novembre 2015 à Lieusaint, le théâtre comprend deux salles et dispose désormais d'un chapiteau inauguré en 2016. Ce lieu est une « pépinière » de création, mêlant professionnels et amateurs dans la réalisation de spectacles, il soutient une politique de production affirmée, dans tous les domaines de la scène et notamment du cirque et cultive un rapport spécifique au territoire, avec une présence artistique locale et accessible.

Le Théâtre est subventionné par l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), le Conseil général de Seine-et-Marne, le SAN de Sénart (qui comprend 8 communes), les communes de Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel, ainsi que par le CNC.

Avenant PAC

Sur la précédente saison, marquée par la crise sanitaire, le Théâtre-Sénart a pu accueillir en résidence 11 équipes artistiques pour un total de 115 jours sur la saison, en minimisant les annulations, en reportant tant que possible les spectacles sur la saison 2021-2022, il a coproduit 8 projets. Le lieu s'est adapté en proposant un large volet d'actions culturelles sur le territoire (37 projets d'actions culturelles notamment

pour les lycéens, résidences en milieu scolaire, partenariats avec des structures médico-sociales, représentations dans les écoles...) et de nouvelles formes de rencontres fédératrices tant pour nos publics que pour nos partenaires. Ainsi, la structure a organisé un programme de diffusion et de rencontres "Les Retrouvailles" disséminées sur le territoire de Grand Paris Sud, qu'elle amplifiera pour l'été 2021.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Programmation estivale 2021

Le lieu imaginé alors un parcours culturel artistique et itinérant sur le territoire de Grand Paris Sud et plus largement en Seine-et-Marne et en Essonne. Il associe des artistes de tous horizons, basés prioritairement en Île-de-France en Seine-et-Marne et en Essonne, dont les artistes associés au Théâtre. Afin de toucher les publics visés, la programmation est également pensée avec les structures du territoire (centres de rééducation, lycées, maisons de quartier, centres sociaux, centres de loisirs, maisons de retraite, hôpitaux, médiathèques, lieux culturels communaux...) en lien avec les collectivités territoriales. Une première édition du festival "les Retrouvailles" s'est tenu l'été 2020, soit 45 représentations dans 27 villes touchant 1639 personnes. L'édition 2021 s'amplifie sur une programmation de 72 représentations dans 35 villes du 14 juin au 18 septembre 2021. L'accès est gratuit sur réservation. Les spectacles de diverses disciplines (arts du cirque, de la rue, du théâtre, de la musique, de la danse et des arts visuels) seront présentés principalement dans l'espace public notamment en plein air (cours de lycées et centres de loisirs, pieds d'immeubles, espaces verts et parcs). 86 heures d'ateliers et de rencontres artistiques sont prévus.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget présenté, déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Le soutien régional au titre de l'avenant PAC est renouvelé à hauteur de 100 000€, auquel s'ajoute un soutien régional supplémentaire exceptionnel de 20 000€ pour la programmation estivale 2021.

Localisation géographique :

- LIEUSAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences - Création PAC	562 500,00	65,60%
Actions Culturelles PAC	70 000,00	8,16%
Dépenses artistiques été culturel	124 420,00	14,51%
Dépenses logistiques techniques sécurité été culturel	10 580,00	1,23%
Actions culturelles été culturel	10 000,00	1,17%
Communication été culturel	10 000,00	1,17%
Coûts de structure quote part limitée à 20%	70 000,00	8,16%
Total	857 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	200 000,00	23,32%
AIDE Région IDF - PAC	100 000,00	11,66%
DEMANDE REGION IDF FESTIVAL ETE CULTUREL	30 000,00	3,50%
CA GRAND PARIS SUD SENART (S)	200 000,00	23,32%
Recettes propres	247 500,00	28,86%
CD 77 (S)	60 000,00	7,00%
DRAC IDF ACTION TERRITORIALE (S)	10 000,00	1,17%
MECENAT	10 000,00	1,17%
Total	857 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055703 - THEATRE JACQUES CARAT - CENTRE CULTUREL COMMUNAL CACHAN
- AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	178 183,00 € HT	25,25 %	45 000,00 €
Montant total de la subvention			45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE CULTUREL COMMUNAL DE CACHAN
Adresse administrative : CHRISTELLE KRIEF
94230 CACHAN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sylvie CARAT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Le Théâtre Jacques Carat de Cachan est un théâtre de ville, transféré à l'intercommunalité (à la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre et depuis sa création au Territoire du Grand Orly Seine Bièvre) qui propose une programmation pluridisciplinaire à dominante théâtre, qui fait également la part belle à la danse, la musique, le théâtre d'objet, le théâtre gestuel et le cirque ainsi qu'aux spectacles jeune public. Depuis mars 2013 et le départ du directeur Jean-Pierre Prévost, le lieu est dirigé par Annette Varinot.

De 2013 à 2017, le Théâtre de Cachan a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation et d'agrandissement, ce qui a impliqué durant quatre saisons une activité hors les murs. La saison 2017-2018 a inauguré ces nouveaux locaux qui comprennent : une salle rénovée de 593 places, une salle entièrement modulable de 230 places, une salle de répétition équipée en son et lumière, et trois salles de travail ainsi qu'un hall d'accueil, un espace restauration/bar, un espace d'expositions et un centre de ressources. Le Théâtre accueille des artistes en résidence longue en théâtre, danse et musique (Compagnie Narcisse, compagnie le bel après minuit, compagnie retouramont, compagnie tango ostinato, Le Baroque Nomade, Orkestronika, compagnie Betula Lenta, compagnie l'œil brun ...) et propose un soutien ponctuel à la création notamment à de jeunes artistes, que le Théâtre accompagne tout au long

du processus de création, de la lecture à la diffusion en proposant si besoin des ouvertures professionnelles.

Le Théâtre développe un important volet d'actions culturelles et d'intervention pédagogique menée en lien avec les artistes en résidence et en diffusion en direction des publics (scolaires notamment lycéens, élèves de conservatoire, amateurs, habitants...).

En 2020-2021, malgré la crise sanitaire, Le Théâtre Jacques Carat s'engage pour la création en apportant un soutien important aux compagnies en résidence, qu'elles soient confirmées comme la Compagnie Betula Lenta ou émergentes comme la Compagnie 240 volts. Cette dernière est d'ailleurs également soutenue en coproduction. Le Théâtre participe à plusieurs actions de développement des publics, proposant aux élèves de 2nde du Lycée Polyvalent de Cachan d'assister à 7 spectacles et organisant des ateliers en lien avec la Compagnie Légendes urbaines et le Lavoir numérique pour la licence pro audiovisuel de l'IUT de Cachan. Le Théâtre Jacques Carat repense en cette saison sa programmation en s'adaptant aux fermetures administratives. Il envisage désormais de la prolonger sur les vacances scolaires et au cours du mois de juillet. Il compte d'ailleurs proposer cet été avec la Compagnie Betula Lenta un projet de création chorégraphique participative pour l'espace public.

Le Théâtre de Cachan est soutenu par le Territoire Grand Orly Seine Bièvre, la Ville de Cachan, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la région Île-de-France. La DRAC, tout comme d'autres sociétés civiles (ONDA), apporte ponctuellement des aides à la résidence.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- CACHAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	137 987,00	77,44%
Action Artistique	21 900,00	12,29%
Fonctionnement	18 296,00	10,27%
Total	178 183,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	15 000,00	8,42%
Ministère Culture (Culture et lien social) (S)	10 000,00	5,61%
Région IDF - PAC (S)	45 000,00	25,25%
CD Val de Marne (S)	10 000,00	5,61%
EPT Garand-Orly Seine Bièvre (S)	65 500,00	36,76%
Ville de Cachan (S)	15 000,00	8,42%
Sociétés civiles	6 000,00	3,37%
Recettes Propres	11 683,00	6,56%
Total	178 183,00	100,00%

DOSSIER N° EX055705 - ATMAC - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	175 725,00 € HT	29,59 %	52 000,00 €
	Montant total de la subvention		52 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATMAC ASSO TECH MASS ACTION CU

Adresse administrative : 6 ALLEE DU QUEBEC
91300 MASSY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Christian MERY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créé en 1970 à Massy, Paul B - Centre culturel Paul Bailliar, géré par l'Association ATMAC (Association technique Massicoise pour l'Action Culturelle), est un équipement culturel entièrement rénové qui a reçu le label SMAC en 2011. Le centre culturel Paul Bailliar, autrefois scène généraliste, a vu son activité s'orienter dans le domaine musical en 1991, puis s'est doté d'un secteur jeune public en 1995. Le projet de Paul B s'articule sur le triptyque diffusion – résidences / accueil artistique – action culturelle auprès des publics auquel il convient d'ajouter une dimension d'accompagnement de la pratique amateur avec deux studios

Dans ses deux salles de 350 et 600 places sont donc proposés des spectacles jeune public ainsi qu'une programmation musiques actuelles éclectique (une centaine de spectacles chaque saison). Il accompagne par ailleurs les artistes en développement dans le cadre de son activité autour de la mise en œuvre du festival Les Primeurs de Massy (20ème édition de cette sélection de la nouvelle scène musicale en 2017) ainsi que son activité d'Antenne Ile-de-France Chanson des Inouïs du Printemps de Bourges et de ses activités de résidences.

Paul B développe une diversité d'actions culturelles, notamment pour les élèves d'écoles primaires et même de maternelles avec le projet « Les Primeurs à l'école » (parcours de découverte musicale de la jeune scène française : concerts, rencontres avec des artistes, ateliers d'écriture, découverte de Paul B et

des métiers de la musique) mais également pour des élèves de collèges ou de lycées, des élèves d'écoles de musique, des personnes en institut médico-social, des personnes en difficulté.

Pour la saison 2020-2021, Paul B subit de plein fouet les effets de la fermeture administrative : Au 15 février, 7 concerts ont été produits, dont un en livestream et l'édition 2020 du Festival des Primeurs a été annulée après une tentative de report, entraînant de nombreux coûts. La saison Jeune Public a elle pu être en partie maintenue grâce à des adaptations proposées dans les écoles. Dans ce contexte difficile, les résidences prévues (L'Afrique Enchantée fait son Bal Marmailles, Seb El Zin artiste associé en 19/20 et 20/21) ont tout de même pu avoir lieu, augmentées de soutiens à des équipes non prévues à l'origine. Le projet « Lutherie, l'orchestre du futur antérieur » a par ailleurs pu être mené avec les lycées de Massy, leur permettant de construire et manier des instruments.

Les partenariats avec le Théâtre de la Piscine à Châtenay-Malabry (programmation croisée et intégrée à nos abonnements respectifs) ainsi qu'avec la MJC- Théâtre des 3 Vallées à Palaiseau pour une programmation hors les murs seront probablement renouvelés, ainsi que le programme de Scènes de Ménages, en l'ouvrant de plus en plus à des structures associatives, sociales, médicales, etc. L'offre de concerts en salle (lorsqu'elle redeviendra possible) sera complétée par une proposition de concerts en extérieur sur les mois de juin et juillet principalement.

Soutenu par la Région Ile-de-France pour son festival dans une premier temps puis au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2012, Paul B est également soutenu par la Ville de Massy, le Département de l'Essonne au titre des opérateurs structurants et la DRAC IDF au titre d'un conventionnement SMAC.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'Aide à l'EAC de la Région Ile-de-France.

Localisation géographique :

- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	143 522,00	79,41%
Action Culturelle	10 000,00	5,53%
Fonctionnement	27 203,00	15,05%
Total	180 725,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	52 000,00	28,77%
Région IDF - EAC (S)	5 000,00	2,77%
CD 91 (A)	14 550,00	8,05%
Ville de Massy (A)	39 000,00	21,58%
CNM	8 000,00	4,43%
Sociétés civiles	19 000,00	10,51%
Recettes propres	43 175,00	23,89%
Total	180 725,00	100,00%

DOSSIER N° EX055707 - ECARTS ANIS GRAS - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	391 500,00 € TTC	16,60 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECARTS
Adresse administrative : 55 AV LAPLACE
94110 ARCUEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Gilles LACOMBE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Dirigé par Catherine Leconte, « Anis Gras - le lieu de l'autre » est un lieu pluridisciplinaire de création contemporaine, de recherche et d'éducation populaire situé à Arcueil dans l'ancienne distillerie Anis Gras, construite par Raspail en 1856 (inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques). Anis Gras est largement ouvert aux artistes, qui y travaillent en permanence, et aux publics, dans une logique de rencontre et de partage. Le lieu dispose de plusieurs studios de travail, d'un atelier, de deux salles de spectacles modulables de 80 places : « La Distillerie » et « l'Orangerie », d'un espace polyvalent, d'une cour extérieure et d'hébergements.

De nombreuses équipes artistiques sont accueillies en résidence, artistes confirmés comme jeunes équipes sur des durées variables d'une semaine à une année, renouvelable ainsi que des résidences « permanentes » pour des artistes associés. Chacune bénéficie d'espaces de travail, pour des temps de création ou de recherche, de logements si besoin, d'aides techniques, ou administrative (communication, production). Les compagnies peuvent également être programmées (étapes ou créations abouties). Récemment, Anis Gras renforce sa dimension européenne par ses résidences et ses partenariats comme au Danemark, en Tchéquie, en Croatie, en Roumanie etc., dans le but de renforcer la circulation des artistes.

Des projets de sensibilisation et de transmission tout public sont mis en œuvre par Anis Gras.

Récemment, le lieu a développé la Petite Fabrique des Arts et des Cultures - des projets de transmission entre artistes et jeunes du territoire, un nouvel espace au sein de la galerie commerçante la Vache Noire, baptisé « L'Autre Lieu Enseigne artistique », afin d'ouvrir à de nouveaux publics parfois éloignés de la culture et ce, dans un cadre inhabituel.

Dans le contexte difficile de la crise sanitaire, Anis Gras a maintenu sa mission d'accompagnement de toutes les équipes qui ont pu bénéficier d'un accueil à résidence. Au total, plus de trente équipes sont accueillies sur la saison 20-21, certaines également soutenues en coproduction, pour plus de 300 semaines de résidences. L'année a par ailleurs été marquée par des temps forts, dont notamment les débuts - marqués par des reports - du projet « SHARE », ayant pour objectif de créer les conditions d'une circulation des artistes des musiques improvisées européennes et de leurs créations et impliquant des partenaires français, italiens, danois et portugais. Le lieu a par ailleurs travaillé avec La Galerie Julio Gonzales dans le cadre de la Nuit Blanche pour développer un parcours photographique autour du Collectif Femmes Photographes et de Laurent Melon. Par ailleurs, Anis Gras a maintenu une large part de ses actions culturelles, notamment en milieu scolaire : 6 classes du lycée des métiers Jean Monnet de Montrouge ont pu bénéficier de 60 heures d'ateliers « Conter et lire pour se construire ». Le public des retraités n'est pour autant pas en reste grâce au « Chemin des Arts » à Arcueil, composé de stages et moments de partage et pratique artistique.

Anis Gras bénéficie du soutien du territoire Grand Orly Seine Bièvre, de la Ville d'Arcueil, du Conseil Départemental du Val-de-Marne, de la région Île-de-France et d'Europe Créative. La DRAC Île-de-France apporte également son soutien par des aides à la résidence. Le lieu sollicite également cette année la région Île-de-France au titre de l'Aide à la résidence d'écriture, à la résidence Arts Visuels, ainsi que de FORTE.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart des autres aides régionales (soutien notamment à la résidence écrivain).

Localisation géographique :

- ARCUEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	261 000,00	63,97%
Action Culturelle	71 000,00	17,40%
Fonctionnement	76 000,00	18,63%
Total	408 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	35 000,00	8,58%
CGET (S)	12 000,00	2,94%
Région IDF - PAC	65 000,00	15,93%
Région IDF - Autres Aides (S)	16 500,00	4,04%
CD94 - Culture et Fonctionnement (A)	25 000,00	6,13%
CD94 - Résidences Musicales (S)	11 000,00	2,70%
EPT 12 (A)	115 000,00	28,19%
Ville d'Arcueil (A)	15 000,00	3,68%
Europe Créative (A)	50 000,00	12,25%
Emplois aidés (S)	14 000,00	3,43%
CNM (S)	10 000,00	2,45%
SPEDIDAM (S)	3 000,00	0,74%
Mécénat	5 000,00	1,23%
Fonds propres	31 500,00	7,72%
Total	408 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055711 - PETIT BAIN - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	730 000,00 € HT	5,48 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PETIT BAIN

Adresse administrative : 7 PORT DE LA GARE
75013 PARIS

Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Professionnelle

Représentant : Monsieur Ricardo ESTEBAN, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

« Petit Bain » a été créé en 2011, par les équipes des associations de « La Guinguette Pirate » et du « Bouquin Affamé ». Située sur une barge flottante de 3 niveaux, sur les quais de Seine, la structure est à la fois un équipement spécialisé dans les musiques actuelles disposant d'une salle de concerts de 450 places, d'un studio d'enregistrement.

Plus de 230 concerts sont programmés par an, ainsi que des temps forts dont le festival « How to love » et des soirées consacrées à l'émergence, des actions de solidarité autour des migrants et de sensibilisation pour un large public dont un tremplin lycéen (« Lycéens en cavale et « Première seine »). Le lieu est principalement soutenu par la Ville de Paris et la Région Île-de-France.

Sur la saison 2020/2021, l'activité a été impactée par la crise sanitaire, cependant 3 résidences ont été menées (groupe émergent « Princess Napalm », le groupe électro confirmé « Nova Materia » et « Apollo Noir »). Une programmation estivale gratuite en extérieur a été possible avec nombre de formations musicales émergentes. Des concerts en streaming ont également été organisés. Parmi les actions culturelles, le dispositif de repérage d'artistes "Place2Be" a été mené ainsi qu'un temps fort culturel organisé en septembre 2020 « l'Odyssée » porté par « La Guinguette Pirate » avec « Petit Bain », sur les quais et plus largement dans le grand Paris dans la dynamique de l'Olympiade Culturelle avec des

débats, expositions, conférence radiophonique et concerts.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	505 000,00	69,18%
Action Culturelle	80 000,00	10,96%
Fonctionnement	145 000,00	19,86%
Total	730 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	40 000,00	5,48%
Ville de Paris (S)	310 000,00	42,47%
FONPEPS	20 000,00	2,74%
CNM	135 000,00	18,49%
SACEM	10 000,00	1,37%
Sponsors	10 000,00	1,37%
Recettes propres	205 000,00	28,08%
Total	730 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX055714 - GARE AU THEATRE COMPAGNIE DE LA GARE - AVENANT PAC - CP
JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	382 500,00 € HT	19,35 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DE LA GARE
Adresse administrative : GARE AU THEATRE
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur François MIEHE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Gare au Théâtre est un lieu intermédiaire historique, installé dans un site appartenant à la SNCF à côté de la gare RER de Vitry, fondé par Mustapha Aouar, qui l'a dirigé pendant plus de vingt ans jusqu'en 2019. Le lieu, du fait de la diversité de ses espaces (5 salles de différentes capacités, soit 1000 m² de parquet), offre aux compagnies - notamment émergentes - des espaces de création et de diffusion précieux sur le plan technique à proximité de Paris. Le lieu accueille ainsi des équipes en résidence et en diffusion dans le cadre de mise à disposition gracieuse et d'un accompagnement technique et administratif. La diffusion se fait en coréalisation. Le lieu organise également des temps forts, parmi lesquels le festival « Nous n'irons pas en Avignon », dont la dernière édition à l'été 2019 a duré 4 semaines avec des prolongements hors Vitry. Suite à des difficultés financières et économiques qui sont survenues à partir de 2016, l'association a engagé, en lien avec ses partenaires publics, Ville, Département, Etat et Région, une procédure de transmission de la direction artistique du lieu, le directeur-fondateur partant à la retraite. Cette procédure, lancée début 2019, a abouti au recrutement par l'association d'un nouveau binôme de co-directeurs, engagés au 1er septembre 2019, l'auteur et metteur en scène Yan Allegret et la directrice Diane Landrot. Ils portent un projet intitulé « Aiguillages », qui a pour ambitions de faire de Gare au Théâtre un lieu d'accompagnement de l'émergence artistique et des

écritures contemporaines en particulier, articulé sur l'accueil de résidences, de la diffusion, des temps forts et une action territoriale renforcée. Plusieurs auteurs et jeunes compagnies théâtrales seront accueillis en résidence selon différentes modalités (résidence annuelle, résidence de création, résidence d'étape, résidence d'auteurs...), le lieu souhaitant renforcer ses capacités d'accompagnement et de soutien ainsi que développer de nouveaux financements afin de repenser son modèle économique. La dimension internationale sera également développée.

Pour cette saison 2020-2021, le lieu n'a pas pu tenir son festival « Nous n'irons pas à Avignon », mais est tout de même parvenu à organiser « 6 Jours - 5 Nuits » en juillet, offrant 3 à 5 représentations par compagnie à des équipes telles que Baroque Nomade, ou des DJ du Collectif Soukmaschinen. Le Festival « Nous Allons Bien », dédié aux écritures contemporaines, est reporté au printemps. De nombreuses équipes ont par ailleurs été accueillies en résidence, à l'image de la Cie Play, également soutenue en coproduction dans le cadre de la création de « Berk Plage. » Cette saison a également permis d'inaugurer l'espace Claudine Galea, lieu pérenne dédié aux auteurs et aux autrices, ainsi que de la salle Valérie Dréville, au nom de la troisième marraine du théâtre. Diverses actions culturelles sont proposées, particulièrement auprès des lycéens avec des ateliers aux Lycée Romain Rolland, Jean Macé et Adolphe Chérix (94), mais aussi auprès de la Mission Locale-Garantie Jeune.

La structure reçoit le soutien de la DRAC, du Conseil Départemental du Val-de-Marne, de la région Île-de-France et de la Ville de Vitry-sur-Seine ainsi que du Territoire Grand Orly Seine Bièvre.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des autres aides régionales (résidence d'écrivain).

Localisation géographique :

- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	260 500,00	67,23%
Action culturelle	50 000,00	12,90%
Fonctionnement	77 000,00	19,87%
Total	387 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	80 000,00	20,65%
Région IDF - PAC	75 000,00	19,35%
Région IDF - Résidence d'écrivain (S)	5 000,00	1,29%
Val de Marne 94 (S)	35 000,00	9,03%
EPT 12 (S)	20 000,00	5,16%
Vitry-Sur-Seine (A)	76 000,00	19,61%
Politique de la ville (S)	6 000,00	1,55%
FONPEPS	10 000,00	2,58%
Sociétés civiles	9 000,00	2,32%
Partenariats privés	2 000,00	0,52%
Recettes propres	69 500,00	17,94%
Total	387 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX055716 - THEATRE ST QUENTIN YVELINES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	568 080,00 € HT	18,48 %	105 000,00 €
	Montant total de la subvention		105 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE ST QUENTIN YVELINES
Adresse administrative : PLACE GEORGES POMPIDOU BP 317
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain OUVRARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 février 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce soutien régional, la prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande pour la programmation estivale 2021.

Description :

Inaugurée en 1993 à Montigny-le-Bretonneux (agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines), dans un bâtiment monumental signé par l'architecte Stanislas Fiszer, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – Scène nationale s'est d'abord singularisé pour son action chorégraphique sous la direction de Didier Moutarde. De 2005 à 2014, le Théâtre a été dirigé par Jacques Pornon, longtemps à la tête du festival Banlieues Bleues, qui a donné une place prédominante à la musique vivante en dialogue avec les autres disciplines. Depuis 2015, c'est Lionel Massetat qui dirige le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La Scène nationale mène de très nombreux projets d'action artistique et culturelle auprès des publics et son rayonnement territorial s'étend sur un large territoire : l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le département des Yvelines.

La saison 2020/2021 a été une saison quasi blanche en matière d'accueil du public en salle mais les résidences ont été multipliées et toutes les actions possibles pour soutenir les équipes et notamment les émergentes ont été mises en œuvre. L'intervention des artistes en milieu scolaire étant autorisée, les interventions prévues ont été maintenues et parfois développées ; des tournées décentralisées ont été mises en place dans les établissements.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle

Le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines reçoit le soutien de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de la DRAC, du Conseil départemental des Yvelines, tous trois signataires du contrat d'objectifs et de moyens de la scène nationale, ainsi que de la Région Île-de-France.

La programmation de l'été culturel 2021 se passera aussi hors les murs du théâtre et notamment en zone rurale. Elle mise sur la qualité et l'originalité de spectacles capables de toucher un public large, et notamment un public de « non-initiés ». Tout l'enjeu de cette programmation est d'être artistiquement ambitieuse et de s'adresser à celles et ceux qui ne fréquentent pas ou peu les salles de spectacles. Toutes les disciplines du spectacle vivant seront représentées : le cirque, la musique, le théâtre et la danse. Certains projets seront très spectaculaires : avec « Lignes Ouvertes », la « Cie Basinga » et la funambule Tatiana Mosio-Bongonga nous proposeront une traversée de 150 mètres sur un fil accroché à 20 mètres au-dessus du sol ; avec « Résiste », Joanne Humblet repousse elle aussi les limites du funambulisme en avançant sur un câble de 12 mm !

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué (pour l'aide à la diffusion).

Le soutien régional au titre de l'avenant PAC est renouvelé à hauteur de 85 000 €, auquel s'ajoute soutien régional supplémentaire exceptionnel de 20 000 € pour la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / créations / diffusion / PAC	287 483,00	49,14%
Actions culturelles / PAC	62 500,00	10,68%
Fonctionnement / PAC	49 816,00	8,51%
Dépenses artistiques / Aide à la diffusion	149 931,00	25,63%
Actions culturelles / Aide à la diffusion	3 350,00	0,57%
Communication / Aide à la diffusion	9 500,00	1,62%
Fonctionnement / Aide à la diffusion	22 500,00	3,85%
Total	585 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
État (a)	29 000,00	4,96%
Région PAC	85 000,00	14,53%
TVA	-1 785,00	-0,31%
CD 78 (s)	70 000,00	11,96%
Agglomération SQY (s)	159 124,00	27,20%
Partenaires privés	10 000,00	1,71%
Recettes propres	48 460,00	8,28%
Drac Île-de-France (s) / Aide à la diffusion	46 000,00	7,86%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion	37 000,00	6,32%
Agglomération SQY (s) / Aide à la diffusion	60 000,00	10,26%
CD 78 (s) / Aide à la diffusion	15 000,00	2,56%
Sociétés civiles (s) / Aide à la diffusion	3 000,00	0,51%
Recettes propres / Aide à la diffusion	24 281,00	4,15%
Total	585 080,00	100,00%

DOSSIER N° EX055719 - SHAM SPECTACLES - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	226 080,00 € TTC	16,81 %	38 000,00 €
	Montant total de la subvention		38 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SHAM SPECTACLES
Adresse administrative : 26 BIS RUE DU COMMANDANT ROLLAND
93350 LE BOURGET
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Cécile PREVOST, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Installé au Bourget, Sham accueille et accompagne des artistes en résidence, organise et propose de nombreux ateliers et stages de sensibilisation au cirque et développe une programmation de plateaux de numéros de cirque et de spectacles constitués, sous chapiteau et dans l'espace public. Ses activités s'élargissent aux villes voisines de l'EPT Paris Terres d'envol, mais aussi d'Est Ensemble. En 2020, Sham installe sur son site du Bourget un chapiteau fixe.

Sham reçoit le soutien régulier de la Ville du Bourget, de l'Etat (culture et politique de la ville), du Département de la Seine-Saint-Denis et de la région Île-de-France, ainsi que le soutien d'un nombre croissant de communes du nord et de l'est de la Seine-Saint-Denis. Le lieu sollicite cette année le soutien régional aux projets artistiques et culturels innovants menés dans les quartiers populaires.

Entre juillet 2020 et février 2021, en attente d'homologation et en raison de la fermeture administrative, il n'y a pas eu de représentations dans le chapiteau. Sham s'est ainsi vu obligé de déplacer la majorité des 6 résidences (pour des équipes toutes soutenues en coproduction) et répétitions publiques prévues. D'ici la fin du mois de juin, 12 représentations, dont 6 pour le jeune public, sont cependant prévues dans le chapiteau. Une succession de formes courtes pour l'espace public mêlant artistes confirmés et émergents ont été proposées notamment pendant l'été sur le territoire francilien. Un travail d'action culturelle est

mené, avec par exemple le projet « Magie et savoir-être » par Richard Guérinet dans deux lycées de Seine-Saint-Denis. Des commandes de formats courts ont été passées auprès de trois équipes artistiques afin d'être répétées sous le chapiteau et diffusées auprès des villes partenaires dans l'idée de favoriser l'emploi des jeunes artistes après cette année difficile.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de l'aide régionale ponctuelle EAC.

Localisation géographique :

- MITRY-MORY
- MONTFERMEIL
- EPINAY-SUR-SEINE
- AULNAY-SOUS-BOIS
- LE BLANC-MESNIL
- BOBIGNY
- BONDY
- LE BOURGET
- DRANCY
- DUGNY
- GAGNY
- NEUILLY-PLAISANCE
- NEUILLY-SUR-MARNE
- NOISY-LE-GRAND
- NOISY-LE-SEC
- LE PRE-SAINT-GERVAIS
- ROSNY-SOUS-BOIS
- SEVRAN
- VILLEMOMBLE
- VILLEPINTE
- SARCELLES
- VILLIERS-LE-BEL
- HERBLAY
- GONESSE
- GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	149 008,00	63,93%
Action Culturelle	38 076,00	16,34%
Fonctionnement	45 996,00	19,73%
Total	233 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - Plan de relance (S)	12 000,00	5,15%
ANCT (S)	56 800,00	24,37%
Région IDF - PAC	38 000,00	16,30%
Région IDF - Action ponctuelle EAC (S)	7 000,00	3,00%
CD93 (S)	8 000,00	3,43%
Paris Terres d'Envol (ESS) (S)	2 500,00	1,07%
Le Bourget (A)	37 784,00	16,21%
22 communes PDV (S)	26 200,00	11,24%
FONJEP	8 234,00	3,53%
Recettes propres d'activité	36 562,00	15,69%
Total	233 080,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055723 - CICT THEATRE DES BOUFFES DU NORD - AVENANT PAC -
CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	714 688,00 € HT	12,59 %	90 000,00 €
	Montant total de la subvention		90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CICT THEATRE DES BOUFFES DU NORD

Adresse administrative : 37 BIS BD DE LA CHAPELLE
75010 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur OLIVIER POUBELLE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

En 1974, Peter Brook et Micheline Rozan fondent le Centre International de Créations Théâtrales et s'installent au théâtre des Bouffes du Nord, alors abandonné. En 2010 la direction du lieu est prise par Olivier Mantei et Olivier Poubelle. Conscients que le Théâtre des Bouffes du Nord, par son histoire, son architecture et le désir qu'il suscite, ne ressemble à aucun autre, ils accompagnent une nouvelle génération de metteurs en scène (Guillaume Vincent, Chiens de Navarre, Vincent Macaigne, Samuel Achache) tout en continuant le travail avec des artistes reconnus (Peter Brook bien sûr mais aussi Georges Lavaudant, Jérôme Deschamps, Heiner Goebbels, Pascal Dusapin) pour qu'il reste un lieu de recherche, de création et de production, tout autant pour le théâtre que pour la musique. Le projet est orienté vers le Théâtre musical.

Lors de cette nouvelle saison de conventionnement, la crise sanitaire a mené à l'annulation d'une large partie de la programmation. Les 75 jours d'accueil en résidence ont été maintenus, bien que les représentations n'aient pas pu se tenir. La vaste majorité des tournées de ces spectacles ainsi que des créations précédentes est annulée ou reportée. L'activité d'action culturelle est elle aussi réduite, mais certains projets sont adaptés à la situation, dont notamment le programme « Découverte d'une production de théâtre » proposé à 12 classes de 7 lycées pour un total de 85h. La perte de la billetterie et

l'annulations des tournées sont la source de grandes difficultés financières pour la structure
Les Bouffes du Nord sont soutenues par la DGCA, la Ville de Paris et le conseil régional d'Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	509 388,46	71,27%
Action Culturelle	68 300,00	9,56%
Fonctionnement	137 000,00	19,17%
Total	714 688,46	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - Fonctionnement (A)	100 000,00	13,99%
Région IDF - PAC	90 000,00	12,59%
TVA sur la subvention PAC	-1 851,13	-0,26%
Ville de Paris - Fonctionnement (A)	97 943,19	13,70%
Mécénat	20 000,00	2,80%
Recettes propres	408 596,33	57,17%
Total	714 688,39	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

**DOSSIER N° EX055727 - CLEF CULTURE LOISIRS & FORMATION - AVENANT PAC -
CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	300 500,00 € HT	33,28 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLEF CULTURE LOISIRS ET FORMATION
Adresse administrative : 46 RUE DE MAREIL
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Alain DE CHAMBORANT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Créée en 1984 à Saint-Germain-en-Laye et aujourd'hui dirigée par Vincent Rulot, l'association « La Clef » (Culture, Loisirs Et Formation) rassemble en son sein une MJC (2 000 adhérents), une école de musique associative (600 élèves) et une salle de concerts, labellisée SMAC par le Ministère de la culture en 1995. Après d'importants travaux de rénovation achevés en 2009, le lieu comprend désormais 2 salles de diffusion équipées (530 & 220 places), 3 studios de répétition, 1 studio d'enregistrement numérique, 2 salles de danse, 1 espace d'expositions équipé et une vingtaine de salles d'activités et d'ateliers. Malgré une saison 2020-2021 fortement perturbée par la crise sanitaire, le lieu est parvenu à maintenir une partie de sa programmation. Ses engagements auprès des artistes et du territoire ont été assurés au travers d'une augmentation du nombre de résidences (pour un total provisoire de 77 jours). Le dispositif d'apport mutuel MAD s'est par ailleurs poursuivi avec des artistes Saint-Germainois tels que Tremenss ou internationaux comme Steve Amber. L'ancrage territorial du lieu continue de s'amplifier grâce à des partenariats avec les établissements scolaires et centres sociaux. On peut notamment mentionner le projet « Trouve ta voix » visant à valoriser l'art oratoire auprès de 175 élèves du Lycée Jeanne d'Albret préparant le Grand Oral. « La Clef » propose également des captations de concerts au cœur de la ville, dans le cadre de la numérisation de ses outils.

« La Clef » est soutenue par la ville de Saint Germain-en-Laye, la DRAC, le Conseil départemental des Yvelines ainsi que la Région au titre de la permanence artistique et culturelle.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget prévisionnel.

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
RÉSIDENCES/CRÉATION/DIFFUSION	182 500,00	60,73%
ACTION CULTURELLE	58 000,00	19,30%
FONCTIONNEMENT	60 000,00	19,97%
Total	300 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	120 000,00	39,93%
EDUCATION NATIONALE (S)	4 500,00	1,50%
REGION IDF - PAC	100 000,00	33,28%
DEPARTEMENT 78 (S)	15 000,00	4,99%
SOCIETES CIVILES	13 000,00	4,33%
RECETTES PROPRES	48 000,00	15,97%
Total	300 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX055734 - ARTS DIFFUSION LE GENERATEUR - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	89 500,00 € HT	39,77 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARTS DIFFUSION
Adresse administrative : 16 RUE CHARLES FREROT
94250 GENTILLY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Nicole BERGE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Lieu pluridisciplinaire, membre du réseau Actes If, le Générateur situé à Gentilly (94), a été fondé par Anne Dreyfus en 2006. Le lieu dispose d'une salle de 400 m2 de plain-pied sans gradin ni poteaux, pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes et servant de salle de spectacles ou d'exposition selon les besoins.

Le Générateur accueille chaque année un artiste plasticien qui conclue sa résidence par une exposition, mais également des résidences de danse, théâtre, musique, ou encore multimédia. Un temps fort autour de la performance FRASQ est organisé chaque année en octobre.

La programmation du Générateur est axée sur les arts vivants et visuels, la performance et l'expérimentation. Des temps hors programmation sont prévus de manière à donner du temps aux artistes en résidence et à laisser la possibilité à l'équipe d'intégrer des projets en cours d'année.

Le Générateur, dans un souci de développement des publics, multiplie les partenariats et actions avec des équipements et associations de la ville.

Pour cette nouvelle saison de conventionnement, la crise sanitaire a permis d'accueillir un nombre accru d'équipes en résidence, dont notamment Elizabeth Saint-Jalmes dans le cadre des créations de « Je suis foule je suis floue » et « ABRI-TROU », la seconde également accompagnée en coproduction. Le

Générateur a par ailleurs proposé différents temps-forts. La Nuit Blanche 2020 a ainsi été l'occasion d'une rencontre dans le cadre de FRASQ autour de la performance avec des artistes tels que Laurent Melon ou Mathilde Rance. L'équipe a développé de nouveaux axes de rencontre avec son public, développant un dispositif de captation en streaming et créant sa propre émission de radio « C'est quoi la performance ? » Des ateliers « Laboratoire sonore et ludique - sensibilisation à l'improvisation » ont également été menés auprès des collégiens et lycéens de Gentilly.

Le Générateur est soutenu par la Ville de Gentilly, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la région Île-de-France. Le lieu reçoit selon les années des aides ponctuelles de la DRAC sous forme d'aides à projet (résidence musique notamment), de la Métropole du Grand Paris, du CNV, du CNC-Dicréam, et de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre. Le lieu sollicite cette année le dispositif FORTE avec Thalia Pigier, et a obtenu l'aide à la résidence d'écrivain avec François Durif.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite des autres aides régionales (dispositif FORTE).

Localisation géographique :

- GENTILLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	63 500,00	69,40%
Action Culturelle	10 000,00	10,93%
Fonctionnement	18 000,00	19,67%
Total	91 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (A)	8 000,00	8,74%
DRAC IDF (S)	3 000,00	3,28%
Région IDF - PAC	35 000,00	38,25%
Région IDF - FORTE (S)	2 000,00	2,19%
Val de Marne	10 000,00	10,93%
Métropole du Grand Paris (S)	5 000,00	5,46%
Gentilly (A)	8 000,00	8,74%
EPT 12 GOSB (S)	1 000,00	1,09%
CNM	2 000,00	2,19%
Partenaires privés	3 000,00	3,28%
Recettes propres	14 500,00	15,85%
Total	91 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX055735 - COMMUNE DE GUYANCOURT FERME DE BEL EBAT - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	175 000,00 € TTC	22,86 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GUYANCOURT CENTRE
CULTUREL LA FERME DE BEL EBAT

Adresse administrative : 14 RUE AMBROISE CROIZAT
78280 GUYANCOURT

Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur François MORTON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Théâtre de ville en régie directe, la Ferme de Bel Ébat à Guyancourt propose une programmation pluridisciplinaire avec un axe fort sur les écritures théâtrales contemporaines et sur le jeune public. Le directeur, Yoann Lavabre, soutient en particulier la présence des artistes sur le territoire et le développement de l'action culturelle notamment hors les murs, à travers des rencontres artistiques, lectures, stages, petites formes itinérantes dans les quartiers, performances de rue, ateliers... La Ferme de Bel Ébat s'investit auprès des compagnies en coproduction, achats de représentations et pour les projets d'action culturelle menés par les compagnies en résidence d'implantation.

La saison 2020-2021 de La Ferme de Bel Ébat a été fortement impactée par la situation sanitaire, provoquant l'annulation de nombreux événements. 9 résidences se sont tout de même tenues dans le cadre de la PAC, souvent accompagnées de soutiens en coproduction. On citera notamment Aurore Evain de la Compagnie La Subversive, accueillie de 2018 à 2023 dans le cadre d'un projet de promotion du patrimoine et de valorisation du répertoire théâtral et musical féminin dans lequel s'ancre particulièrement le lieu. La Ferme de Bel Ébat a par ailleurs manifesté une vraie volonté de maintenir son

lien avec les publics. Ainsi, plusieurs spectacles ont pu être joués en streaming, aux-côtés d'une mini-série et de capsules permettant à tout un chacun d'écouter des fables au téléphone. Des formes ont été présentées dans les classes, dont « Les Pionnières du cinéma », ciné-concert d'Isabelle Olivier. Les lycéens de l'établissement franco-allemand de Buc (78) se sont également vu proposer 60 heures d'atelier avec les compagnies résidentes.

La Ferme de Bel Ébat est soutenue par la DRAC, l'Éducation nationale, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la région Île-de-France et l'ONDA. Le Département des Yvelines s'étant retiré en 2016 du financement.

La structure est soutenue au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle depuis 2012 à hauteur de 40 000 euros. Une deuxième convention triennale a été conclue en 2015, afin de soutenir l'accueil annuel de trois à quatre compagnies de théâtre en résidence longue d'implantation de trois ans, complétées de résidences plus courtes de création ou de diffusion.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- GUYANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	96 400,00	55,09%
Action Artistique	48 600,00	27,77%
Fonctionnement	30 000,00	17,14%
Total	175 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC (S)	40 000,00	22,86%
Education Nationale (S)	5 000,00	2,86%
Région IDF - PAC	40 000,00	22,86%
CD Yvelines (s)	22 000,00	12,57%
EPCI - CA Saint Quentin en Yvelines (s)	3 000,00	1,71%
Commune de Guyancourt	50 000,00	28,57%
Recettes propres	15 000,00	8,57%
Total	175 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055736 - THEATRE JEAN VILAR VITRY - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	403 000,00 € HT	18,61 %	75 000,00 €
Montant total de la subvention			75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE JEAN VILAR
Adresse administrative : 1 PLACE JEAN VILAR
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel
Représentant : Madame Fatmata KONATE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

L'ouverture du Théâtre Jean Vilar à Vitry-sur-Seine en 1972 fut précédée d'un travail d'implantation dans les quartiers, les écoles, les entreprises avec les compagnies de Jacques Lassalle (fondateur du Studio-Théâtre de Vitry puis directeur du Théâtre National de Strasbourg et administrateur général de la Comédie Française) et de Michel Caserta (fondateur de la Biennale de Danse du Val-de-Marne).

Dirigé pendant 35 ans par Gérard Astor, le Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine est repris depuis septembre 2014 par Nathalie Huerta. Son projet fortement inscrit sur le territoire et en lien étroit avec la population accentue encore les liens au territoire, aux habitants et aux jeunes en particulier, l'ouverture au multiculturel (notamment à la Méditerranée) et les questionnements sur la société. La jeunesse est une préoccupation centrale du Théâtre qui développe de nombreux projets en direction des jeunes et des écritures pour la jeunesse en lien avec les compagnies en résidence. Le lieu affirme ainsi son projet artistique autour de trois axes : les écritures multiculturelles, les écritures du réel et les écritures pour la jeunesse.

Le théâtre accompagne, chaque saison, plusieurs équipes artistiques dans le cadre de résidences longues. Dans le respect de la singularité des artistes et en résonnance avec leur projet de création, chaque résidence donne lieu à une implantation forte de l'artiste sur le territoire qui développe divers projets d'action culturelle. De nombreuses équipes artistiques ont été en résidence depuis 2014 (Sandrine

Lescourant, Bouziane Boultedja, Maxence Rey, le Raoul Collectif, L'Avantage du doute ...), d'autres vont débiter leur travail d'implantation (en danse notamment le théâtre poursuit sa collaboration avec, Taoufiq Izzediou, la belge saison continue avec le Nimis groupe et le collectif La Brute ...).

Sur cette nouvelle période de conventionnement, les accueils en résidence ont donc été pour la plupart maintenus et adaptés aux circonstances sanitaires, citons Rafael Smadja de la Compagnie de danse Tensei ou encore l'autrice Métié Navajo. 9 équipes ont été accompagnées en coproduction dans le cadre de la PAC. Malgré de nombreuses annulations parmi les 82 représentations programmées, les spectacles ont pu être à l'occasion présentés devant des publics professionnels ou scolaires, à l'image de « Costa le rouge » en mars. Les actions artistiques ont par ailleurs été en grande partie maintenues parmi les 743 heures prévues, notamment auprès des publics lycéens. Un atelier théâtre a ainsi été proposé aux élèves du Lycée Romain Rolland d'Ivry autour de la figure d'Antigone et de la question de la transgression de manière à valoriser la parole individuelle au sein d'une parole collective avec les artistes Lauren Houda Hussein et Ido Shaked.

Le théâtre est soutenu par la Ville de Vitry-sur-Seine, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la région Île-de-France. La DRAC soutient également le projet avec des aides à la résidence ou des aides d'action culturelle. Il sollicite cette saison les aides régionales à la diffusion et à l'EAC.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	285 000,00	70,72%
Action Culturelle	40 000,00	9,93%
Fonctionnement	78 000,00	19,35%
Total	403 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	35 000,00	8,68%
ONDA (S)	12 000,00	2,98%
Région IDF - PAC	75 000,00	18,61%
Val de Marne (S)	20 000,00	4,96%
Vitry-Sur-Seine (S)	223 500,00	55,46%
Recettes propres	37 500,00	9,31%
Total	403 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055737 - ASSOCIATION MUZZIQUES INSTANTS CHAVIRES - AVENANT PAC -
CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	299 790,00 € TTC	20,01 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MUZZIQUES

Adresse administrative : 7 RUE RICHARD LENOIR
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Fabrice LATOUCHE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Depuis 1991, l'association « Muzziques », dirigée par Thierry Schaeffer, gère la salle de concert Les Instants Chavirés située à Montreuil. Repéré sur le plan national voire international, ce lieu est un laboratoire de création sonore qui participe à la diversité de l'offre culturelle sur la production et la diffusion de toutes les facettes de la création musicale improvisée, du rock expérimental, de la musique électronique à l'électro – acoustique, très peu représentées dans le circuit de diffusion. L'association développe également un projet d'arts visuels dans la Friche Bouchoule, propriété du département dans un quartier en rénovation urbaine.

Le lieu Les Instants Chavirés mobilise les acteurs de la vie éducative et culturelle de son territoire autour de projets de médiation ou pédagogiques, avec une programmation d'ateliers dans diverses disciplines dans une vingtaine d'équipements scolaires et périscolaires.

Septembre 2019 voit la création du Pôle des pratiques exploratoires du son et de la musique avec l'accueil dans leurs locaux du collectif COAX et du festival Sonic Protest.

La prise de risque et l'innovation sont au cœur du projet de la structure avec une économie en tension, dans une gestion prudente et une recherche de nouveaux financements.

Les partenaires financiers pérennes sont la DRAC Île-de-France, le Centre National de la Musique, la Ville

de Montreuil, le Département de Seine-Saint-Denis et la région Île-de-France.

En 2020-21, sa jauge se réduisant à 35 places, le lieu a déplacé les concerts d'octobre dans des lieux partenaires montreuillois. 3 concerts gratuits sont organisés au début de saison dans le cadre de l'exposition d'Arnaud Vasseux au sein de l'ancienne Brasserie Bouchoule. Le lieu mobilise également ses moyens en faveur d'accueils en résidence : Belmont Witch, Basile Naudet, artistes émergents, comptent ainsi parmi les 25 équipes bénéficiant des différents accompagnements de l'association (mise à disposition, cachets, défraiement, logement). Certaines équipes ou artistes bénéficient d'un apport en coproduction. Chaque résidence s'accompagne d'une diffusion radiophonique. Des actions envers les publics sont proposées, telles qu'un atelier lutherie auprès du Lycée Eugène Hénaff de Bagnolet (93), et de nombreux projets en écoles. Au total 316 heures d'action culturelles sont menées. Plusieurs modalités de réouverture sont envisagées, dont des « concerts tôt » pour petite forme et petite jauge à horaires aménagés, des concerts éclatés dans l'espace public, parcs et jardins, centres sociaux, maisons de quartiers sur la période estivale, mais également au Nouveau Théâtre de Montreuil (CDN) pour une carte blanche sur plusieurs jours au mois de juin.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	190 237,00	63,46%
Action Culturelle	61 387,00	20,48%
Fonctionnement	48 166,00	16,07%
Total	299 790,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (S)	59 670,00	19,90%
FONPEPS (S)	6 790,00	2,26%
Région IDF - PAC	60 000,00	20,01%
CD 93 (A)	37 735,00	12,59%
Montreuil (A)	80 000,00	26,69%
Dépenses propres	55 595,00	18,54%
Total	299 790,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055773 - COMMUNE DE FONTAINEBLEAU THEATRE - AVENANT PAC -
CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	92 782,40 € HT	32,33 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINEBLEAU
Adresse administrative : 40 RUE GRANDE
77300 FONTAINEBLEAU
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Frédéric VALLETOUX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Le Théâtre municipal de Fontainebleau propose une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant (théâtre, musique, opéra danse et jeune public). Il organise des actions permettant la rencontre entre les publics et les artistes, notamment autour de temps forts au théâtre et hors les murs : « Les Journées curieuses », « Une semaine en » autour de découverte d'un pays et d'une culture d'artistes étrangers, dans le cadre des journées du patrimoine et participe au printemps des poètes. Le théâtre développe des actions culturelles pour les publics dits empêchés, handicapés et scolaires notamment les lycéens. Il a pour principaux partenaires la commune de Fontainebleau, le département et la Région Île-de-France.

La dernière saison a été largement amputée par la crise, le théâtre n'a pu mener qu'un volet d'action culturelle (les journées curieuses), 5 résidences sur un volume cumulé de 70 jours, 3 spectacles tout public et 2 spectacles jeune public. 90% de reports sont prévus sur la prochaine saison.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	84 322,40	90,88%
Action Culturelle	8 460,00	9,12%
Fonctionnement	0,00	0,00%
Total	92 782,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF - PAC	30 000,00	32,33%
CD Seine et Marne (S)	15 000,00	16,17%
Ville de Fontainebleau (A)	35 782,40	38,57%
Recettes propres	12 000,00	12,93%
Total	92 782,40	100,00%

**DOSSIER N° EX056183 - CAFAC CENTRE AUDONIEN ET FRANCILIEN D'ART
ET DE CULTURE 1789 - AVENANT PAC - CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	476 421,00 € HT	18,11 %	86 300,00 €
	Montant total de la subvention		86 300,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAFAC CENTRE AUDONIEN ET FRANCILIEN D'ART ET DE CULTURE
Adresse administrative : 2 RUE ALEXANDRE BACHELET
93400 SAINT OUEN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Christian MESNIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

L'Espace 1789 est une scène conventionnée d'intérêt national – art et création – pour la danse édifée en 1989 à Saint-Ouen-sur-Seine. La gestion du lieu est déléguée par la municipalité à l'association « Le CAFAC », tandis que la direction est confiée à Elsa Sarfati depuis 2013. Lieu de spectacle pluridisciplinaire et cinéma d'art et d'essai doté de deux salles de 400 et 200 places, ses missions principales sont la programmation du cinéma, des spectacles et l'organisation d'actions culturelles en lien avec ces programmations. L'Espace 1789 accueille des artistes en résidence, soutient des créations et présente des spectacles de tous horizons, avec une attention particulière portée à la danse. Le lieu est conventionné par la DRAC Île-de-France, la région Île-de-France au titre de la Permanence Artistique et Culturelle et la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine. Il est également soutenu par le Département de la Seine-Saint-Denis et diverses sociétés civiles (ONDA, CNM, CNC...). Il bénéficie de l'aide régionale à l'éducation artistique et culturelle dans les lycées et les CFA de la région Île-de-France.

En raison de la situation sanitaire et la fermeture administrative de l'Espace 1789, plusieurs dizaines sur les 50 spectacles programmés durant la saison 2020-2021 n'ont pu être présentés au public. Malgré ces

difficultés, le lieu a maintenu son soutien financier auprès des compagnies, a accueilli des équipes en répétitions et a organisé des présentations professionnelles pour favoriser leur visibilité pour un total de 60 jours. Les résidences de Joanne Leighton, Pauline Bayle et Mickaël Phelippeau ont également été menées à bien, les équipes étant également accompagnées par le lieu en coproduction. Les actions culturelles pour les mineurs ont également pu être réalisées dans les établissements scolaires, les centres de loisirs ou au conservatoire. Des représentations in situ de la « Conférence performée d'Une histoire du football féminin » ont ainsi été par exemple organisées pour 6 classes de lycée. Les artistes et l'équipe des relations avec les publics ont rencontré et mené divers ateliers tout au long de cette saison, à l'image de Lisa Guez autour des « Femmes de Barbe Bleue » pour des lycéens de 4 classes. Au total, 173 heures d'intervention auprès des lycéens et apprentis sont prévues cette année.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget.

Localisation géographique :

- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Résidences / Création / Diffusion	357 755,00	75,09%
Action Culturelle	23 673,00	4,97%
Fonctionnement	94 993,00	19,94%
Total	476 421,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - conventionnement (S)	50 000,00	10,49%
Région IDF - PAC	86 300,00	18,11%
CD 93 (S)	90 133,00	18,92%
Saint Ouen (S)	192 754,00	40,46%
Emplois aidés	624,00	0,13%
ONDA	11 250,00	2,36%
Recettes propres	45 360,00	9,52%
Total	476 421,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055775 - LA COMPAGNIE JEAN-MICHEL RABEUX - AVENANT PAC -
CP JUILLET 2021**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	305 000,00 € HT	24,59 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COMPAGNIE
Adresse administrative : 4 RUE DE JARENTE
75004 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Florence CADIN-LOTH, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :

Créée par Jean-Michel Rabeux, auteur dramatique et metteur en scène, La Compagnie a pour ambition, grâce à des formes nouvelles, de provoquer des rencontres fortes avec les spectateurs. Pour cela, elle crée des spectacles de grand format et des petites formes susceptibles d'être jouées en dehors des théâtres, et entretient une relation nourrie avec le public à travers des projets d'action artistique et culturelle d'envergure. Son répertoire est diffusé largement à l'échelle nationale.

La Compagnie accompagne régulièrement de jeunes metteurs en scène dans leur travail artistique mais aussi en termes de structuration professionnelle. Elle occupe depuis 2017 le Lokal, lieu de fabrique situé à Saint-Denis, qui lui permet d'accueillir et d'accompagner de jeunes équipes.

La Compagnie est implantée en Seine-Saint-Denis avec des liens forts notamment avec le Théâtre Gérard Philipe – CDN de Saint-Denis.

En 2020-2021, face à la crise sanitaire, la fabrique a affirmé sa volonté de soutien envers les artistes en amplifiant le partage de son outil : ce dernier a atteint plus de 60% (158 jours) en 2020 et devrait dépasser les 70 % en 2021. Parmi eux se trouvent des artistes émergents tels que Kévin Thébault et Marie Micla, qui sont également accompagnés stratégiquement et administrativement. La création « L'Orang-Outang bleue », mélangeant conte et cabaret, a pu être menée à bien par Jean-Michel Rabeux et présentée au Lokal puis en hors-les-murs en Seine-Saint-Denis avant les fermetures administratives. Sa diffusion devrait reprendre au printemps, à l'instar de celle de « Phèdre (Brisures) ». Des parcours scolaires se poursuivent également, à l'image d'ateliers autour de la parole théâtrale auprès des lycéens de Bagnolet. Un projet de mise en scène à partir du texte « Le Porteur d'histoire » de Alexis Michalik est

aussi prévu en lycée à Arpajon.

La Compagnie est soutenue par la DRAC Île-de-France au titre des compagnies conventionnées et par la région Île-de-France, ainsi que par le Département de Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut les dépenses du budget déduction faite de l'écart de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fonctionnement	219 584,00	66,54%
Dépenses artistiques	99 700,00	30,21%
Action Culturelle	10 716,00	3,25%
Total	330 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - Conventionnement (A)	102 000,00	30,91%
Région IDF - PAC	75 000,00	22,73%
Région Ile de France - Aide à l'accompagnement (S)	25 000,00	7,58%
CD93 - MICADO (S)	3 800,00	1,15%
Emplois aidés	2 667,00	0,81%
Recettes propres	121 533,00	36,83%
Total	330 000,00	100,00%

Annexe 2 : ANIMAKT

**DOSSIER N° EX054412 - ANIMAKT - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2021
(EX CP AVRIL 2021)**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	229 331,00 € TTC	27,91 %	64 000,00 €
	Montant total de la subvention		64 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ANIMAKT
Adresse administrative : 1 RUE DU LIEUTENANT EMILE FONTAINE
91160 SAULX LES CHARTREUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sophie ARNOULD-LAURENT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Description :

Animakt est un lieu de résidence arts de la rue, « la barakt » (140M2) situés à Saulx-les-Chartreux. En 2018, le lieu évolue, avec l'ouverture dans deux bâtiments limitrophes de la « Troisième Terre », projet à la frontière du social, de l'art et du culturel, avec le soutien de la CAF (agrément « Espace de Vie Sociale » obtenu). Animakt soutient la création, accueille des compagnies en résidence, mène des actions culturelles très diverses (écoles, collèges, lycées notamment en 2018 le Lycée Prévert de Longjumeau, petite enfance, personnes âgées, détenus...) et organise des manifestations d'arts de la rue en Essonne. Une trentaine d'équipes artistiques, émergentes ou confirmées, sont accueillies chaque année en résidence et bénéficient d'un accompagnement sur mesure. Outre la présentation de spectacles à Saulx-Les-Chartreux des compagnies en résidence, Animakt organise depuis 2018 le festival « Jeunes Pousses » dédié à la jeune création contemporaine. Initié en 2017 à la demande de l'agglomération Paris Saclay, Animakt organise également le Festival Encore Les Beaux Jours dans des lieux patrimoniaux et insolites. Animakt est membre du réseau Actes if et de la fédération des arts de la rue. Animakt est soutenue par le Département du 91, la DRAC, la Communauté d'agglomération Paris Saclay, la Ville de Saulx-les-Chartreux, la CAF et la Région Ile-de-France.

Le bilan de ces quatre années de conventionnement a été largement positif à tous les niveaux pour Animakt qui poursuit son développement en tant que pôle ressources dans le secteur des arts de la rue sur le territoire de l'Essonne et au-delà. Animakt a développé son activité en appuyant ses projets sur une structure associative et une équipe renforcée (4 permanents), un lieu dynamique vitalisé par la diversité des activités, et un maillage territorial qui s'est consolidé au fil des actions.

Le soutien à la création reste le cœur de l'activité d'Animakt, avec une trentaine de résidences par an (Margo Chou, Compagnie les armoires pleines, collectif NCNC, compagnie désordonnaire...), en privilégiant avant tout les projets émergents, les jeunes compagnies et en accompagnant leur professionnalisation, à travers un accompagnement adapté à leurs besoins (mise à disposition d'espaces de travail, hébergements, accompagnement technique, administratif, présentations publiques, communication...).

Deux temps forts de diffusion de créations sont organisés : les années paires, au mois d'avril, le Festival « Jeunes Pousses » est une vitrine et un laboratoire ouvert à une quinzaine de jeunes équipes leur permettant de tester des avant-premières et de bénéficier de visibilité professionnelle. En alternance les années impaires, le festival "Ceux d'en Face" est un laboratoire d'expérimentation qui invite un artiste associé à co-construire avec le lieu un événement sur mesure. En 2017, Animakt a également repris en main l'organisation du Festival "Encore les Beaux Jours" (anciennement Ah les Beaux Jours organisé par l'Agglomération Paris Saclay) et l'a transformé en un temps de diffusion de spectacles en lieux insolites et patrimoniaux au mois de septembre (27 représentations en 2020).

L'action culturelle s'appuie sur les compagnies en résidence avec des partenaires locaux qui sont divers et nombreux : collectivités, établissements scolaires, acteurs de la santé, et en particulier acteurs du champ social. En 2020, un partenariat avec le bailleur social Immobilière 3F a donné lieu à une tournée de spectacles. En 2020-2021, un projet d'éducation artistique et culturelle et de création chorégraphique et sonore impliquant 4 classes de lycéens du CFA de Marcoussis est mené en partenariat avec la scène de musique actuelle Paul B à Massy et la compagnie essonnoise Des Corps des Rails.

L'ancrage local à Saulx-les-Chartreux a été largement renforcé par l'obtention de nouveaux locaux baptisés la Troisième Terre, contigus au lieu historique (des locaux de l'EPFIF en bail précaire et rénovés grâce au soutien régional de l'urbanisme transitoire) et de l'agrément Espace de Vie Sociale de la CAF en 2017. Les initiatives s'y multiplient : un potager participatif, des distributions d'invendus alimentaires, des ateliers de couture, de jeux de société, de construction, la résidence de deux artisans boulangers, une costumière, un artiste plasticien et des brasseurs amateurs... Toutes ces activités créent des croisements toujours plus nombreux entre des artistes, des acteurs socio-culturels, et des habitants, notamment à travers des « projets artistiques de territoire », pensés selon le nouveau paradigme des droits culturels, et impliquant les habitants au cœur des processus artistiques.

Au niveau économique, l'activité d'Animakt est autofinancée à raison d'un tiers du budget. Depuis 2017, les subventions publiques ont été globalement maintenues, le nouvel agrément CAF obtenu en 2017 ayant cependant permis de créer un nouveau poste permanent de coordinateur de vie associative. Par ailleurs, l'apport de l'agglomération de Paris Saclay (en prestation) a été triplé en 2020 (passage de 50 000 à 150 000 €), permettant de proposer le festival Les Beaux jours sur les 27 communes du territoire, soit un élargissement territorial très conséquent.

Pour les 4 prochaines années, Animakt poursuivra son développement en tant que lieu de Fabrique vivante d'arts, de liens et de culture et en tant que pôle culturel pour les arts en espace public. Opérateur artistique territorial, Animakt fait le pont entre des artistes qui ont besoin de lieux, de moyens et de partenaires pour faire avancer leurs recherches, et un territoire qui est en demande de propositions culturelles et artistiques. Dans la lignée des droits culturels et de l'éducation populaire, Animakt est devenu un tiers-lieu qui regroupe des artistes en résidence, des artisans qui lancent leur activité, des bénévoles qui s'occupent d'un jardin et des habitants qui viennent participer à des ateliers.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 2 mars 2021 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Programmation estivale 2021

En 2020, Animakt imaginait et réalisait une transhumance musicale, en partant de l'Atelier du Plateau dans le 19ème arrondissement de Paris pour rejoindre Saulx-les-Chartreux, en parcourant les 32 km qui les séparent en 4 jours, à pied, en poussant un piano roulant. En 2021, Animakt s'associe au Lieu à Gambais dans les Yvelines pour développer ce concept de transhumance dans une autre direction : Partir de Saulx-les-Chartreux pour rejoindre Gambais, de l'Essonne aux Yvelines, pour 5 jours de marche, musique, spectacles, rencontres... Ce projet permet d'aller à la rencontre des habitants, de mettre en valeurs le patrimoine culturel et écologique des départements traversés, et d'amener du spectacle et de la convivialité dans des lieux insolites... En parallèle de ces interventions artistiques, un programme

documentaire sera mis en place avec le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse : à chaque escale, des animations seront proposées par des spécialistes locaux (ornithologue aux Etangs de Hollande, Sylviculteur au cœur de la forêt, historien au château d'Orsay...). L'intégralité du voyage sera documentée par un photographe et un vidéaste.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable correspond au budget proposé par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée et des autres aides régionales.

Le soutien régional au titre de la PAC est de 50 000 €, à celui-ci s'ajoute un soutien supplémentaire de 14 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- LES BREVIAIRES
- LES ESSARTS-LE-ROI
- CHEVREUSE
- DAMPIERRE-EN-YVELINES
- GAMBAIS
- GAMBAISEUIL
- SAULX-LES-CHARTREUX
- GIF-SUR-YVETTE
- ORSAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement / PAC	133 578,74	51,11%
Dépenses artistiques / PAC	48 500,00	18,56%
Dépenses techniques / PAC	19 252,26	7,37%
Dépenses d'action culturelle / PAC	12 000,00	4,59%
Artistique / Aide à la diffusion	33 750,00	12,91%
Technique logistique et sécurité / Aide à la diffusion	5 300,00	2,03%
Communication / Aide à la diffusion	5 000,00	1,91%
Coûts de structure / Aide à la diffusion	3 950,00	1,51%
Total	261 331,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF sollicité / PAC	26 000,00	9,95%
Région IDF PAC sollicité	75 000,00	28,70%
Région IDF livre acquis / PAC	5 000,00	1,91%
CD 91 sollicité / PAC	28 000,00	10,71%
Commune de Saulx les Chartreux acquis / PAC	16 648,00	6,37%
Autres subventions sollicitées / PAC	30 983,00	11,86%
Partenaires privés / PAC	2 000,00	0,77%
Recettes propres / PAC	29 700,00	11,36%
DRAC Ile-de-France - Service Théâtre - Eté Culturel / Aide à la diffusion (s)	10 000,00	3,83%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion	16 000,00	6,12%
CD 78 / Aide à la diffusion (a)	14 000,00	5,36%
PNR Haute vallée de Chevreuse / Aide à la diffusion (s)	8 000,00	3,06%
Total	261 331,00	100,00%

Annexe 3 : Espace MARCEL CARNE

AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2020-437 DU 18 NOVEMBRE 2020
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES LIEUX ET OPERATEURS

N° CP 2021-226 (dossier n° EX051147)

La région Île-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021,
ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : ESPACE MARCEL CARNE
dont le statut juridique est : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
dont le siège social est situé au : PLACE MARCEL CARNE 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
ayant pour représentant : Monsieur Régis FERRON,
titre : Directeur
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération CP 2020-437 du 18 novembre 2020 une subvention d'un montant maximum de 45 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de sa convention quadriennale d'Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

Dans le cadre de l'appel à projet spécifique pour la programmation culturelle estivale 2021, s'ajoute à la subvention de 45 000 € une affectation complémentaire de 10 000 € pour l'événement « Cet été l'EMC saison 2 ».

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibérations n° CP 2020-437 du 18 novembre 2020 et n° CP2021-226 du 22 juillet 2021, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de programmation tel que proposé dans la fiche-projet n° EX051147.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 21,26 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 258 724 €, soit un montant maximum de subvention de 55 000 €.

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « dates prévisionnelles » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à

dater du 1er janvier 2021.

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de l'aide régionale à l'EAC sollicitée (3 500 €).

Le soutien régional au titre de la PAC est de 50 000 €, auquel s'ajoute un soutien supplémentaire de 14 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Le tableau récapitulatif de la fiche projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	258 724,00 € HT	21,26 %	55 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		45 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		10 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidence, création et diffusion (PAC)	154 500,00	56,75%	DRAC Ile-de-France sollicité (PAC)	3 000,00	1,10%
Dépenses d'action culturelle (PAC)	61 850,00	22,72%	Région Ile-de-France PAC	45 000,00	16,53%
Dépenses de fonctionnement (PAC)	11 300,00	4,15%	Région Ile-de-France EAC sollicité (PAC)	3 500,00	1,29%
Charges artistiques (diffusion)	25 010,00	9,19%	CD 91 acquis (PAC)	30 000,00	11,02%
Dépenses techniques et logistiques (diffusion)	10 564,00	3,88%	EPCI Coeur d'Essonne Agglomération sollicité (PAC)	70 000,00	25,71%
Coûts de structure (diffusion)	9 000,00	3,31%	Recettes propres (PAC)	76 150,00	27,97%
Total	272 224,00	100,00%	DRAC IDF sollicité (diffusion)	6 000,00	2,20%
			Région IDF sollicité (diffusion)	20 000,00	7,35%
			EPCI Marcel Carné acquis (diffusion)	18 574,00	6,82%
			Total	272 224,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

M.
*(signature, qualité et cachet du
bénéficiaire)*

Le.....

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

Commission permanente du 18 novembre 2020 - CP 2020-437

Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP 2021-226

DOSSIER N° EX051147 - ESPACE MARCEL CARNÉ EPIC ST MICHEL SUR ORGE - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65735-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	258 724,00 € HT	21,26 %	55 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		45 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE MARCEL CARNE

Adresse administrative : PLACE MARCEL CARNE
91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial

Représentant : Monsieur Régis FERRON, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2021.

Description :

L'Espace Marcel Carné, inauguré en 1988, comprend une salle de spectacle de 530 places ainsi qu'une salle de répétitions (160m²). L'Espace gère également depuis 1995 trois salles de cinéma qui disposent des trois labels Art et Essai. De 1988 à 2018, la gestion de l'équipement a été confiée à une association. Coeur Essonne Agglomération, propriétaire et principal financeur de l'EMC, a décidé de transférer la gestion de la structure à un établissement public à caractère industriel et commercial à compter du 1er octobre 2018. Un nouveau directeur, Régis Ferron, a été nommé en mars 2018 avec un nouveau cahier des charges et une nouvelle ligne artistique qui fait la part belle à la création, aux résidences artistiques, à une programmation jeunesse et famille et à l'éducation artistique culturelle tout particulièrement en ce qui concerne les publics scolaires et éloignés de la culture.

Soutenu par Coeur Essonne Agglomération et par le Département du 91, l'Espace Marcel Carné propose une programmation pluridisciplinaire (27 spectacles par an) sur un territoire jeune et dynamique et qui

développe des liens entre la salle de spectacle et le cinéma. Après une saison de transition entre l'ancienne et la nouvelle direction, l'Espace Marcel Carné met l'accent depuis 2019 sur le renouvellement et le développement des publics.

Bilan 2020 : Le succès est au rendez-vous avec un taux de remplissage de 90%. A noter que L'EMC a développé une programmation hors-les-murs sur l'été dont 3 compagnies qui figurent dans le projet PAC (La poursuite, Camera obscura et Rodeo Théâtre).

Perspectives 21 : 2 artistes associés (dont 1 en marionnette), une production déléguée (Mathieu Coblentz), une résidence jeune-public avec la compagnie Rodéo Théâtre et un weekend famille.

"Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle".

Programmation estivale 2021

Fort de sa première expérience à l'été 2020, et dans une nécessité toujours d'actualité d'accompagner les compagnies en grande difficulté, et de garder le lien avec ses publics, l'EMC a décidé de produire l'événement Cet été, l'EMC, saison 2, une programmation pour tous les publics, en extérieur durant l'été 2021. De juin à septembre, l'EMC proposera des petites et grandes formes artistiques gratuites, dans des lieux insolites, imaginées avec nos partenaires et les artistes complices de l'EMC. Une vingtaine de représentations sont prévues avec entre autres le Théâtre Amer, le Collectif la Poursuite, ou bien Simon Delattre.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de l'aide régionale à l'EAC sollicitée (3 500 €).

Le soutien régional au titre de la PAC est de 50 000 €, auquel s'ajoute un soutien supplémentaire de 14 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidence, création et diffusion (PAC)	154 500,00	56,75%
Dépenses d'action culturelle (PAC)	61 850,00	22,72%
Dépenses de fonctionnement (PAC)	11 300,00	4,15%
Charges artistiques (diffusion)	25 010,00	9,19%
Dépenses techniques et logistiques (diffusion)	10 564,00	3,88%
Coûts de structure (diffusion)	9 000,00	3,31%
Total	272 224,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC Ile-de-France sollicité (PAC)	3 000,00	1,10%
Région Ile-de-France PAC	45 000,00	16,53%
Région Ile-de-France EAC sollicité (PAC)	3 500,00	1,29%
CD 91 acquis (PAC)	30 000,00	11,02%
EPCI Coeur d'Essonne Agglomération sollicité (PAC)	70 000,00	25,71%
Recettes propres (PAC)	76 150,00	27,97%
DRAC IDF sollicité (diffusion)	6 000,00	2,20%
Région IDF sollicité (diffusion)	20 000,00	7,35%
EPCI Marcel Carné acquis (diffusion)	18 574,00	6,82%
Total	272 224,00	100,00%

Annexe 4 : MC93

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2020-437 DU 18 NOVEMBRE 2020
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES LIEUX ET OPERATEURS**

N° CP 2021-226 (dossier n° EX051155)

La région d'Île-de-France représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021,
ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : MAISON CULTURE SAINT DENIS
dont le statut juridique est : Association
dont le siège social est situé au : 9 BD LENINE BP 71 93000 BOBIGNY CEDEX
ayant pour représentant : Monsieur Louis SCHWEITZER,
titre : Président
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération CP 2020-437 du 18 novembre 2020 une subvention d'un montant maximum de 100 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de sa convention quadriennale d'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

Dans le cadre de l'appel à projet spécifique pour la programmation culturelle estivale 2021, s'ajoute à la subvention de 100 000 € une affectation complémentaire de 10 000 € pour l'événement s'inscrivant dans la Saison Africa2020 : la MC93 devient un « Quartier Général » imaginé avec deux festivals : Les Récréâtrales de Ouagadougou dirigées par Aristide Tarnagda et le D-CAF créé par Ahmed El Attar au Caire.

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibérations n° CP 2020-437 du 18 novembre 2020 et n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de programmation tel que proposé dans la fiche-projet n° EX051155.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 12,17 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 903 678,00 €, soit un montant maximum de subvention de 110 000 €.

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « dates prévisionnelles » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à

dater du 1er janvier 2021.

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Le soutien régional au titre de l'avenant PAC est renouvelé à hauteur de 100 000 €, auquel s'ajoute un soutien supplémentaire de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	903 678,00 € HT	12,17 %	110 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		100 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		10 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création, diffusion PAC	474 000,00	51,32%	Région Île-de-France - PAC	100 000,00	10,83%
Dépenses d'action culturelle PAC	23 000,00	2,49%	DRAC Île-de-France (sollicité) PAC	100 000,00	10,83%
Part des coûts de structure PAC	38 700,00	4,19%	Département 93 (acquis) PAC	100 000,00	10,83%
Dépenses artistiques Eté culturel	229 638,00	24,86%	Ville de Bobigny (sollicité) PAC	50 000,00	5,41%
Dépenses techniques Eté culturel	57 940,00	6,27%	Partenaires privés PAC	76 700,00	8,30%
Communication Eté culturel	28 600,00	3,10%	Recettes propres d'activité PAC	109 000,00	11,80%
Part des coûts de structure Eté culturel	16 800,00	1,82%	Recettes propres Eté culturel	297 978,00	32,26%
Préparation et coordination Eté culturel	55 000,00	5,95%	Institut Français Eté culturel	60 000,00	6,50%
			Région Île-de-France Eté culturel	30 000,00	3,25%
Total	923 678,00	100,00%	Total	923 678,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

M.
(signature, qualité et cachet du
bénéficiaire)

Le.....

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

Commission permanente du 18 novembre 2020 - CP2020-437
Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP2021-226

DOSSIER N° EX051155 - MAISON CULTURE ST DENIS MC 93 - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	903 678,00 € HT	12,17 %	110 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		100 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON CULTURE SAINT DENIS
Adresse administrative : 9 BD LENINE BP 71
93000 BOBIGNY CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Louis SCHWEITZER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2021.

Description :

La Maison de la Culture de la Seine-Saint-Denis a ouvert ses portes en 1980. Après une fermeture de 3 ans pour une réhabilitation d'envergure, le lieu réouvert en mai 2017 dispose de deux salles modulables de 866 places et 198 places, d'une salle et d'un studio de répétition et de vastes ateliers de construction de décors, de création de costumes, de matériel son et lumières répartis sur 13 000 m². Sous la direction d'Hortense Archambault depuis 2015, la MC 93 développe un projet artistique intitulé la « Fabrique d'expérience » qui vise à faire du théâtre public un espace de mixité sociale et de métissage culturel, avec une action poussée envers l'accès à la culture notamment des jeunes. 3 types de résidences sont développées : création, territoire, recherche. Elle est soutenue par la DRAC Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Bobigny et la Région Île-de-France.

En 2020, 9 compagnies ont été accueillies en résidence, 4 ont bénéficié d'un apport consistant en

coproduction. Les actions culturelles ont concerné différents types de public, dont des élèves de 5 lycées du département, dans un volume de 204 heures. En 2021, 8 équipes artistiques y seront en résidence et 853 heures d'actions culturelles sont prévues.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Programmation estivale 2021

S'inscrivant dans la Saison Africa2020, la MC93 devient un « Quartier Général » imaginé avec deux festivals : Les Récréâtrales de Ouagadougou dirigées par Aristide Tarnagda et le D-CAF créé par Ahmed El Attar au Caire. C'est l'occasion, à travers la présence d'artistes de plusieurs langues et pays (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Mozambique, Sénégal) de montrer la diversité de la création contemporaine du continent. Une expérience de coopération artistique qui déplace le regard européen et contribue à penser la « mondialité » de demain. La programmation sera composée de pièces de théâtre, de spectacles chorégraphiques, de concerts, de projections de film. Deux propositions de spectacles en plein air, d'accès libre et gratuit, étendront au territoire une programmation de spectacles et de concerts, et de projets co-construits avec les associations de la Seine-Saint-Denis en lien avec le continent africain et la diaspora africaine. Une exposition sera également organisée. Une scénographie modulable permettra d'accueillir des actions artistiques et culturelles développées avec des associations, acteurs, relais de la diaspora africaine en Seine-Saint-Denis.

Une partie de la programmation s'inscrit dans le cadre du Festival d'Automne à Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Le soutien régional au titre de l'avenant PAC est renouvelé à hauteur de 100 000 €, auquel s'ajoute un soutien supplémentaire de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création, diffusion PAC	474 000,00	51,32%
Dépenses d'action culturelle PAC	23 000,00	2,49%
Part des coûts de structure PAC	38 700,00	4,19%
Dépenses artistiques Eté culturel	229 638,00	24,86%
Dépenses techniques Eté culturel	57 940,00	6,27%
Communication Eté culturel	28 600,00	3,10%
Part des coûts de structure Eté culturel	16 800,00	1,82%
Préparation et coordination Eté culturel	55 000,00	5,95%
Total	923 678,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	100 000,00	10,83%
DRAC Île-de-France (sollicité) PAC	100 000,00	10,83%
Département 93 (acquis) PAC	100 000,00	10,83%
Ville de Bobigny (sollicité) PAC	50 000,00	5,41%
Partenaires privés PAC	76 700,00	8,30%
Recettes propres d'activité PAC	109 000,00	11,80%
Recettes propres Eté culturel	297 978,00	32,26%
Institut Français Eté culturel	60 000,00	6,50%
Région Île-de-France Eté culturel	30 000,00	3,25%
Total	923 678,00	100,00%

Annexe 5 : SN AGORA EVRY

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2020-437 DU 18 NOVEMBRE 2020
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES LIEUX ET OPERATEURS**

N° CP 2021-226 (dossier n° EX051170)

La région d'Île-de-France représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021,
ci-après dénommée la " Région " **d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : THEATRE L'AGORA SCENE NALE EVRY ESSONNE
dont le statut juridique est : Association
dont le siège social est situé au : PLACE DE L'AGORA 91000 EVRY
ayant pour représentant : Monsieur Patrick CURMI,
titre : Président
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération CP 2020-437 du 18 novembre 2020 une subvention d'un montant maximum de 110 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de sa convention quadriennale d'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

Dans le cadre de l'appel à projet spécifique pour la programmation culturelle estivale 2021, s'ajoute à la subvention de 110 000 € une affectation complémentaire de 10 000 € pour réaliser la programmation gratuite estivale mettant en accent une accessibilité des propositions, une approche partenariale, des représentations dans tous types de lieux de territoire.

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibérations n° CP 2020-437 du 18 novembre 2020 et n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021, la Région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de programmation tel que proposé dans la fiche projet n° EX051170.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 25,20 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 476 145,00 €, soit un montant maximum de subvention de 120 000 €.

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « dates prévisionnelles » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à

dater du 1er janvier 2021.

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses présentées par la structure.

Le soutien régional au titre de la PAC est de 110 000 €, à celui-ci s'ajoute un soutien supplémentaire de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	476 145,00 € HT	25,20 %	120 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		110 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		10 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création, diffusion	386 563,00	76,37%	DRAC Ile-de-France acquis	68 782,00	13,59%
Charges artistiques diffusion	101 732,00	20,10%	Région Ile-de-France	110 000,00	21,73%
Dépenses techniques et logistiques diffusion	17 850,00	3,53%	TVA sur subvention	-2 262,00	-0,45%
Total	506 145,00	100,00%	CD 91 sollicité	44 254,00	8,74%
			EPCI Grand Paris Sud Essonne Sénart sollicité	121 549,00	24,01%
			Recettes propres	44 240,00	8,74%
			DRAC IDF sollicité diffusion	25 000,00	4,94%
			Région IDF diffusion	40 000,00	7,90%
			Scène Nationale de l'Essonne diffusion	51 582,00	10,19%
			Recettes propres diffusion	3 000,00	0,59%
			Total	506 145,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

M.
(signature, qualité et cachet du
bénéficiaire)

Le.....

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

Commission permanente du 18 novembre 2020 - CP 2020-437
Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP 2021-226

**DOSSIER N° EX051170 - THEATRE L'AGORA DESNOS SN EVRY ESSONNE - AVENANT PAC -
CP NOVEMBRE 2020**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	476 145,00 € HT	25,20 %	120 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		110 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE L'AGORA SCENE NALE EVRY
ESSONNE
Adresse administrative : PLACE DE L'AGORA
91000 EVRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Patrick CURMI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2021.

Description :

Situé à l'intérieur du centre commercial Evry 2, le Théâtre de l'Agora – scène nationale d'Evry et de l'Essonne, dirigé depuis 2012, par Christophe Blandin-Estournet dispose d'une salle de spectacle de 570 places et d'une salle de 240 places. Son projet se décline autour de trois axes : développer l'ancrage territorial de la scène nationale par une élaboration partagée de la programmation et la prise en compte du contexte local ; favoriser la rencontre avec la population à travers la présentation de formes artistiques impliquant les habitants ; développer des modalités de production et d'accompagnement des artistes au sein du théâtre et sur le territoire avec, notamment, des résidences et des créations in situ. La programmation de la Scène Nationale fait ainsi la part belle aux spectacles présentés hors les murs, en Essonne, dans l'espace public comme dans des lieux non dédiés au spectacle. L'ouverture et clôture se font dans l'espace public depuis 2016.

L'Agora accueille et accompagne sur plusieurs années 4 artistes associés : Chloé Moglia et Abderzak Houmi depuis 2013 ; et depuis 2017 et 2018 Lucile Beaune et Amine Adjina et Emilie Prévosteau / compagnie du double. D'autres compagnies bénéficient également chaque année de temps de résidence. Le Théâtre propose de nombreuses interventions artistiques et culturelles à des publics scolaires (notamment des lycées d'Evry, Bondoufle, Montgeron et Courcouronnes), au tout public comme à des publics éloignés. Il s'insère sur le territoire de l'agglomération et du département dans un large réseau de partenaires. « Près de chez vous » propose une programmation en zones urbaines et rurales en lien avec les opérateurs du territoire. L'Agora fait également le choix de développer une programmation lors de chaque période de vacances scolaires.

Avec le centre culturel Robert Desnos, l'Agora est rebaptisée Scène Nationale de l'Essonne Agora (Evry Courcouronnes) Desnos (Ris Orangis). En 2020, en raison de la proximité des travaux des arènes de l'Agora, un espace éphémère est mis en place et ce pour une durée indéterminée.

Le Théâtre de l'Agora est conventionné par la DRAC, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart, le Conseil départemental de l'Essonne et la Région Ile-de-France.

Bilan 2020 : 11 résidences, 4 artistes associés, 9 équipes accompagnées.

Perspectives 2021 : 14 résidences, 4 artistes associés, 7 spectacles "Près de chez vous" en tournée.

"Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle".

Programmation estivale 2021

La Scène nationale a toujours imaginé, adapté, décliné son projet pour répondre à des situations nouvelles. Une première programmation de retrouvailles post-confinement a été organisée en juillet et août 2020.

Cette programmation gratuite estivale 2021 s'inscrit dans la continuité des actions accomplies depuis 2013 à Evry-Courcouronnes : accessibilité des propositions, approche partenariale, représentations dans tous types de lieux de territoire... avec une dizaine de propositions artistiques et environ 35 représentations. Elle se décline en une programmation familiale en salles (si le contexte sanitaire le permet), une programmation dans l'espace public et dans les quartiers des territoires avec entre autre la Fausse Compagnie, La compagnie le Phun ou encore l'ONDIF et en des actions associées aux spectacles sur le territoire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses présentées par la structure.

Le soutien régional au titre de la PAC est de 110 000 €, à celui-ci s'ajoute un soutien supplémentaire de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création, diffusion	386 563,00	76,37%
Charges artistiques diffusion	101 732,00	20,10%
Dépenses techniques et logistiques diffusion	17 850,00	3,53%
Total	506 145,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC Ile-de-France acquis	68 782,00	13,59%
Région Ile-de-France	110 000,00	21,73%
TVA sur subvention	-2 262,00	-0,45%
CD 91 sollicité	44 254,00	8,74%
EPCI Grand Paris Sud Essonne Sénart sollicité	121 549,00	24,01%
Recettes propres	44 240,00	8,74%
DRAC IDF sollicité diffusion	25 000,00	4,94%
Région IDF diffusion	40 000,00	7,90%
Scène Nationale de l'Essonne diffusion	51 582,00	10,19%
Recettes propres diffusion	3 000,00	0,59%
Total	506 145,00	100,00%

Annexe 6 : OPOSITO

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2020-437 DU 18 NOVEMBRE 2020
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES LIEUX ET OPERATEURS**

N° CP 2021-226 (dossier n° EX051171)

La région d'Île-de-France représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021,
ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : COMPAGNIE OPOSITO
dont le statut juridique est : Association
dont le siège social est situé au : 3 RUE MARCEL BOURGOGNE 95140 GARGES LES GONESSE
ayant pour représentant : Madame Claudine DUSSOLLIER,
titre : Présidente
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération CP 2020-437 du 18 novembre 2020 une subvention d'un montant maximum de 135 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de sa convention quadriennale d'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

Dans le cadre de l'appel à projet spécifique pour la programmation culturelle estivale 2021, s'ajoute à la subvention de 135 000 € une affectation complémentaire de 9 200 € pour réaliser la programmation « Les Journées singulières du Moulin Fondu ».

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibérations n° CP 2020-437 du 18 novembre 2020 et n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de programmation tel que proposé dans la fiche-projet n° EX051171.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 16,24 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 888 139,77 €, soit un montant maximum de subvention de 144 200 €.

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « dates prévisionnelles » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2021.

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de l'autre aide régionale (aide aux pôles de coopération territoriale) et du différentiel de subventionnement régional.

A la subvention de 135 000 €, s'ajoute une affectation complémentaire de 9 200 € pour le projet « Les Journées singulières du Moulin Fondu » qui est attribuée dans le cadre de l'appel à projet spécifique pour la programmation culturelle estivale 2021.

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	888 139,77 € HT	16,24 %	144 200,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		135 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		9 200,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE RÉSIDENCES/ CRÉATION / DIFFUSION	682 702,42	73,95%	Drac Île-de-France CNAREP et Cie (acquis)	330 000,00	35,74%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	51 134,00	5,54%	CGET - Politiques de la ville (sollicité)	20 853,00	2,26%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (dans la limite de 20% des dépenses)	182 814,55	19,80%	Région Île-de-France PAC	135 000,00	14,62%
DÉPENSES TECHNIQUES / LOGISTIQUES ET SECURITÉ	5 968,80	0,65%	Région Île-de-France - pôles de coopération territoriale (sollicité)	35 000,00	3,79%
COMMUNICATION	600,00	0,06%	CD 95 (sollicité)	37 000,00	4,01%
Total	923 219,77	100,00%	CA Roissy Pays de France (sollicité)	109 005,00	11,81%
			Garges-lès-Gonesse (acquis)	125 700,00	13,62%
			PARTENAIRES PRIVÉS	1 281,60	0,14%
			RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	98 600,17	10,68%
			Région IdF été 2021	9 280,00	1,01%
			DRAC IdF été 2021 (A)	14 000,00	1,52%
			Bailleurs sociaux	7 500,00	0,81%
			Total	923 219,77	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

M.
*(signature, qualité et cachet du
bénéficiaire)*

Le.....

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

Commission permanente du 18 novembre 2020 - CP 2020-437
Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP 2021-226

DOSSIER N° EX051171 - CIE OPOSITO LE MOULIN FONDU - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	888 139,77 € HT	16,24 %	144 200,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		135 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		9 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE OPOSITO

Adresse administrative : 3 RUE MARCEL BOURGOGNE
95140 GARGES LES GONESSE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Claudine DUSSOLLIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2021.

Description :

Compagnie de référence des arts de la rue en France et à l'étranger, spécialisée dans les grands formats et les déambulations urbaines, « Oposito », dirigée par Jean-Raymond Jacob, est à la tête de l'unique CNAREP (centre national des arts de la rue et de l'espace public) d'Ile-de-France, Le Moulin Fondu. Son activité se décline en accueils en résidence et accompagnement d'équipes artistiques et en une activité de diffusion à travers le festival des Rencontres d'ici et d'ailleurs.

La structure est conventionnée par la DRAC et le conseil régional d'Ile-de-France. Elle reçoit également le soutien du département du Val d'Oise, de la Ville de Garges-lès-Gonesse et de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Installée pendant 20 ans à Noisy-le-Sec, « Oposito » a déménagé en 2016 à Garges-lès-Gonesse, où elle dispose de locaux plus vastes avec un espace de 1 500 m² mis à disposition et aménagé par la Ville. Un nouveau bâtiment pour le CNAREP est en préfiguration.

Programmation estivale 2021

Pour la 2e année consécutive « Oposito » en lien avec la ville de Garges-Lès-Gonesse propose une programmation estivale afin de de renouer le plus rapidement possible avec la population gargeoise, privée de vie culturelle pendant les périodes de restriction dues à la crise sanitaire. La programmation s'appuie sur des artistes professionnels confirmés ou émergents avec la singularité d'œuvrer dans l'espace public. Les propositions sont familiales et fédératrices, fédératrices articulées autour d'actions de sensibilisations et de médiations. Une imbrication réfléchie autour des animations estivales de la ville de Garges-lès-Gonesse permet de capter un public nombreux et relativement éloigné du spectacle vivant. A ce jour déjà 3 équipes dont 2 franciliennes et 2 émergentes sont programmées pour un total de 9 représentations. Plusieurs ateliers de médiations et de sensibilisation sont prévus.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de l'autre aide régionale (aide aux pôles de coopération territoriale) et du différentiel de subventionnement régional.

A la subvention de 135 000 €, s'ajoute une affectation complémentaire de 9 200 € pour le projet « Les Journées singulières du Moulin Fondu » qui est attribuée dans le cadre de l'appel à projet spécifique pour la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE RÉSIDENCES/ CRÉATION / DIFFUSION	682 702,42	73,95%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	51 134,00	5,54%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (dans la limite de 20% des dépenses)	182 814,55	19,80%
DÉPENSES TECHNIQUES / LOGISTIQUES ET SECURITÉ	5 968,80	0,65%
COMMUNICATION	600,00	0,06%
Total	923 219,77	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France CNAREP et Cie (acquis)	330 000,00	35,74%
CGET - Politiques de la ville (sollicité)	20 853,00	2,26%
Région Île-de-France PAC	135 000,00	14,62%
Région Île-de-France - pôles de coopération territoriale (sollicité)	35 000,00	3,79%
CD 95 (sollicité)	37 000,00	4,01%
CA Roissy Pays de France (sollicité)	109 005,00	11,81%
Garges-lès-Gonesse (acquis)	125 700,00	13,62%
PARTENAIRES PRIVÉS	1 281,60	0,14%
RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	98 600,17	10,68%
Région IdF été 2021	9 280,00	1,01%
DRAC IdF été 2021 (A)	14 000,00	1,52%
Bailleurs sociaux	7 500,00	0,81%
Total	923 219,77	100,00%

Annexe 7 : REGIE LE PLAN

AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2020-437 DU 18 NOVEMBRE 2020
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES LIEUX ET OPERATEURS

N° CP 2021-226 (dossier n° EX051187)

La région d'Île-de-France représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021,
ci-après dénommée la " Région " **d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : CA GD PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART REGIE LE PLAN
dont le statut juridique est : Communauté d'Agglomération
dont le siège social est situé au : 1 AVENUE LOUIS ARAGON 91130 RIS-ORANGIS
ayant pour représentant : Madame Michel BISSON,
titre : Président
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération CP 2020-437 du 18 novembre 2020 une subvention d'un montant maximum de 55 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de sa convention quadriennale d'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

Dans le cadre de l'appel à projet spécifique pour la programmation culturelle estivale 2021, s'ajoute à la subvention de 55 000 € une affectation complémentaire de 15 000 € pour réaliser la diffusion estivale de musiques actuelles qui se déroulera hors les murs sur les berges de la Seine de Ris-Orangis, au stade Latruberce de Ris-Orangis et sur les pelouses à proximité du Plan.

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibérations n° CP 2020-437 du 18 novembre 2020 et n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de programmation tel que proposé dans la fiche-projet n° EX051187.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 13,99 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 500 200 €, soit un montant maximum de subvention de 70 000 €.

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « dates prévisionnelles » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2021.

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Le soutien régional au titre de la PAC est de 55 000 €, à celui-ci s'ajoute un soutien supplémentaire de 15 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Le tableau récapitulatif de la fiche projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	500 200,00 € HT	13,99 %	70 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		55 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		15 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création et diffusion PAC	314 000,00	59,79%	DRAC IDF conventionnement acquis	70 000,00	13,33%
Dépenses d'action culturelle PAC	30 000,00	5,71%	AVENANT PAC REGION IDF	55 000,00	10,47%
Part coûts de structure PAC	81 000,00	15,42%	CD 91 sollicité	90 000,00	17,14%
dépenses artistiques - Programmation culturelle estivale	45 000,00	8,57%	EPCI Grand Paris Sud sollicité	130 000,00	24,75%
Dépenses techniques logistiques et sécurité - Programmation culturelle estivale	30 000,00	5,71%	CNM	10 000,00	1,90%
Dépenses d'action culturelle - Projet Programmation culturelle estivale	2 500,00	0,48%	Sociétés civiles	10 000,00	1,90%
Dépenses de communication - Projet Programmation culturelle estivale	2 400,00	0,46%	Recettes propres	100 200,00	19,08%
Part coûts de structure - Projet Programmation culturelle estivale	20 300,00	3,87%	Drac IDF Projet Programmation culturelle estivale sollicité	20 000,00	3,81%
Total	525 200,00	100,00%	REGION IDF Projet Programmation culturelle estivale sollicité	40 000,00	7,62%
			Total	525 200,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

Le.....

M.

(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

Commission permanente du 18 novembre 2020 - CP 2020-437
Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP 2021-226

**DOSSIER N° EX051187 - REGIE LE PLAN GRAND PARIS SUD - AVENANT PAC -
CP NOVEMBRE 2020**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	500 200,00 € HT	13,99 %	70 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		55 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GD PARIS SUD SEINE ESSONNE
SENART REGIE LE PLAN
Adresse administrative : 1 AVENUE LOUIS ARAGON
91130 RIS-ORANGIS
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Michel BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2021.

Description :

Le Plan situé à Ris-Orangis en Essonne est un lieu de musique actuelle à proximité de plusieurs quartiers et cités populaires d'Evry, Grigny, Corbeil-Essonnes, Viry-Châtillon. Le Plan est dirigé depuis juillet 2013 par Fabien Lhérisson.

Après la construction d'un équipement neuf « Le Plan II », devant permettre au Plan de développer des activités diversifiées en termes d'accompagnement des artistes en création notamment, la salle a relancé son projet sur des bases nouvelles. Le projet de construction d'un nouveau lieu a apporté une réponse

aux défauts d'ergonomie et d'implantation de la salle d'origine. En 2014, cette nouvelle salle modulable de 850 places a été inaugurée et permet d'amplifier les missions de l'équipement (diffusion, accompagnement, action culturelle et insertion). En 2020, la salle obtient le label ""Scènes de Musiques Actuelles"". Dans le cadre du dispositif de la Factory, le Plan accompagne chaque année 4 groupes émergents franciliens.

Equipement de la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, le Plan II bénéficie du soutien de la Région Ile-de-France, de la DRAC et du Département de l'Essonne.

Bilan 2020 : 17 résidences, 11 équipes accompagnées, 49 représentations, 58 projets d'actions culturelles.

Perspectives 2021 : piste de développer du "livestream".

"Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle".

Programmation estivale 2021

Ce projet de diffusion estival de musiques actuelles se déroulera hors les murs sur les berges de la Seine de Ris-Orangis, au stade Latruberce de Ris-Orangis et sur les pelouses à proximité du Plan. 5 concerts et des animations culturelles (sensibilisation à la MAO, stage d'écriture, chant choral) seront proposés sur les berges de seine réaménagées, au stade Latruberce aux bords de seine. Divers groupes et artistes de musiques actuelles majoritairement issus de l'Essonne ou de l'Ile de France seront programmés.

Programmation : 10 juillet - 2 concerts. 14 juillet -3 concerts.17 juillet - cabaret,2 à 3 animations tous publics en journée et 1 représentation en soirée. 24 juillet : cabaret, 2 à 3 animations tous publics en journée et 1 représentation en soirée. 31 juillet - cabaret « ris en selle » 2 à 3 animations en après-midi (tout public) et 1 représentation en soirée.

Le Plan d'Eté est un évènement éco-responsable, éco-solidaire en plein air alliant concerts et mobilité écologique pour un public inter-générationnel en collaboration d'association locales tournées vers l'éco-responsabilité. (L'Attribut de Ris, La Petite Reine de Montreuil, etc.).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Le soutien régional au titre de la PAC est de 55 000 €, à celui-ci s'ajoute un soutien supplémentaire de 15 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- RIS-ORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création et diffusion PAC	314 000,00	59,79%
Dépenses d'action culturelle PAC	30 000,00	5,71%
Part coûts de structure PAC	81 000,00	15,42%
dépenses artistiques - Programmation culturelle estivale	45 000,00	8,57%
Dépenses techniques logistiques et sécurité - Programmation culturelle estivale	30 000,00	5,71%
Dépenses d'action culturelle - Projet Programmation culturelle estivale	2 500,00	0,48%
Dépenses de communication - Projet Programmation culturelle estivale	2 400,00	0,46%
Part coûts de structure - Projet Programmation culturelle estivale	20 300,00	3,87%
Total	525 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF conventionnement acquis	70 000,00	13,33%
AVENANT PAC REGION IDF	55 000,00	10,47%
CD 91 sollicité	90 000,00	17,14%
EPCI Grand Paris Sud sollicité	130 000,00	24,75%
CNM	10 000,00	1,90%
Sociétés civiles	10 000,00	1,90%
Recettes propres	100 200,00	19,08%
Drac IDF Projet Programmation culturelle estivale sollicité	20 000,00	3,81%
REGION IDF Projet Programmation culturelle estivale sollicité	40 000,00	7,62%
Total	525 200,00	100,00%

Annexe 8 : VILLE DES MUSIQUES DU MONDE

AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2020-437 DU 18 NOVEMBRE 2020
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES LIEUX ET OPERATEURS

N° CP 2021-226 (dossier n° EX051198)

La région d'Île-de-France représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP2021-226 du 22 juillet 2021,
ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : VILLES DES MUSIQUES DU MONDE
dont le statut juridique est : Association
dont le siège social est situé au : 4 AVENUE DIVISION LECLERC 93300 AUBERVILLIERS
ayant pour représentant : Monsieur André FALCUCI,
titre : Président
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération CP 2020-437 du 18 novembre 2020 une subvention d'un montant maximum de 50 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de sa convention quadriennale d'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

Dans le cadre de l'appel à projet spécifique pour la programmation culturelle estivale 2021, s'ajoute à la subvention de 50 000 € une affectation complémentaire de 15 000 € pour l'organisation d'un évènement réunissant une diversité d'artistes des musiques du monde dans le cadre de l'opération « Jardins ouverts » en Île-de-France, en partenariat avec le collectif « Musiques et Danses du Monde ».

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibérations n° CP 2020-437 du 18 novembre 2020 et n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021, la Région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de programmation tel que proposé dans la fiche-projet n° EX051198.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 11,29 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 575 798 €, soit un montant maximum de subvention de 65 000 €.

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite des autres aides régionales au titre du dispositif EAC (7 000 € sollicités).

Le soutien régional au titre de l'avenant PAC est renouvelé à hauteur de 50 000€, auquel s'ajoute un soutien supplémentaire de 15 000€ dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	575 798,00 € HT	11,29 %	65 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		50 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		15 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création, diffusion PAC	409 000,00	71,03%	Région Île-de-France - PAC	50 000,00	8,68%
Dépenses d'action culturelle PAC	30 000,00	5,21%	DRAC Île-de-France (acquis) PAC	25 000,00	4,34%
Part des coûts de structure PAC	109 650,00	19,04%	Ministère de la Culture (sollicité) PAC	15 000,00	2,61%
Dépenses artistiques Eté culturel	20 340,00	3,53%	Région Île-de-France - EAC (sollicité) PAC	7 000,00	1,22%
Dépenses techniques Eté culturel	750,00	0,13%	Département 93 (sollicité) PAC	78 000,00	13,55%
Communication Eté culturel	58,00	0,01%	Plaine Commune (sollicité) PAC	78 000,00	13,55%
Part des coûts de structure Eté culturel	6 000,00	1,04%	Ville d'Aubervilliers (sollicité) PAC	110 000,00	19,10%
Total	575 798,00	100,00%	Ville de Paris (sollicité) PAC	15 000,00	2,61%
			Sociétés civiles PAC	48 000,00	8,34%
			Mécénat PAC	20 000,00	3,47%
			Recettes propres d'activité PAC	102 650,00	17,83%
			DRAC Île-de-France (sollicité) Eté culturel	12 000,00	2,08%
			Recettes propres Eté culturel	148,00	0,03%
			Région Île-de-France Eté culturel	15 000,00	2,61%
			Total	575 798,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

Le.....

M.

(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

Commission permanente du 18 novembre 2020 - CP 2020-437
Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP 2021-226

**DOSSIER N° EX051198 - VILLES DES MUSIQUES DU MONDE - AVENANT PAC -
CP NOVEMBRE 2020**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	575 798,00 € HT	11,29 %	65 000,00 €
	Montant voté en CP 2020-437		50 000,00 €
	Montant voté en CP 2021-226		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VILLES DES MUSIQUES DU MONDE
Adresse administrative : 4 AVENUE DIVISION LECLERC
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur André FALCUCCI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Née à Aubervilliers, l'association fédère un réseau de 20 villes et structures franciliennes, dans une démarche d'éducation populaire artistique et culturelle. Structure de référence des musiques du monde en Île-de-France, elle est membre actif des réseaux Zone Franche et Collectif musiques et danse du monde en Île-de-France. Le festival constitue le point d'orgue de son activité avec 100 concerts joués dans 21 villes de Seine-Saint-Denis et d'Île-de-France pendant 4 semaines (12 000 spectateurs). La structure a parallèlement mis en place des dispositifs innovants dans la lignée des droits culturels : une école des musiques du monde sur 10 villes du 93 (1200 h de cours en 2016), les « Fabriques orchestrales », soit des orchestres amateurs de jeunes de 11 à 18 ans sans pré-requis musical, encadrés par des professionnels, montés en partenariat avec les services jeunesse, centres sociaux, les collèges et centres de loisirs de 5 communes (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Drancy, Sevran, La Courneuve) et enfin, « La Cité des Marmots » qui propose à 300 élèves et leurs enseignants issus de 8 communes, sur 2

années scolaires, un projet de sensibilisation, de découverte et de pratique musicale

L'association va prochainement disposer d'un nouveau lieu de travail (une halle de 1500 m²) au sein de la ZAC Fort d'Aubervilliers à l'invitation de Grand Paris Aménagement.

Elle est soutenue par la Ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine commune, la Ville de Paris, les contrats de ville, le Département du 93 et la Région Île-de-France.

En 2020, 6 résidences ont eu lieu, « La vie continue » a été initié après le déconfinement pour organiser des représentations dans l'espace public. Une exposition sur Rachid Taha et deux disques ont été coproduits par la structure. 1944 heures d'actions culturelles et d'ateliers se sont tenus. En 2021, 6 résidences sont prévues. Cette année sera celle de l'installation dans le Fort d'Aubervilliers qui affirmera son modèle coopératif au bénéfice d'un large réseau de partenaires. Ce projet d'urbanisme transitoire a vocation à préfigurer un modèle durable.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Programmation estivale 2021

Après une première opération organisée en 2020 en partenariat avec la Région, la structure organise un deuxième événement estival réunissant une diversité d'artistes des musiques du monde dans le cadre de l'opération « Jardins ouverts » en Île-de-France, en partenariat avec le collectif « Musiques et Danses du Monde ». L'événement se déroulera dans 22 lieux extérieurs franciliens dont des îles de loisirs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite des autres aides régionales au titre du dispositif EAC (7 000 € sollicités).

Le soutien régional au titre de l'avenant PAC est renouvelé à hauteur de 50 000€, auquel s'ajoute un soutien supplémentaire de 15 000€ dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création, diffusion PAC	409 000,00	71,03%
Dépenses d'action culturelle PAC	30 000,00	5,21%
Part des coûts de structure PAC	109 650,00	19,04%
Dépenses artistiques Eté culturel	20 340,00	3,53%
Dépenses techniques Eté culturel	750,00	0,13%
Communication Eté culturel	58,00	0,01%
Part des coûts de structure Eté culturel	6 000,00	1,04%
Total	575 798,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	50 000,00	8,68%
DRAC Île-de-France (acquis) PAC	25 000,00	4,34%
Ministère de la Culture (sollicité) PAC	15 000,00	2,61%
Région Île-de-France - EAC (sollicité) PAC	7 000,00	1,22%
Département 93 (sollicité) PAC	78 000,00	13,55%
Plaine Commune (sollicité) PAC	78 000,00	13,55%
Ville d'Aubervilliers (sollicité) PAC	110 000,00	19,10%
Ville de Paris (sollicité) PAC	15 000,00	2,61%
Sociétés civiles PAC	48 000,00	8,34%
Mécénat PAC	20 000,00	3,47%
Recettes propres d'activité PAC	102 650,00	17,83%
DRAC Île-de-France (sollicité) Eté culturel	12 000,00	2,08%
Recettes propres Eté culturel	148,00	0,03%
Région Île-de-France Eté culturel	15 000,00	2,61%
Total	575 798,00	100,00%

Annexe 9 : Théâtre FIRMIN GEMIER LA PISCINE

**DOSSIER N° EX053552 - THEATRE FIRMIN GEMIER LA PISCINE - AVENANT PAC -
CP JUILLET 2021 (EX CP JANVIER 2021)**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	861 068,00 € HT	10,22 %	88 000,00 €
	Montant total de la subvention		88 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE FIRMIN GEMIER THEATRE DE
LA PISCINE
Adresse administrative : 254 AV DE LA DIVISION LECLERC
92290 CHATENAY-MALABRY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne-Françoise TIXIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2021.

Description :

Avenant à la convention de permanence artistique

Situé dans les Hauts-de-Seine, le Théâtre Firmin Gémier /La Piscine, regroupement du Théâtre Firmin Gémier d'Antony et de La Piscine de Chatenay-Malabry, propose une programmation pluridisciplinaire mêlant théâtre, danse, musique et cirque contemporain. Sous la direction de Marc Jeancourt, l'équipe du théâtre, géré en association, est en charge de l'animation de quatre lieux sur les territoires des communes d'Antony et de Châtenay-Malabry : le Théâtre La Piscine et Le Pédiluve à Châtenay-Malabry, l'Espace Cirque et le Théâtre Firmin Gémier « Nomade » à Antony (en remplacement du Théâtre Firmin Gémier, actuellement fermé).

Le Théâtre La Piscine, à Châtenay-Malabry, a été entièrement rénové avec le soutien de la Région Ile-de-France et dispose dorénavant d'une grande salle polyvalente. Il comprend également une petite salle de concerts, le Pédiluve, ainsi qu'une Salle des Machines reconvertie en espace de vie et de restauration. L'espace cirque d'Antony est un terrain stabilisé et équipé, de 4 429 m2. Il est en capacité d'accueillir un chapiteau.

En juin 2011, le Théâtre Firmin Gémier/La Piscine est devenu le onzième Pôle national des arts du cirque en France, seul en Ile-de-France. Ce label du Ministère de la Culture fait suite au conventionnement « scène pour les arts du cirque » attribué au Théâtre Firmin Gémier en 2005. C'est l'activité cirque qui fait l'objet du projet spécifique soutenu, depuis 2006, par la Région dans le cadre de la Permanence artistique et culturelle. La Permanence artistique et culturelle porte sur les résidences à l'espace cirque d'Antony et le Festival Solstice. Au 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine, premier partenaire public du Théâtre Firmin Gémier La Piscine, a rejoint la métropole du Grand Paris au sein du T2 Vallée Sud Grand Paris comprenant douze communes. En 2020 le théâtre accueille en résidence la compagnie Les Choses de rien, Les Mélangeurs ou encore Circa Tsuïca et Christian Lucas - Collectif Cheptel Aleïkouv. Certaines résidences prévues pour la saison 2019/2020 sont reportées à 2020/2021 en raison de la pandémie liée au COVID-19. Il y a 4 co-productions pour l'année 2020 pour lesquelles le théâtre apporte un montant moyen de 12 500€ par co-productions.

En outre, le théâtre bénéficie d'une subvention du CREAC qui lui permet de travailler avec le lycée Théodore Monod (Antony) en 2019/2020, le lycée général Emmanuel Mounier (Châtenay-Malabry) et le lycée pro Louis Girard (Malakoff). Il a également comme partenaire le lycée général Marie Curie (Sceaux). Le théâtre est soutenu par la région Île-de-France, la DRAC Île-de-France, l'EPCI Vallée du Sud Grand Paris et le conseil départemental du 92.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Programmation estivale 2021

À la suite des annulations en série du spectacle Baraka, le Théâtre Firmin Gémier / La Piscine invite la compagnie BARAKA début Juillet pour un autre spectacle ! 2021, c'est les 50 ans de la mort de Jim Morrison... Pour cela, BARAKA souhaite proposer une formule entre un Cabaret Rock et un Concert Circassien. Le groupe de musique les Poors (reprises des Doors) et quelques amis artistes seront invités à les rejoindre : 16 artistes sur le plateau : Cirque, Danse et musique. Il s'agit donc d'une création originale dans le cadre de cette invitation, pour 3 représentations sous leur chapiteau (300 places en circulaire) à l'Espace Cirque d'Antony.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de l'écart de subventionnement régional.

A la subvention de 80 000 €, s'ajoute une affectation complémentaire de 8 000 € pour le projet Cabaret Rock, qui est attribuée dans le cadre de l'appel à projet spécifique pour la programmation culturelle estivale 2021

Localisation géographique :

- ANTONY
- CHATENAY-MALABRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion PAC	662 039,00	76,37%
Dépenses d'action culturelle PAC	42 878,00	4,95%
Dépenses de fonctionnement PAC	134 352,00	15,50%
Charges artistiques Eté culturel	18 133,00	2,09%
Charges techniques Eté culturel	5 030,00	0,58%
Communication Eté culturel	300,00	0,03%
Coûts de structure Eté culturel	4 135,60	0,48%
Total	866 867,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Île-de-France (S) PAC	250 000,00	28,84%
Région Île-de-France PAC	80 000,00	9,23%
Département 92 (S) PAC	100 000,00	11,54%
EPCI Vallée Sud Grand Paris (S) PAC	199 519,00	23,02%
Recettes propres d'activité PAC	206 922,00	23,87%
TVA sur subventions PAC	2 828,00	0,33%
Région IDF Eté culturel	13 799,30	1,59%
Recettes propres Eté culturel	13 799,30	1,59%
Total	866 867,60	100,00%

Annexe 10 : TM PLUS

**DOSSIER N° 21008378 - ENSEMBLE INSTRUM TM PLUS - RENOUVELLEMENT PAC -
CP JUILLET 2021 (EX CP JUILLET 2017)**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	207 877,00 € HT	11,87 %	24 680,00 €
	Montant total de la subvention		24 680,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENSEMBLE INSTRUM TM PLUS
Adresse administrative : 8 RUE DES ANCIENNES MAIRIES
92000 NANTERRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe MERCIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 18 mai 2017 - 20 juillet 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 18 mai 2017.

Description :

TM+ est un ensemble musical contemporain à géométrie variable, dirigé par Laurent Cuniot, en résidence depuis 1996 à la Maison de la Musique de Nanterre (92), axé sur la musique des XXème et XXIème siècles, avec des incursions dans un répertoire plus ancien.

La structure a pour objectif de présenter des créations contemporaines tout en continuant à valoriser les musiques du passé et en proposant une écoute renouvelée à travers des programmes originaux. Quand cela lui est possible, l'Ensemble TM+ s'efforce de tendre à la forme orchestrale avec quinze à vingt musiciens. Sans cela, la majorité des concerts se situe aux environs de dix musiciens. L'Ensemble propose des concerts (œuvres de Harvey, Aperghis, Cavanna, Boulez, Rosing-Show, Alexandros Markeas...) et des spectacles pluridisciplinaires : Les quatre jumelles, Des pétales dans la bouche, Histoire du soldat, Citoyenne insolente, Ypokosmos, La Haine de la musique, La petite renarde rusée, Counter Phrases, Votre Faust (opéra participatif de Pousseur et Butor). L'ensemble diffuse une trentaine de spectacles par an, créations et reprises, dont quatre à huit représentations chaque année à la Maison

de la Musique de Nanterre. Les autres lieux de diffusion se trouvent en Ile-de-France (L'Athénée, le CDN de Montreuil, Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, conservatoires), au national (réseau des scènes nationales, maisons d'opéra, théâtres de ville) et à l'international (Mexique, Etats-Unis)... L'ensemble développe de nombreux projets d'action artistique et culturelle, à Nanterre, dans les Hauts-de-Seine et avec d'autres partenaires en Ile-de-France, notamment quelques projets participatifs au long court (Symphonie Ville, Désarmés...).

TM+ est soutenu par la DRAC dans le cadre d'une convention triennale, par le Département des Hauts-de-Seine, la Ville de Nanterre et la Région Ile-de-France au titre de la Permanence artistique et culturelle. En janvier 2016, la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture et de la Communication, attribue le label CERNI (Compagnie et ensemble à rayonnement national et international) à l'Ensemble TM+.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite du différentiel de l'aide régionale.

A la suite d'erreurs internes de l'administration régionale liées à des annulations partielles, la totalité des subventions n'a pas pu être versée dans les délais impartis. Il y a donc réaffectation en complément de la subvention votée en CP de juillet 2017.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	170 608,00	80,14%
Dépenses d'action culturelle	14 077,00	6,61%
Part des coûts de structure	28 192,00	13,24%
Total	212 877,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide PAC	50 000,00	23,49%
DRAC Île-de-France (acquis)	25 000,00	11,74%
DICREAM (acquis)	9 000,00	4,23%
Département 92 (acquis)	5 000,00	2,35%
Ville de Nanterre (acquis)	3 000,00	1,41%
Autres organismes de subvention	7 677,00	3,61%
Sociétés civiles	12 000,00	5,64%
Recettes propres d'activité	101 200,00	47,54%
Total	212 877,00	100,00%

Annexe 11 : PROQUARTET

**DOSSIER N° 21008379 - PROQUARTET CENTRE EUROPEEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE -
RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2021 (EX CP NOVEMBRE 2019)**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	497 328,00 € HT	11,20 %	55 684,05 €
Montant total de la subvention			55 684,05 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRO-QUARTET CENTRE EUROPEEN DE
MUSIQUE DE CHAMBRE
Adresse administrative : 62 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Benoît BAZIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2019 - 20 juillet 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2019.

Description :

ProQuartet a été créé en 1987 afin de favoriser le développement du quatuor à cordes et de la musique de chambre en France et à l'étranger, à travers l'accompagnement et l'aide à l'insertion professionnelle de jeunes quatuors à cordes. Depuis 2015, ProQuartet est dirigé par Pierre Korzilius. Le projet comporte un volet formation reconnue au niveau international, un volet diffusion avec des Rencontres musicales en Seine-et-Marne et des temps forts de diffusion à Paris, en France et à l'étranger ; la production de commandes d'œuvres auprès de jeunes compositeurs et de concerts, un volet d'actions pédagogiques et culturelles avec notamment l'accompagnement de la pratique amateur, et un volet d'insertion et d'accompagnement professionnels de jeunes quatuors en résidence longue.

Dans le cadre du projet de permanence artistique et culturelle, les résidences de créations se déroulent principalement dans les conservatoires de Paris (15è CNSMD), Boulogne (PSBB) et de Seine-Saint-Denis (Aulnay-sous-Bois, Les Pavillons-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Aubervilliers-La Courneuve, Montreuil) à la Cité internationale des arts à Paris, de Seine-et-Marne, à la Philharmonie de Paris et divers lieux patrimoniaux d'Île-de-France...

ProQuartet bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France, des Départements de Seine-et-Marne et de

Seine-Saint-Denis, et de la région Île-de-France.

Le bilan des trois dernières années marque une progression de l'activité en Ile de France avec davantage de créations (de 3 à 17 créations), de diffusion (35 à 52 spectacles) et des résidences (de 5 à 12 résidences, dont 9 longues) avec également un accroissement des actions culturelles. Le festival en Seine-et-Marne s'est poursuivi avec 10 villes touchant un large public. La structure développe également des actions à destination des lycéens (220h sur 18/19).

Le projet PAC pour les 4 ans s'inscrit dans la continuité avec les 20 ans des Rencontres musicales en Seine-et-Marne, la poursuite du programme de résidences et de commandes musicales, le développement des actions en milieu scolaire notamment les lycées, un projet d'ateliers concerts dans l'Île de loisirs de Bois-le-Roi.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23 septembre 2019.

Au vu de l'évaluation de la dernière convention de permanence artistique et culturelle et du projet présenté par la structure pour son renouvellement, elle a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant à l'identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable correspond au montant des dépenses du budget prévisionnel proposé par le bénéficiaire (déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée).

A la suite d'erreurs internes de l'administration régionale liées à des annulations partielles, la totalité des subventions n'a pas pu être versée dans les délais impartis. Il y a donc réaffectation en complément de la subvention votée en CP de novembre 2019.

Localisation géographique :

- CHARTRETTES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / Diffusion	296 251,00	54,82%
Dépenses d'action culturelle	136 112,00	25,19%
Part des coûts de structure	108 065,00	20,00%
Total	540 428,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	135 000,00	24,98%
DRAC Île-de-France (sollicité)	200 000,00	37,01%
Département 77 (acquis)	10 000,00	1,85%
Département 93 (acquis)	5 800,00	1,07%
Sociétés civiles	50 000,00	9,25%
Mécénat	20 000,00	3,70%
Recettes propres d'activité	119 628,00	22,14%
Total	540 428,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 12 : Théâtre de L'USINE

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2021-140 DU 1^{ER} AVRIL 2021
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LES LIEUX ET
OPERATEURS**

N° CP 2021-226 (dossier n° EX054529)

La région d'Île-de-France représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021,
ci-après dénommée la " Région " **d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : COMPAGNIE HUBERT JAPPELLE
dont le statut juridique est : Société à Responsabilité Limitée
dont le siège social est situé au : 33 CHEMIN D'ANDRESY 95610 ERAGNY
ayant pour représentant : Nicolas JAPPELLE, Gérant,
ci-après dénommée « le bénéficiaire »

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021 une subvention d'un montant maximum de 57 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre du renouvellement de la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives aux dates prévisionnelles de la présentation du projet sont modifiées ainsi que la présence de la notification propre aux aides d'état.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021 font l'objet du présent avenant.

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de permanence artistique et culturelle tel que proposé dans la fiche-projet n° EX054529.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 23,80 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 239 500 €, soit un montant maximum de subvention de 57 000 € pour les dates du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche projet

Le paragraphe « présentation du projet » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1^{er} juillet 2021.

Dans le paragraphe « plan de financement prévisionnel proposé par le demandeur », la notification spécifique aux aides d'état apparaît comme suit :

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

Le.....

M.
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**DOSSIER N° EX054529 - CIE HUBERT JAPPELLE SARL THEATRE DE L'USINE -
RENOUVELLEMENT PAC - CP AVRIL 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	239 500,00 € HT	23,80 %	57 000,00 €
Montant total de la subvention			57 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE HUBERT JAPPELLE
Adresse administrative : 33 CHEMIN D'ANDRESY
95610 ERAGNY
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Nicolas JAPPELLE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2021.

Description :

Fondé par le metteur en scène Hubert Jappelle afin de disposer d'un lieu de travail pour sa compagnie, le Théâtre de l'Usine est installé à Eragny-sur-Oise (95). Historiquement il accueille trois compagnies de façon permanente. Parallèlement, une résidence longue est proposé à une ou plusieurs compagnies « repérées » et d'autres compagnies sont régulièrement accueillies pour des résidences de création ou de diffusion. Le Théâtre de l'Usine dispose d'un ancrage local important et mène de nombreuses actions culturelles avec les publics dans le Val d'Oise. Depuis 2014 le théâtre développe en particulier de la diffusion hors les murs, dans le Vexin.

Fin 2020, le décès du fondateur Hubert Jappelle laisse Nicolas Jappelle seul gérant du théâtre. La compagnie Hubert Jappelle continuera de diffuser les spectacles d'Hubert Jappelle ou des créations portées par les comédiens actifs au sein de la compagnie.

Le Théâtre de l'Usine est soutenu par la DRAC, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le Département du Val d'Oise, la Ville d'Eragny-sur-Oise et la Région Ile-de-France.

Le bilan des quatre dernières années est globalement positif, malgré plusieurs bouleversements. Du point de vue du financement, un moindre soutien de la DRAC, a conduit le théâtre de l'Usine à resserrer et prioriser ses actions : un poste permanent n'a pas été remplacé et la gestion des ateliers de pratique de

théâtre amateur a été transférée aux compagnies prestataires.

Concernant le rayonnement territorial, après sa mise en place en 2014 et un grand développement jusqu'en 2017, notamment grâce au soutien régional augmenté, la diffusion hors-les-murs dans le Vexin se stabilise, les partenariats se pérennisent mais de nombreuses communes ne peuvent pas apporter une participation financière aux actions. Aujourd'hui, la diffusion se fait pour moitié hors les murs.

Concernant les accueils en résidence, le choix a été fait de diminuer les apports apportés aux compagnies historiquement associées, pour mieux accompagner et ouvrir à de nouvelles compagnies, notamment des compagnies d'artistes émergents ou tout juste repérés (telle que la chorégraphe Marie-Laure Gilberton). Le théâtre de l'usine continue de proposer un grand nombre d'actions culturelles avec notamment des résidences en milieu scolaire (collèges et lycées).

Le projet PAC juillet 2021- juin 2025 : le travail de transmission, déjà engagé par le théâtre de l'Usine par son rayonnement territorial et les accueils en résidence, se trouve renforcé par le décès de son fondateur survenu fin 2020. En parallèle de reprises des pièces d'Hubert Jappelle, la compagnie souhaite produire les créations de comédiens et artistes actifs dans la compagnie. Concernant l'accueil d'artistes émergents, les prochaines compagnies accueillies seront la cie des Illustres enfants Juste, Cie Abraxas et la Cie Ololo. Le partenariat avec la DRAC quant à lui se recentre sur le repérage et l'accueil de compagnies en résidence longue. Le travail de rayonnement, notamment dans le Vexin, et les nombreuses actions culturelles, se poursuivront.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 2 mars 2021 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant à la hausse.

Dans le cadre de cette convention quadriennale, la Région invite le théâtre de l'Usine à mettre en place un nouveau modèle de structuration administrative pour permettre une gestion plus sereine de la structure. Une attention particulière sera également portée à la poursuite du travail de rayonnement dans les territoires ruraux du Vexin, en lien avec les collectivités et les relais locaux, ainsi qu'aux actions avec des lycéens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

Localisation géographique :

- ERAGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DÉPENSES DE RÉSIDENCES/ CRÉATION / DIFFUSION	200 000,00	76,19%
DÉPENSES D'ACTION CULTURELLE	12 500,00	4,76%
"DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (dans la limite de 20 %)"	50 000,00	19,05%
Total	262 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IdF résidence (A)	26 000,00	9,90%
SDAT résidence d'artiste (A)	9 500,00	3,62%
Région Île-de-France - PAC	80 000,00	30,48%
CD 95 (S)	28 000,00	10,67%
CA Cergy-Pontoise (A)	57 000,00	21,71%
CC Vexin Centre (S)	7 000,00	2,67%
Avernes (S)	500,00	0,19%
Frémainville (S)	500,00	0,19%
CHAUSSY (S)	310,00	0,12%
Omerville (S)	300,00	0,11%
Autres financements	2 000,00	0,76%
RECETTES PROPRES D'ACTIVITÉ	51 390,00	19,58%
Total	262 500,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.42681 (Culture) adopté sur la base du RGE 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que
modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2
juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation
du patrimoine

Annexe 13 : DARU THEMPO

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2021-140 DU 1^{er} AVRIL 2021
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES FABRIQUES DE CULTURE**

N° CP 2021-226 (dossier N° EX054408)

La région d'Île-de-France représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021, ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : COMPAGNIE DARU THEMPO
dont le statut juridique est : Association
dont le siège social est situé au : 18 RUE DE SAINT ARNOULT 91340 OLLAINVILLE
ayant pour représentant : Monsieur Dominique CHAMPAGNE,
titre : Président
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021 une subvention d'un montant maximum de 50 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de sa convention quadriennale d'aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la base subventionnable, le taux d'intervention et le plan de financement de la subvention dans la fiche-projet sont à modifier.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021 font l'objet du présent avenant.

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021, la Région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de permanence artistique et culturelle tel que proposé dans la fiche-projet n° EX054408.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 26.73 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 224 430 €, soit un montant maximum de subvention de 60 000 € pour les dates du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable correspond au budget proposé par le bénéficiaire.

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	224 430,00 € HT	26,73 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le budget suivant :

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement / PAC	133 578,74	51,11%
Dépenses artistiques / PAC	48 500,00	18,56%
Dépenses techniques / PAC	19 252,26	7,37%
Dépenses d'action culturelle / PAC	12 000,00	4,59%
Artistique / Aide à la diffusion	33 750,00	12,91%
Technique logistique et sécurité / Aide à la diffusion	5 300,00	2,03%
Communication / Aide à la diffusion	5 000,00	1,91%
Coûts de structure / Aide à la diffusion	3 950,00	1,51%
Total	261 331,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF sollicité / PAC	26 000,00	9,95%
Région IDF PAC sollicité	75 000,00	28,70%
Région IDF livre acquis / PAC	5 000,00	1,91%
CD 91 sollicité / PAC	28 000,00	10,71%
Commune de Saulx les Chartreux acquis / PAC	16 648,00	6,37%
Autres subventions sollicitées / PAC	30 983,00	11,86%
Partenaires privés / PAC	2 000,00	0,77%
Recettes propres / PAC	29 700,00	11,36%
DRAC Ile-de-France - Service Théâtre - Eté Culturel / Aide à la diffusion (s)	10 000,00	3,83%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion	16 000,00	6,12%
CD 78 / Aide à la diffusion (a)	14 000,00	5,36%
PNR Haute vallée de Chevreuse / Aide à la diffusion (s)	8 000,00	3,06%
Total	261 331,00	100,00%

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche projet » adoptés par délibération n° CP2021-226 du 22 juillet 2021.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

Le.....

M.

(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**DOSSIER N° EX054408 - COMPAGNIE DARU THEMPO - RENOUVELLEMENT PAC -
CP AVRIL 2021**

Dispositif : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture
(n° 00001013)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	224 430,00 € HT	26,73 %	60 000,00 €
Montant total de la subvention			60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DARU THEMPO
Adresse administrative : 18 RUE DE SAINT ARNOULT
91340 OLLAINVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Dominique CHAMPAGNE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01/01/2021.

Description :

DARU-THÉMPÔ, co-dirigé par Philippe Angrand et Christian Chabaud, mène un projet tout à la fois de lieu de résidence (le Manipularium situé à Ollainville), de compagnie et d'opérateur. Le projet de fabrique est consacré au développement des arts de la marionnette, à la création de l'équipe artistique dirigeante, à l'accueil en résidence d'autres compagnies, à la diffusion de spectacles sur le territoire rural (Les Champs de la Marionnette) et à la réalisation d'actions culturelles.

La structure bénéficie du soutien de la DRAC Ile-de-France, du Département de l'Essonne, de l'agglomération Coeur d'Essonne dans le cadre d'une convention quadripartite triennale (2022-2024) et de la région Ile-de-France.

Le bilan de ces quatre années de conventionnement est positif. La structure DARU- THEMPO a poursuivi son accompagnement d'équipes des arts de la marionnette en résidence (une dizaine par an) au sein de son lieu à Ollainville, le Manipularium (environ 400 m²), la programmation itinérante de spectacles dans plusieurs communes de l'Essonne (les Champs de la Marionnette) et des actions d'éducation artistique et culturelle. Les compagnies

accueillies (telles que Espace Blanc, Milena Milanova, le Théâtre de la Lune Bleue, la compagnie Métaphore, la compagnie Désuète et Célia Dufournet) bénéficient d'espaces de travail et de fabrication, de temps longs de travail (environ 1 mois, soit une moyenne annuelle de 219 jours de partage de l'espace) et d'un accompagnement artistique, technique et administratif, le cas échéant. Elles peuvent également être programmées ou bien présenter des étapes de travail, par exemple à l'occasion du rendez-vous annuel ouvert au public « Les inattendus ». Elles bénéficient également des salles mises à disposition par les petites communes devenues partenaires régulières de la fabrique (Breuillet, Saint-Germain-lès-Arpajon..). Bien implantée de longue date en Essonne, la compagnie anime également de nombreuses actions culturelles dont l'enseignement de l'option-théâtre au lycée René Cassin d'Arpajon, et diffusent ses spectacles (« Le Rossignol de l'Empereur de Chine Zao », « Plongées Immobiles » ou « Les Fables de la Fontaine Tout à Trac »). Au-delà de l'Essonne, DARU-THEMPO est partenaire du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières ou encore du Théâtre Roublot/Compagnie le pilier des anges (Fontenay-sous-Bois).

Sur la période écoulée, on remarque l'augmentation du soutien de la DRAC depuis 2019, tandis que les autres partenaires publics ont maintenu leurs subventions, la Région étant le 1er financeur public. Les recettes propres de la fabrique (principalement issues de la diffusion des spectacles de la compagnie dirigeante) ont connu une légère baisse en 2019, mais elles représentent environ 20% du budget global du lieu. En 2020, l'équipe de la Fabrique (compagnie dirigeante et lieu) se compose de 4 permanents.

Le projet de PAC Fabrique pour les quatre années à venir de Daru-Thempo s'inscrit dans la continuité du fonctionnement établi depuis 7 ans à savoir l'exploration, la création et le développement des arts de la marionnette sous toutes leurs formes esthétiques en tant qu'« art multiple ». En 2022, la fabrique proposera un nouveau temps fort autour de la petite enfance et du jeune public dénommé « À petits pas dans les champs ». En 2023, à l'occasion du jubilé de la Compagnie Daru, sera mise en place une vaste opération marionnettique territoriale : « La nouvelle conférence des papillons » réunissant une vingtaine d'artistes professionnels et amateurs autour d'une création éphémère.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 2 mars 2021 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable correspond au budget proposé par le bénéficiaire.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	152 440,00	67,92%
Dépenses artistiques	40 572,00	18,08%
Dépenses techniques	7 980,00	3,56%
Dépenses d'action culturelle	23 438,00	10,44%
Total	224 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF acquis	40 000,00	17,82%
Région IDF	60 000,00	26,73%
CD 91 acquis	52 000,00	23,17%
Ville de Saint Germain les arpajon sollicité	8 000,00	3,56%
EPCI Coeur d'Essonne Agglomération acquis	35 000,00	15,60%
Recettes propres	29 430,00	13,11%
Total	224 430,00	100,00 %

Annexe 14 : LE RACK'AM

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION N° CP 2021-140 DU 1^{ER} AVRIL 2021
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LES LIEUX ET
OPERATEURS**

N° CP 2021-226 (dossier n° EX054406)

La région d'Île-de-France représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021,
ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE

dont le statut juridique est : Commune

dont le siège social est situé au : 46 RUE DE LA MAIRIE 91220 BRETIGNY SUR ORGE

ayant pour représentant : Nicolas MEARY, Maire

ci-après dénommée « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021 une subvention d'un montant maximum de 20 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre du renouvellement de la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives aux dates prévisionnelles de la présentation du projet sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2021-226 du 22 juillet 2021 font l'objet du présent avenant.

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

Par délibération n° CP 2021-140 du 1^{er} avril 2021, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet de permanence artistique et culturelle tel que proposé dans la fiche-projet n° EX054406.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 40 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 50 000 €, soit un montant maximum de subvention de 20 000 € pour les dates du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

ARTICLE 2 : Modifications de l'annexe fiche-projet

Le paragraphe « présentation du projet » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1^{er} juillet 2021.

ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

Le.....

M.
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

Commission permanente du 1 avril 2021 - CP 2021-140
Commission permanente du 22 juillet 2021 - CP 2021-226

**DOSSIER N° EX054406 - COMMUNE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE LE RACKAM -
RENOUVELLEMENT PAC - CP AVRIL 2021**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	50 000,00 € TTC	40,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE
Adresse administrative : 46 RUE DE LA MAIRIE
91220 BRETIGNY SUR ORGE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur NICOLAS MEARY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 30 juin 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01/07/2021.

Description :

Le Rack'am de Brétigny-sur-Orge est une salle de concerts dédiée aux musiques actuelles et à l'émergence artistique de 270 places (110 places assises) dirigé par Bérangère Salles depuis 2002 et labellisé « Scène conventionnée pour la musique - lieu de musiques actuelles » par la DRAC depuis 2011. Géré en régie par la Ville de Brétigny-sur-Orge depuis 2002, le projet artistique et culturel est de redynamiser la salle et d'ouvrir la programmation à d'autres esthétiques que le rock : chanson, hip hop, reggae, électro, etc. Le Rack'am développe trois axes de travail dans le champ des musiques actuelles : la diffusion d'artistes émergents dans tous les styles, l'accompagnement d'artistes en résidence et l'éducation artistique et la sensibilisation des publics. Le Rack'am compte en moyenne 35 concerts par an, 4 400 spectateurs par saison auxquels s'ajoutent les 3 500 spectateurs lors du concert de la Fête de la musique.

Le Rack'am est très actif et impliqué dans les réseaux des musiques actuelles : fusion de Rézonne au sein du RIF le réseau régional musiques actuelles, accompagnement des artistes locaux en partenariat avec l'Empreinte, le Plan et Paul B. Dans un souci de valorisation de la scène locale, le Rack'am a initié des partenariats avec des festivals nationaux et régionaux : le Download, Rock en Seine ou encore

Essonne en Scène. Il participe par ailleurs au jury des présélections chanson/musiques du monde Ile-de-France des Inouïes du Printemps de Bourges à Paul B, SMAC de Massy.

Le Rack'am bénéficie du soutien de la DRAC Ile-de-France, du Département de l'Essonne, de la Région Ile-de-France (depuis 2014) et de la Ville de Brétigny-sur-Orge.

Le projet de construction d'un nouveau Rack'am plus central à Brétigny-sur-Orge a pris du retard et devrait être lancé après les élections municipales de 2020.

Le bilan de la seconde convention PAC est positif : le Rack'am a renforcé son soutien à la création, ses projets d'éducation artistique et culturelle et de diffusion dédiés à l'émergence musicale.

Par ses dimensions et son équipement scénique professionnel, le Rack'am constitue un outil particulièrement adapté à l'accueil, l'accompagnement et le développement de carrières d'artistes émergents, qui peuvent y affirmer leur identité artistique et s'insérer dans un réseau professionnel. Avec le soutien régional, le Rack'am a augmenté et allongé les résidences d'artistes (3 par saison). En 2019-2020, le Rack'am a poursuivi son compagnonnage avec 2 équipes artistiques en création : Parallel Lines (duo essonnien) et Trans Kabar respectivement, pour un quatrième et troisième cycle de travail. Il a également accompagné la nouvelle création de la chanteuse Robi, auteure-interprète et fondatrice du label féminin FRACA !!! Les artistes bénéficient en moyenne pendant 5 jours de la salle, d'un accompagnement scénique et artistique par l'équipe du Rack'am, d'un apport en coproduction (7000 euros en moyenne) et mènent sur l'année des projets avec différents publics (collégiens, lycéens, élèves de conservatoires, détenus...).

L'action culturelle a été renforcée avec un total de 220 heures d'intervention artistique en 2019-2020, malgré la crise sanitaire, en direction du jeune public et en direction des lycéens notamment sur l'accompagnement à la scène. Suite à leur participation au tremplin de Brétigny, le Rack'am a parrainé le groupe essonnien Cheshire pour « Lycéens en cavale » vainqueur de la finale à Petit Bain en juin 2019 à Paris. Le Rack'am a ensuite poursuivi son soutien au groupe Cheshire sur la saison 2019-2020 (stratégie de communication sur sortie d'EP + Conseil identité visuel).

Très implanté en Essonne et à Brétigny-sur-Orge, le Rack'am est à la fois un établissement de proximité pour les publics et les musiciens de l'Essonne et un équipement à rayonnement régional. Il agit en complémentarité des deux SMACs du département de l'Essonne (Paul B à Massy et Le Plan à Ris-Orangis) et en collaboration avec elles sur certains projets. Le Rack'am, qui défend une programmation éclectique avec une attention particulière portée aux musiques du monde et aux artistes féminines, est le lieu de l'expérimentation et de la découverte, ce qui constitue une de ses forces et spécificité dans le maillage territorial.

Début 2018, le renouvellement de deux membres sur quatre de l'équipe permanente (un à la régie technique et une à la communication) a également participé à la redynamisation du projet mené par le lieu. Profitant du confinement, l'équipe du Rack'am a également formalisé et lancé un nouveau dispositif d'accompagnement personnalisé et dédié à un groupe par saison « K'ARMA » qui s'articule autour de 3 axes d'accompagnement : axe scénique, axe stratégie de développement et axe insertion professionnelle/réseau. C'est le groupe CHESHIRE qui bénéficie de K'ARMA jusqu'en juin 2021 (prolongement à cause de la crise sanitaire).

En 2020, la DRAC a légèrement augmenté sa subvention en renouvelant le label « Scène conventionnée d'intérêt national – mention Art et création musiques actuelle », tandis que les subventions des autres partenaires publics sont restés quasiment identiques. La part des recettes propres reste stable avec environ 20% du budget.

Les perspectives du projet de PAC pour les 4 années à venir s'inscrivent dans la continuité : articuler étroitement la création, la diffusion et l'action artistique avec le territoire et ses habitants, par l'engagement au long cours auprès d'équipes artistiques et par la rencontre de différents publics et d'établissements, avec lesquels les actions sont co-construites. L'accueil de compagnies essonniennes jeune public sera poursuivi. En 2021, le Rack'am va participer à l'opération « Première Seine » avec les groupes lycéens, en partenariat avec Rock en Seine et la Région. Parmi les artistes en résidence sur 2021/22 figurent Trans Kabar, Grand Sorcier ou encore Annika and The forest. 1 ou 2 co-programmations sont prévues avec l'Espace Marcel Carné de Saint-Michel-sur-Orge. Le Rack'am souhaite également poursuivre une nouvelle démarche de développement durable. Enfin, le projet porté par la Ville de Brétigny-sur-Orge de déplacer le Rack'am dans de nouveaux locaux, mieux situés, en centre-ville est toujours à l'étude.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 2 mars 2021 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable correspond au budget proposé par le bénéficiaire.

Localisation géographique :

- BRETIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidence, création et diffusion	32 000,00	64,00%
Dépenses d'action culturelle	10 000,00	20,00%
Dépenses de fonctionnement	8 000,00	16,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF sollicité	10 000,00	20,00%
Région IDF	20 000,00	40,00%
CD 91 acquis	10 000,00	20,00%
Ville de Brétigny-sur-Orge sollicité	9 000,00	18,00%
Recettes propres	1 000,00	2,00%
Total	50 000,00	100,00%